

SAS
Parc Eolien
des
Hauts Poiriers

PROJET DE PARC EOLIEN DES HAUTS POIRIERS (FOULAIN-CRENAY – 52)

Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale

Cahier n°5a-4 – Etude paysagère – Mémoire

Version complétée en JANVIER 2020



Rapport final V2

Dossier 19110072
27/01/2020

réalisé par



AUDDICÉ Environnement
Agence Est
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-
Champagne
03 26 64 05 01

PROJET DE PARC EOLIEN DES HAUTS POIRIERS (FOULAIN-CRENAY – 52)

Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale

Cahier n°5a-4 – Etude paysagère – Mémoire

Version complétée en JANVIER 2020

Rapport final V2

SAS Parc Eolien des Hauts Poiriers

Version	Date	Description
Rapport final V1	23/02/2018	Etude paysagère – Mémoire - Projet éolien des Hauts Poiriers
Rapport final V2	27/01/2020	Etude paysagère – Mémoire - Projet éolien des Hauts Poiriers, complété suite à demande en cours d'instruction



Agir pour l'avenir
de vos projets

auidice.com





VOLET PAYSAGER

Projet éolien de DE FOULLAIN – CRENAU

SOMMAIRE

Préambule	5	1. Eléments déterminants les possibilités d'implantation dans la zone d'étude	63
Chapitre 1 : Méthodologie et objectifs de l'étude d'impact	6	2. Rappel des enjeux posés par le territoire	63
1. Méthodologie globale	6	Chapitre 2 : Mise en œuvre du dessin du parc et schéma d'implantation retenu.....	64
Chapitre 2 : Analyse des méthodes utilisées et situations rencontrées.....	8	1. Scenario initial	65
1. Note méthodologique	8	2. Scenario 2	67
2. Recueil des données et limites de retranscription	9	3. Scenario retenu	69
Chapitre 3 : le contexte local.....	10	4. Mise en situation des scénarii depuis les lieux de vie les plus proches	75
Chapitre 4 : Pourquoi le choix du site de Foulain-Crenay ?	11	Troisième partie : Analyse de l'Impact	82
1. Un site présentant des potentialités, soutenu par une volonté politique	11	Chapitre 1 : Notion d'impact.....	83
2. Rappel des critères devant être pris en compte pour l'implantation d'un parc éolien	11	1. Définition de l'impact	83
Première partie : Analyse de l'Existant	12	2. Impact couramment rattaché aux projets éoliens	83
Chapitre 1 : Dimension paysagère du site	13	Chapitre 2 : Choix des points de vue pour les photomontages	84
1. Aire d'observation lointaine	13	1. Méthodologie de réalisation des photomontages	84
2. Aire d'observation intermédiaire	14	2. Mise en évidence d'une zone d'Influence visuelle (ZVI)	86
3. Aire d'observation rapprochée et immédiate	15	3. Localisation et lecture des photomontages	88
Chapitre 2 : Approche de l'aire éloignée.....	16	Chapitre 4 : Effets cumulés.....	99
Chapitre 2 : Approche de l'aire éloignée.....	16	1. Rappel du contexte éolien	99
1. Contexte paysager	16	2. Approche des effets cumulés	100
2. Relations entretenues entre le site et les grands paysages avoisinants	25	3. Evaluation des risques de saturation visuelle	110
Chapitre 3 : Approche de l'aire intermédiaire.....	33	Chapitre 5 : Autres effets	117
1. Motifs fondateurs du paysage intermédiaire	33	1. Autres effets sur le tourisme et le patrimoine	117
2. Interactions entre le site et les espaces proches	44	2. Effets liés au chantier	117
Chapitre 4 : Approche de l'aire rapprochée et immédiate	49	Quatrième partie : Mesures d'atténuation et d'accompagnement	118
1. Identification des éléments marquants du paysage rapproché et immédiat	49	Chapitre 1 : Traitement de l'impact	119
2. Place du site dans le paysage immédiat	52	1. Mesures d'évitement	119
Chapitre 5 : Place de l'éolien sur le territoire.....	56	2. Mesures de réduction	119
Chapitre 6 : Conclusion	58	3. Mesures d'accompagnement paysager	121
Seconde partie : Définition du projet.....	62	4. Effets liés au démantèlement et à la remise en état du site	133
Chapitre 1 : Processus de construction du projet de parc éolien	63	Chapitre 2 : Tableaux récapitulatifs.....	134
		1. Bilan à l'échelle éloignée	134
		2. Bilan à l'échelle intermédiaire	135
		3. Bilan à l'échelle rapprochée et immédiate	136
		Cinquième partie :	137
		Conclusion.....	137
		Analyse de la méthodologie employée.....	138
		Annexes 1 et 2.....	139

Illustrations

Figure 1 : Carte des enjeux paysagers majeurs d'après le SRE Champagne-Ardenne de Juin 2012.....	10	Figure 38 : Exemple de configuration urbaine commerciale et industrielle (Ville de Chaumont)	38
Figure 2 : Zoom carte des zones favorables d'après le SRE Champagne-Ardenne de Juin 2012.....	10	Figure 39 : Exemple de configuration urbaine (Village de Richebourg)	38
Figure 3 : Sites identifiés par WKN	11	Figure 40 : Exemple d'habitat isolé (Ferme du Val des Dames)	38
Figure 4 : Extrait de la carte des zones de contraintes du SRCAE	11	Figure 41 : Ancienne commanderie des Mormant	39
Figure 5 : Aire d'étude éloignée	13	Figure 42 : Mise en évidence du patrimoine proche	39
Figure 6 : Aire d'étude intermédiaire	14	Figure 43 : Eglise et cimetière de Neuilly sur Suize	39
Figure 7 : Aire d'étude rapprochée et immédiate.....	15	Figure 44 : Mise en évidence des principaux axes de fréquentation de l'aire d'étude intermédiaire	43
Figure 8 : Mise en avant du relief. Extrait du référentiel des paysages de la Haute-Marne – DDT Haute-Marne - Foléa-Gautier urbanistes – Février 2016.....	16	Figure 45 : Mise en évidence des zones de fréquentation à l'échelle intermédiaire	44
Figure 9 : Unités paysagères recensées sur l'aire d'étude	16	Figure 46 : Vue aérienne sur les parcelles retenues pour l'implantation du parc éolien.....	49
Figure 10 : Unités paysagères recensées sur l'aire d'étude	17	Figure 47 : Mise en évidence de l'organisation bâtie	50
Figure 11 : Situation	18	Figure 48 : Mise en évidence et schématisation des sensibilités	50
Figure 12 : Vue sur Colombey-les-Deux-Églises	18	Figure 49 : Carte de mise en évidence des lieux de fréquentation de l'aire d'étude rapproché et immédiate.....	52
Figure 13 : Parc du Mont Gimont.....	18	Figure 50 : Plan du scénario initial	65
Figure 14 : La croix de Lorraine	18	Figure 51 : Plan du scénario 2	67
Figure 15 : vue sur la Blaise	18	Figure 52 : Plan du scénario retenu avec les postes de livraison et les accès et plateformes	69
Figure 16 : vue sur Rouécourt	18	Figure 53 : Vues aériennes et modélisation du projet. Rotation autour de l'implantation. Source : Google Earth. 71	71
Figure 17 : Vue sur les plateaux de Langres	20	Figure 54 : Schématisation de la structure et du mouvement d'implantation	71
Figure 18 : Situation	20	Figure 55 : Exemple de matériels utilisés	84
Figure 19 : Remparts de Langres.....	20	Figure 56 : illustration des points de vue depuis lesquels le projet ne sera pas visible. Exemples de la ville de Foulain et du village de Rochevilliers.....	87
Figure 20 : Bloc diagramme illustratif	20	Figure 57 : Localisation des photomontages rattachés aux perceptions générales du projet.....	88
Figure 21 : Lac de la Liez.....	20	Figure 58 : Localisation des photomontages rattachés aux perceptions rapprochée et immédiate du projet	89
Figure 22 : Vue sur l'entité des plateaux de Chaumont	22	Figure 59 : Localisation des photomontages rattachés aux perceptions générales du projet avec le patrimoine..	90
Figure 23 : Situation	22	Figure 60 : Localisation des photomontages rattachés aux perceptions rapprochées et immédiate du projet avec le patrimoine.....	91
Figure 24 : Entité des plateaux de Chaumont (Source : Référentiel des paysages en Hautes Marne).....	22	Figure 61 : Carte de mise en évidence des autres parcs éoliens dans un rayon de 20 km	99
Figure 25 : Coupe schématique.....	24	Figure 62 : Recoupement des ZVI du projet de Foulain – Crenay et des parcs de Biesles et du haut Chemin	101
Figure 26 : Carte de mise en évidence du relief.....	25	Figure 63 : ZVI les parcs éoliens de Biesles et du Haut Chemin.....	101
Figure 27 : Schématisation du fonctionnement visuel à l'échelle éloignée.....	25	Figure 64 : Recoupement des ZVI du projet de Foulain – Crenay et du parc de la vallée de Rognon.....	102
Figure 28 : Mise en évidence des principaux axes de fréquentation.....	29	Figure 65 : ZVI du parc éolien de la vallée de Rognon.....	102
Figure 29 : Synthèse des espaces de fréquentation et des éléments du paysage sur l'aire éloignée	31	Figure 66 : ZVI du parc éolien du haut-de-Conge	103
Figure 30 : Reportage de vues aériennes des différentes unités et sous-unités paysagères	33	Figure 67 : Recoupement des ZVI du projet de Foulain – Crenay et du parc du Haut-de-Conge.....	103
Figure 31 : Coupe géologique schématique orientée NW-SE sur le département 52 (d'après archives DIREN)	34	Figure 68 : Recoupement des ZVI du projet de Foulain - Granay et du parc de Riaucourt - Darmannes.....	104
Figure 32 : Carte du relief et géologique de l'aire d'étude intermédiaire (extrait infoterre BRGM.fr).....	34	Figure 69 : ZVI du parc éolien de Riaucourt - Darmannes	104
Figure 33 : Coupe A et B (avec accentuation du relief).....	35	Figure 70 : Recoupement des ZVI du projet de Foulain - Crenay et du projet du pays de Chaumontais.....	105
Figure 34 : Mise en évidence du paysage intermédiaire et des différentes occupations du sol (végétation, bât) ..	35	Figure 71 : ZVI du projet du pays de Chaumontais	105
Figure 35 : Les différentes formes de végétation arborée et arbustive.....	36	Figure 72 : Recoupement des ZVI du projet de Foulain - Granay et du parc refusé de Louvières et Poulangy	106
Figure 36 : Cartographie de l'occupation du sol (Corine Land Cover).....	36	Figure 73 : ZVI du projet refusé de Louvières et Poulangy	106
Figure 37 : Mise en évidence du bât	37	Figure 74 : ZIV cumulée du projet du PE de Foulain-Crenay avec les autres parcs éoliens.....	108
		Figure 75 : Recoupement de toutes les ZVI et mise en lumière des zones susceptibles d'être concernées par l'ensemble des parcs étudiés.....	109
		Figure 76 : Contexte éolien.....	110
		Figure 77 Carte schématique des angles occupés par les parcs construits ou en cours d'instruction sans le projet Foulain-Cenay	111

Figure 78 Carte schématique des angles occupés par les parcs construits ou en cours d’instruction avec le projet Foulain-Cenay.....	111
Figure 79 Carte schématique des angles occupés par les parcs construits ou en cours d’instruction sans le projet Foulain-Cenay.....	112
Figure 80 Carte schématique des angles occupés par les parcs construits ou en cours d’instruction avec le projet Foulain-Cenay.....	112
Figure 81 Carte schématique des angles occupés par les parcs construits ou en cours d’instruction avec le projet Foulain-Cenay.....	113
Figure 82 Carte schématique des angles occupés par les parcs construits ou en cours d’instruction sans le projet Foulain-Cenay.....	114
Figure 83 Carte schématique des angles occupés par les parcs construits ou en cours d’instruction avec le projet Foulain-Cenay.....	114
Figure 84 Carte schématique des angles occupés par les parcs construits ou en cours d’instruction sans le projet Foulain-Cenay.....	115
Figure 85 Carte schématique des angles occupés par les parcs construits ou en cours d’instruction avec le projet Foulain-Cenay.....	115
Figure 86 : Habillage du poste de livraison du parc	119
Figure 87 : Localisation des trois postes de livraison du parc	120
Figure 88 : Principes d’aménagement.....	121
Figure 89 : Fond IGN et ZVI (source Géoportail et BE, Visu.....	122
Figure 90 : Vue depuis la D107 à l’approche de Crenay : végétation en place actuellement.....	131
Figure 91 : Localisation de la portion de route concernée par la mesure	131
Figure 92 : Schématisation du principe d’implantation de la mesure	131

Préambule

Chapitre 1 : Méthodologie et objectifs de l'étude d'impact

1. Méthodologie globale
 - 1.1. Projet éolien et paysage
 - 1.2. Maitrise foncière et contraintes et techniques pour le paysagiste

Chapitre 2 : Analyse des méthodes utilisées et des difficultés rencontrées

1. Note méthodologique
 - 1.1. Etape préliminaire
 - 1.2. Etape 1 : Trois analyses complémentaires
 - 1.3. Etape 2 : Enjeux et premières pistes d'implantation
 - 1.4. Etape 3 : Approfondissement et mise au point du projet éolien et paysager
2. Recueils des données et limites de retranscription
 - 2.1. Arpentage de terrain
 - 2.2. Visualisation

Chapitre 3 : Contexte local

Chapitre 4 : Pourquoi le choix du site de Foulain – Crenay

Chapitre 1 : Méthodologie et objectifs de l'étude d'impact

1. Méthodologie globale

Comme tout aménagement de grande échelle, l'implantation d'un parc éolien dans un territoire donné fait partie des opérations à impact paysager plus ou moins important selon l'observateur. Le paysagiste doit alors intervenir afin d'étudier si ce type de projet contribuera à l'esquisse d'un paysage acceptable au sein des entités paysagères l'accueillant ou l'environnant. Car il s'agit bien ici d'un aménagement du paysage, comme l'évoque le guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (actualisation de 2016), dont l'objectif doit aller dans le sens d'une collaboration entre le maître d'ouvrage et la démarche du paysagiste, visant à mettre en valeur, restaurer ou créer un paysage.

1.1. Projet éolien et paysage

De par leur taille, leur couleur et la nature de leur implantation, les éoliennes marquent la perception visuelle du paysage d'un territoire. L'implantation des éoliennes va en effet intervenir sur différents aspects du paysage :

✓ Sur le paysage dit statique

Ce paysage est en relation directe avec l'occupation du sol et la topographie, autrement dit ce qui définit l'ossature d'un territoire.

Or, le choix de la zone d'implantation de ce type d'éoliennes ainsi que leur organisation au sein de cette zone (nombre, orientation, alignement) vont en effet, agir sur cette base, en introduisant notamment, de nouveaux objets structurant le grand paysage.

De plus, la mise en place des éléments nécessaires à la réalisation d'un tel projet (pistes d'accès, raccordement réseau Enedis...), ajouté aux effets temporaires dus à la phase d'installation et de chantier, vont engendrer une modification de l'occupation du sol de la superficie concernée par l'implantation.

✓ Sur le paysage dit dynamique :

Ce paysage est lié à la vue, c'est-à-dire, aux perceptions croisées d'un observateur en déplacement au sein d'un territoire.

Les effets vont dans ce cas découler de la création de nouveaux points focaux, ou en fonction de leur proximité, des interférences générées avec des éléments remarquables (points focaux existants, objets du patrimoine culturel...).

✓ Sur le paysage dit social :

Le paysage social naît de la sensibilité d'un individu, de son vécu et de son attachement à un territoire ou à certains éléments marquants de ce territoire.

Cet aspect du paysage demeure sensible et donc propre à chacun. Chaque modification du paysage peut entraîner des sentiments variés, telle la nostalgie d'un cadre de vie passé plus agréable. Ce sentiment est d'autant

plus fort et partagé en fonction de la proximité de ces mutations par rapport à des sites ou monuments remarquables du patrimoine, qu'il soit paysager, naturel ou culturel.

Et l'image des éoliennes souffre de plus, d'une certaine ambiguïté. D'un côté elles symbolisent le développement durable et une énergie propre, mais de l'autre, en raison de leur emprise sur le paysage, elles peuvent renvoyer une image trop imposante, parfois même offensive, dans le quotidien des populations locales. La modification du paysage qu'implique l'implantation d'éoliennes sur un espace de vie donné suscite alors en général des réactions partagées entre la volonté de participer à l'essor des énergies renouvelables et la peur d'introduire un élément à connotation industrielle dans un paysage plus ou moins naturel. Or, s'il est impossible de les dissimuler, il est parfois envisageable de créer une symbiose entre l'objet éolien et les différentes composantes de sa terre d'accueil (paysage, économie, écologie, société...).

Le paysagiste doit alors prendre en compte différentes échelles d'analyse afin d'apporter les données utiles dans la définition d'une implantation optimale des éoliennes. Ce document présente les diverses approches qui ont été menées, et tout en suivant le déroulement d'une étude d'impact traditionnelle, il vise à souligner les étapes qui ont dirigé les réflexions à l'origine de ce projet.

1.2. Maitrise foncière et contraintes techniques pour le paysagiste

Malgré la place réservée au paysage dans le cadre des études préliminaires à cette classe de projet, il existe certaines contraintes auxquelles le paysagiste doit se soumettre :

➤ Le choix du site

Il existe en effet des contraintes d'ordre techniques et réglementaires qui interviennent conjointement à la prise en compte du paysage. Il faut tout d'abord que le site d'implantation dispose d'un certain potentiel éolien. Sur l'aire d'étude, il s'agit d'une zone d'interface entre le paysage de vallées et de plateaux agricoles et boisés, dont l'altitude varie de 260 m à 385 m. Il faut ensuite que l'énergie produite soit raccordée au réseau électrique. Actuellement, le raccordement se fait par voie souterraine. L'importance des travaux liés à ce dernier est donc fonction de la distance séparant les éoliennes d'un poste source, même s'il est parfois possible d'utiliser des infrastructures existantes. De plus, l'accès doit être aisé. Enfin, l'implantation n'est envisageable qu'en accord avec le propriétaire foncier. Par ailleurs, la société WKN souhaitait privilégier une implantation libre de contraintes paysagères reconnues ou réglementaires (type PNR, Zone de Protection du Patrimoine Architecturale, Urbaine et Paysager, sites inscrits ...)

➤ L'implantation fine sur un lieu déterminé

Les dimensions des éoliennes sont fonction de leur productivité. Quel que soit le modèle choisi, les éoliennes atteindront environ 170 m de haut, une distance d'au moins 400 m sera observée entre elles.

Sachant de plus, que la production optimale s'obtient pour une ligne d'éoliennes perpendiculaire aux vents dominants, et que le moindre décalage induit une forte baisse de productivité, le paysagiste ne peut ignorer ces contraintes dans ses propositions.

✓ **Éléments de cadrage préalables**

L'introduction d'éoliennes implique une modification du paysage, et ce, à diverses échelles. Il est alors important de travailler soigneusement leur implantation afin de valoriser les éléments structurants d'un territoire et éviter certains écueils, notamment en termes de perception. Une attention particulière sera donc portée aux effets suivants :

- *Effet de flottement et accroche au territoire* : l'analyse fine du relief et de la végétation permet la définition d'une localisation idéale des éoliennes de sorte à ce qu'elles se raccrochent visuellement au territoire. Ainsi, proches d'un microrelief ou centrées sur une surface sans végétation, elles évitent l'effet de flottement et tendent vers une implantation harmonieuse.
- *Effet de silhouette* : le point de vue de l'observateur module sa perception. S'il se trouve à une altitude supérieure (effet de plongée), l'alignement éolien sera a priori moins perçu que s'il se trouve à une altitude inférieure (effet de contre-plongée). En effet, sans autre arrière-plan que le ciel, l'éolienne se détache et attire le regard, c'est l'effet de silhouette.
- *Interférence visuelle* : on parle d'interférence visuelle lorsque le parc éolien entre en concurrence visuelle avec un autre élément marquant du paysage (un village, un édifice isolé...), entraînant alors une perte de lisibilité des deux objets.
- *Exposition et contraste de couleur* : au cours de la journée, deux grands types de perceptions seront générées : avec, depuis les points de vue situés au Nord du projet, des vues à contre-jour des éoliennes, et depuis le Sud, des vues sur leur face éclairée par le soleil. La luminosité et le contraste vont donc intervenir soit en fondant les éoliennes dans leur environnement, soit au contraire en les faisant ressortir, changeant considérablement la perception et donc le ressenti de l'observateur en fonction de son point d'observation.
- *Aspect de l'objet éolien* : une règle aéronautique impose la couleur blanche aux éoliennes. Il faut également signaler le balisage diurne et nocturne, avec des éclats blanc ou rouge, selon les préconisations de l'aviation civile. Enfin, étant donné la taille des éoliennes, le mât est acheminé en plusieurs tronçons sur le lieu d'implantation, tandis que les pales, d'un seul bloc, nécessitent des convois exceptionnels ainsi qu'un espace de manœuvre adéquat. Le paysagiste participe alors au choix du tracé des pistes de chantiers. Le gabarit du pied d'une éolienne est de l'ordre de 4,5 m. Les plateformes de montages quant à elles mesurent environ 45 x 30 m, soit une superficie de 1350 m². Leur mise en place nécessite un espace plat, induisant bien souvent un remaniement des sols à l'endroit défini. Le paysagiste collabore également à la réflexion menée sur l'implantation de ces plateformes.
- *Intégration des éléments associés* : Outre les éoliennes, un tel projet implique la mise en place de chemins d'exploitation (d'une largeur standard d'environ 5 mètres), et d'un poste de livraison transmettant l'électricité produite au réseau. Trois postes sont ici à créer, et leurs implantations aussi bien que leurs intégrations devront également être pensées communément avec le paysagiste.

Ainsi, afin d'apporter les meilleures préconisations en relation avec le site étudié, il apparaît nécessaire d'effectuer une analyse de l'état initial.

Chapitre 2 : Analyse des méthodes utilisées et situations rencontrées

1. Note méthodologique

1.1. Etape préliminaire

✓ Le bassin de perception potentielle

L'acuité visuelle de l'œil humain permet de distinguer des éoliennes à des kilomètres à la ronde en fonction de leur hauteur, si le temps est clair et le terrain ouvert. Pour réaliser cette étude, et en tenant compte de la diminution relative de l'intensité de la perception par rapport à l'augmentation de la distance, le périmètre d'étude (aire d'observation lointaine) choisi a été fixé à 20 km autour du projet.

De plus, un périmètre d'étude adapté a été défini en considérant le concept de covisibilité à partir de la zone d'implantation préférentielle définie par le maître d'ouvrage pour des éoliennes d'une hauteur totale de 170 m. "L'aire d'étude éloignée à très éloignées s'étend sur une dizaine à une vingtaine de km autour du projet : c'est la zone d'impact potentielle du projet" (source : guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens de 2016). Nous faisons le choix dans un premier temps de prendre un périmètre étendu (20km) pour balayer l'ensemble des enjeux du territoire. De plus en référence à la note régionale méthodologique pour la prise en compte des enjeux « Paysage – Patrimoine » dans l'instruction des projets éoliens (15 Mai 2015) : « L'analyse paysagère s'effectue comme pour tout autre type de projet selon 3 échelles : Rapprochée («immédiate» + «rapprochée» dans le guide MEEDDM, soit 0 à 3 km autour du projet), moyenne («intermédiaire»: 3 à 10 km) et éloignée («éloignée à très éloignée»: 10 à 20 km). La taille de l'objet éolienne conduit à s'intéresser particulièrement aux échelles moyenne et éloignée, où l'appréciation des impacts prête le plus à diversité de points de vue. »

Autrement dit, ce périmètre intègre l'ensemble des points de vue d'où les éoliennes pourraient être visibles.

Le relief constitue un écran visuel qui limite en réalité les futurs effets visuels du territoire ("périmètre d'étude adapté"). Nous faisons le choix dans un second temps d'affiner notre analyse au sein d'un "périmètre d'étude adapté" lié au « bassin de perception potentiel ».

✓ Les prospections de terrain

Plusieurs visites ont été effectuées entre Avril 2017 et Octobre 2017, puis en décembre 2019 contribuant à la validation du périmètre d'étude, à la compréhension du grand paysage et à l'évaluation des covisibilités potentielles, en particulier depuis les points considérés comme sensibles du fait de leur fréquentation (villages, routes, monuments...) ou de leur reconnaissance comme paysage remarquable (site protégé ou reconnu comme tel). Une recherche bibliographique a été nécessaire : Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, Schéma régional éolien de Champagne-Ardenne, Atlas des Paysages en Haute-Marne, guides touristiques et pédestres,...

✓ Les consultations

Au cours de cette étude, afin de compléter l'approche paysagère du territoire réalisée au cours des prospections, nous avons été amenés à consulter les organismes compétents, susceptibles de nous fournir des informations et des données concernant en particulier, les monuments et sites de valeur. Ainsi, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), la Direction Départementale des Territoires (DDT), le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP), ... ont été contactés.

1.2. Etape 1 : Trois analyses complémentaires

Dans le souci de réaliser une étude du paysage fondée sur des bases objectives, un protocole méthodologique doit être défini.

Cette étude repose sur trois niveaux d'analyse du territoire : avec la définition de sa structure, c'est-à-dire son organisation physique, puis avec l'identification des éléments structurant le paysage, et enfin avec la compréhension des modes de perception existant au sein de cette matrice. A cela s'ajoute des notions plus sensibles, telles les ambiances paysagères, qui sont néanmoins nécessaires afin de faire ressortir pleinement le caractère d'un paysage plus finement.

✓ Analyse du paysage statique et sensible

Elle permet de décrire la réalité paysagère du territoire. Elle prend en compte les différents éléments naturels et anthropiques participant à la composition et l'ossature du territoire actuel et à venir. Pour cela, elle doit englober une zone plus large que la zone d'emprise du projet, et donc, définir un premier périmètre d'étude.

✓ Analyse du paysage dynamique

A l'inverse de la précédente, elle s'intéresse tout particulièrement aux perceptions dont dispose l'observateur au sein de ce territoire. Elle fait ainsi ressortir les éléments structurant le paysage (microrelief, vallons, points hauts), met en avant les espaces ouverts (globalement la plaine), les points focaux, etc...

✓ Analyse des éléments patrimoniaux du paysage

Il s'agit ici de tout élément reconnu, qu'il soit réglementé, remarquable ou emblématique. Suite aux consultations bibliographiques et prospections de terrains, un inventaire de ces derniers a été dressé, et constitue la base des attentions portées à l'impact du projet lors de la réalisation des photomontages.

1.3. Etape 2 : enjeux et premières pistes d'implantation

Le recoupement des données issues de l'analyse paysagère avec le site d'implantation choisi par le maître d'ouvrage permet de définir les sensibilités. Il sera en effet possible d'appréhender de quelle manière les perceptions pourront être modifiées par la mise en place d'éoliennes sur cette zone, et donc de décider de l'implantation la plus judicieuse dans ce contexte. On parle alors d'étude de faisabilité.

Plusieurs variantes d'implantation sont ensuite pensées, mais une seule sera retenue, puis affinée au cours de l'étape suivante. L'analyse des effets du projet sur le paysage constituera le point final de cette étape.

1.4. Etape 3 : approfondissement et mise au point du projet éolien et paysager

Cette partie est consacrée à l'élaboration d'un véritable projet de paysage, allant au-delà de la simple implantation d'éoliennes, et envisageant également l'intégration paysagère des autres éléments associés au projet. Il s'agit des mesures préventives de réduction des impacts, qui associent étude de micro-variantes et préconisations paysagères spécifiques, et dont découlent les impacts résiduels et d'éventuelles mesures de compensation.

2. Recueil des données et limites de retranscription

2.1. Arpentage de terrain

Il s'est étalé sur plusieurs mois, permettant alors d'appréhender le territoire étudié à feuilles tombées, comme recommandé par la DREAL. Ces diverses sorties visant une compréhension intelligente du territoire ont été réalisées en voiture ou à pied en fonction des besoins et des objectifs.

2.2. Visualisation

Les photomontages figurent actuellement la représentation la plus précise d'un paysage après l'implantation des éoliennes. Il existe toutefois certaines limites telles :

- la déformation liée à la réalisation de panoramas,
- l'absence de rotation des pales,
- l'absence de visualisation des aménagements proposés au pied des éoliennes
- la qualité de l'image fortement dépendante de l'heure, du matériel, de la saison.
- la focale (que nous tenterons d'éviter en travaillant notamment avec des photographies de qualité, prise avec une focale de 50mm afin d'approcher au mieux la vision humaine. Ces images serviront de support à la réalisation de photomontages le plus réaliste possible grâce à un logiciel professionnel intégrant les éoliennes directement à la vue traitée).

Chapitre 3 : le contexte local

Un schéma régional éolien (SRE) a été établi en 2012, initié par la loi du 12 juillet 2010 portant l'engagement national pour l'environnement (dite « loi Grenelle 2 »). Ce volet, annexé au schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), identifie des zones favorables au développement de l'énergie éolienne compte tenu, d'une part du potentiel éolien et d'autre part des servitudes, des règles de protection du patrimoine naturels et des ensembles paysagers, des contraintes techniques et des orientations régionales. « Pour qu'il soit possible d'installer des mâts éoliens sur le territoire d'une commune donnée, celle-ci doit figurer dans le Schéma Régional Éolien, annexe du Schéma Régional Climat, Air et Énergie. Le Préfet de la région Champagne-Ardenne aujourd'hui nommé Grand Est a validé ce dernier par l'arrêté préfectoral du 29 Juin 2012 ».

Lundi 16 octobre 2017, s'est tenue la deuxième conférence régionale de l'éolien à l'échelle de la région Grand Est. La puissance éolienne raccordée pour la région Grand Est au 30 septembre 2017 est de 3021MW pour 1335 éoliennes. Le département de la Marne compte à elle seule 821 MW. En terme de perspectives d'évolutions on compte environ 495 éoliennes autorisées mais non construites pour une puissance totale de 1512 MW et environ 460 éoliennes en cours d'instruction pour une puissance totale de 1 400 MW.

D'après le Schéma Régional Eolien (SRE) de la région Champagne-Ardenne fin 2005, la Champagne-Ardenne comptait 53 éoliennes pour une capacité de production de 58 MW. Fin avril 2012, elle en compte plus de 422 pour une puissance totale de 811 MW.

En termes d'objectifs de puissance éolienne à installer en région Champagne-Ardenne, dans le cadre du scénario cible du SRCAE, a été fixés **pour 2020 de 2870 MW** ;

La Champagne-Ardenne a été l'une des premières régions françaises à se doter d'éolien terrestre. Elle est actuellement la première ancienne région française en matière de production d'énergie éolienne, devant la Picardie et la Bretagne

Les communes de Foulain-Crenay et Neuilly sur Suize apparaissent dans une zone favorable au développement de l'éolien mais néanmoins soumise à certaines contraintes qui doivent être prises en compte (patrimoine, risques naturels, ...).

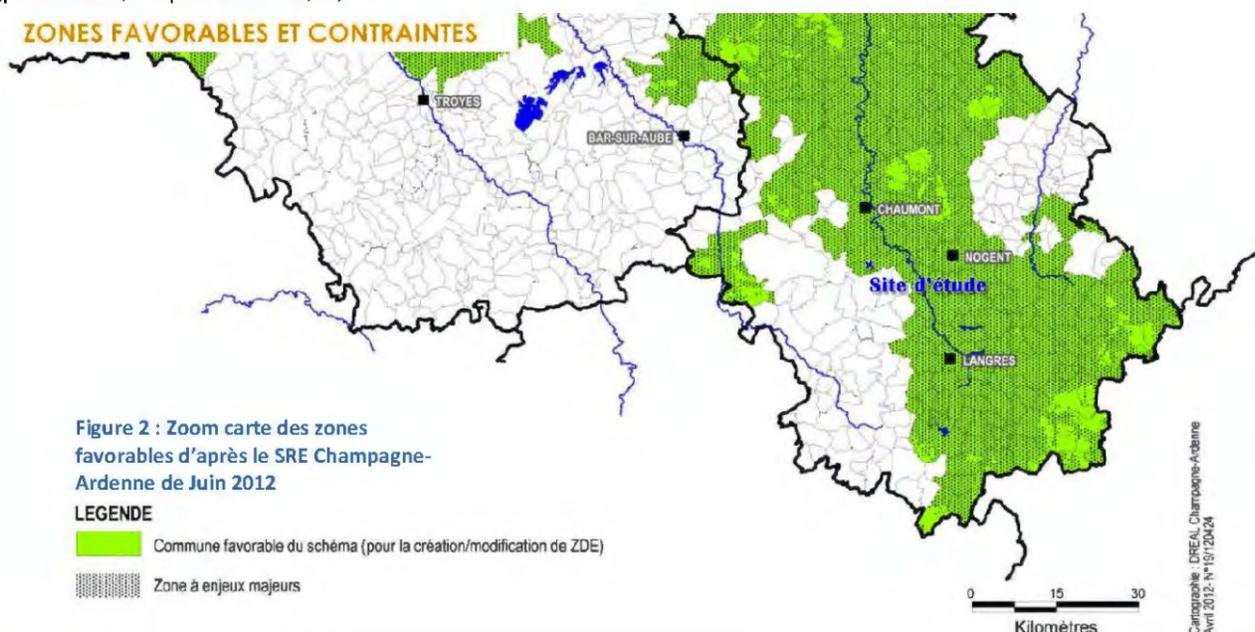
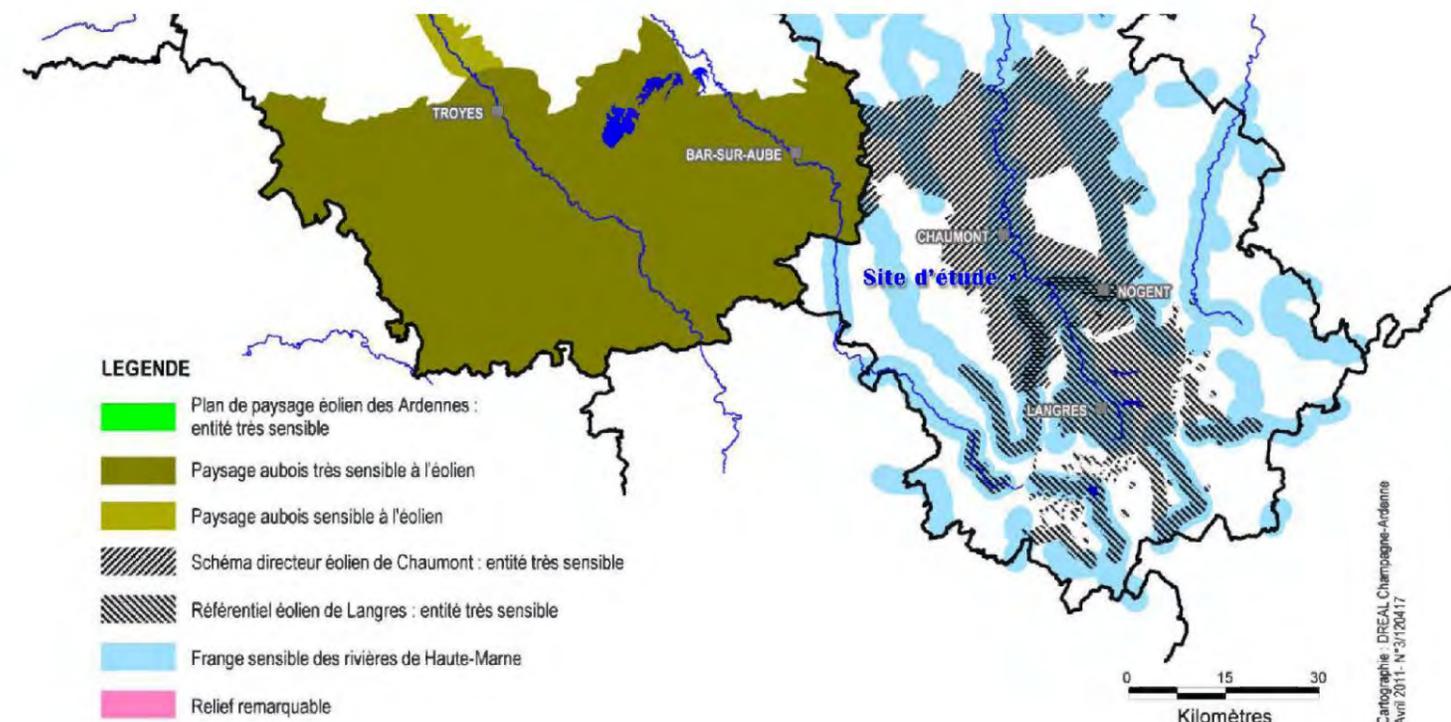


Figure 1 : Carte des enjeux paysagers majeurs d'après le SRE Champagne-Ardenne de Juin 2012



Chapitre 4 : Pourquoi le choix du site de Foulain-Crenay ?

1. Un site présentant des potentialités, soutenu par une volonté politique

Le site du projet du parc éolien de Foulain-Crenay a été choisi pour plusieurs raisons :

Les premiers échanges avec les élus de la commune de Foulain-Crenay et Neuilly-sur-Suize ont débuté en 2009 et seule la commune de Foulain-Crenay a délibéré favorablement pour poursuivre les études en Aout 2009. En parallèle, l'agglomération de Chaumont a réalisé en 2014 un schéma éolien sur son territoire identifiant comme « zone favorable » les territoires de Foulain-Crenay et Neuilly-sur-Suize. **La zone d'implantation potentielle (ZIP) ici étudiée se place aujourd'hui en zone favorable au sein de ce schéma.**

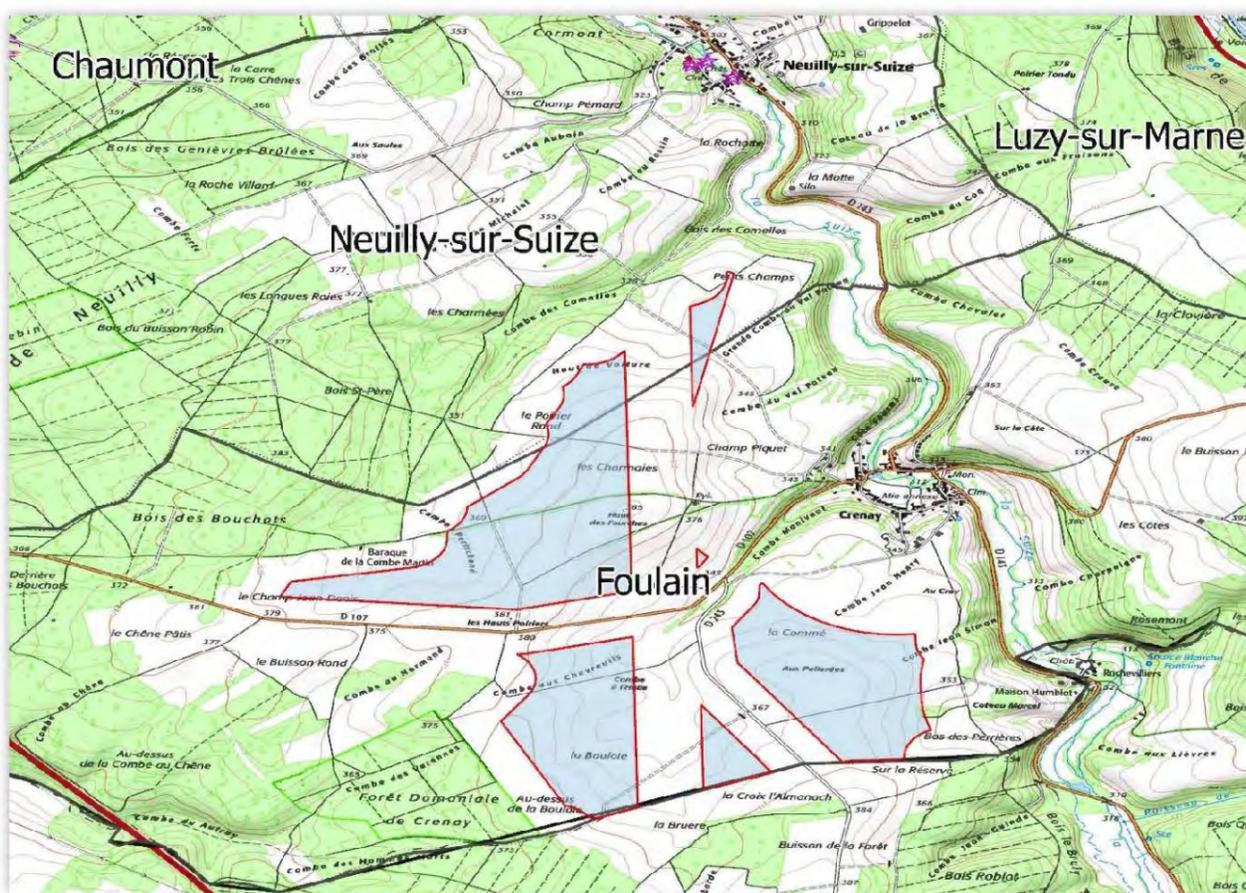


Figure 3 : Sites identifiés par WKN

Légende

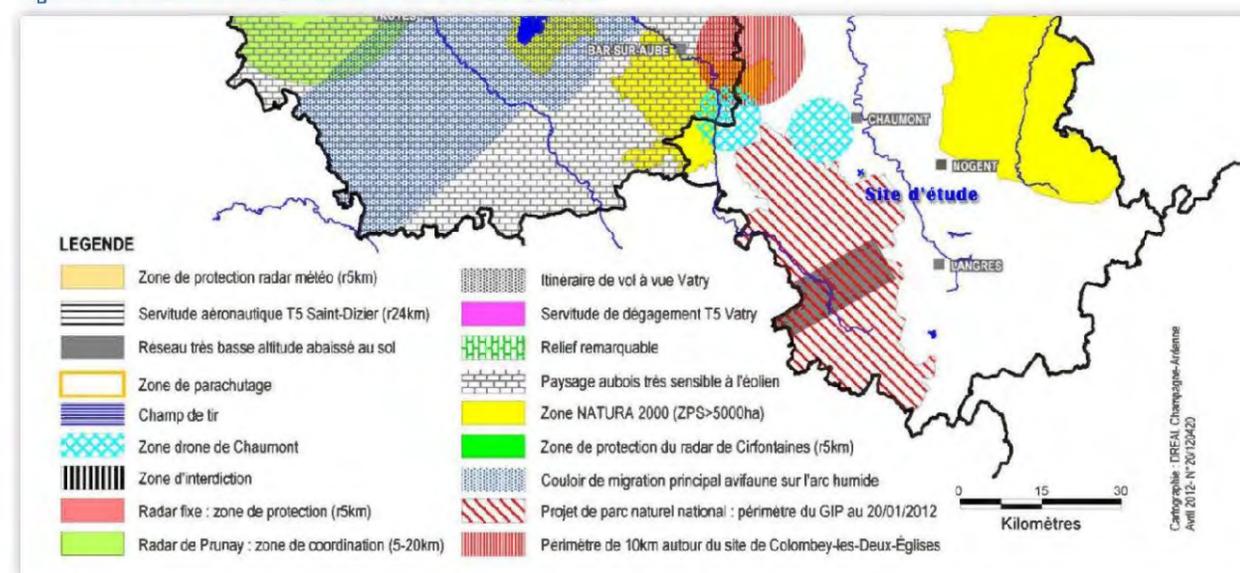


2. Rappel des critères devant être pris en compte pour l'implantation d'un parc éolien

Le potentiel éolien, les possibilités de raccordement au réseau électrique, les sensibilités paysagères et patrimoniales, et les servitudes techniques sont autant de critères qui doivent être considérés lors de la recherche d'un site idéal pour un projet éolien. Ces contraintes sont hiérarchisées en deux catégories avec :

- des contraintes absolues relevant de la réglementation qui préfigurent des zones d'exclusion où l'implantation d'éoliennes est à proscrire. Il s'agit des périmètres de protection des monuments historiques inscrits et classés, ainsi que des abords immédiats des zones bâties (périmètre de 500 m).
- des contraintes fortes correspondant à des zones de forte sensibilité où l'implantation d'éoliennes est envisageable sous conditions. Il s'agit notamment des abords des zones naturelles sensibles (Site Natura 2000, APPB etc.), des périmètres de protection éloignée des monuments historiques, des zones de covisibilité avec les éléments sensibles du paysage. Ces zones d'alerte correspondent à des espaces au sein desquels des éoliennes peuvent être implantées sous réserve qu'une étude spécifique démontre l'absence d'impact fort.

Figure 4 : Extrait de la carte des zones de contraintes du SRCAE



Les zones propices étant ensuite délimitées par soustraction des deux précédentes zones, caractérisent donc les espaces favorables à l'implantation d'éoliennes, sans présager d'éventuelles contraintes techniques dont l'identification relève davantage d'une étude d'impact.

Par ailleurs, des études spécifiques ont permis de démontrer que le projet de Foulain-Crenay s'inscrit dans une zone qui présente un potentiel éolien intéressant. Le secteur est exposé à des vents de vitesse moyenne comprise entre 5 et 6m/s à 100 m de hauteur. Afin d'optimiser ce potentiel, l'utilisation de machines de grande taille, atteignant 170m en bout de pale, semble recommandée.

Enfin, d'après le Schéma Régional de raccordement au réseau des EnR de la région Champagne-Ardenne, un raccordement du parc pourrait être envisagé sur le poste de Chaumont.

Toutefois, un ensemble de contraintes, notamment paysagères, ont été mises en évidence sur le territoire communal.

Première partie : Analyse de l'Existant

Chapitre 1 : Dimension paysagère du site

1. Aire d'observation lointaine
2. Aire d'observation intermédiaire
3. Aire d'observation rapprochée et immédiate

Chapitre 2 : Approche de l'aire éloignée

1. Contexte paysager
2. Relations entretenues entre le site et les grands paysages avoisinants

Chapitre 3 : Approche de l'aire Intermédiaire

1. Motifs fondateurs du paysage intermédiaire
2. Relations entretenues entre le site et ses environs proches

Chapitre 4 : Approche de l'aire rapprochée et immédiate

1. Eléments structurants du paysage rapproché et immédiat
2. Relations entretenues entre le site et ses abords directs

Chapitre 5 : Place de l'éolien sur le territoire

Chapitre 6 : Conclusion

Chapitre 1 : Dimension paysagère du site

Cette première partie a pour objectif de réfléchir à la faisabilité d'un projet éolien sur le territoire d'étude. Pour ce faire, quatre échelles d'étude ont été définies.

1. Aire d'observation lointaine

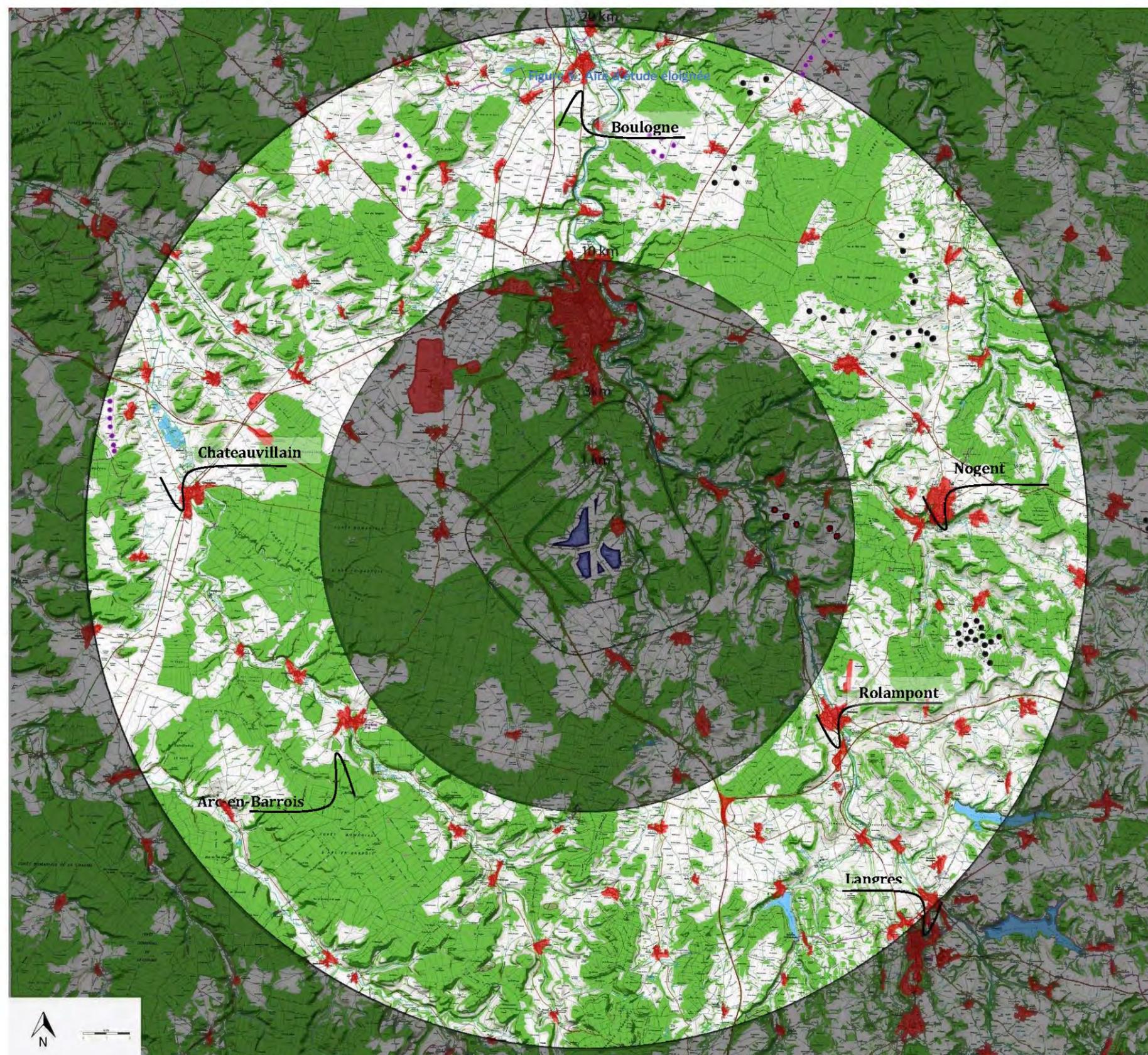
L'aire d'étude lointaine permet de situer le projet dans un environnement global. Etablie dans un rayon de 10 à 20 Km autour de la ZIP (zone d'implantation potentielle) sur les communes de Foulain-Crenay et Neuilly sur Suize, cette aire d'analyse réunit les espaces concernés par le projet sans pour autant que ce dernier ne soit un élément prépondérant des perceptions. En effet, depuis ces secteurs, la zone d'étude apparaîtrait plutôt comme un élément du paysage lointain, et dont la prégnance serait dépendante des phénomènes climatiques (Brume, temps clair, mauvais temps, ...)

Les enjeux au sein de cette aire se révèlent moins importants que ceux qui se dégageront des trois aires présentées par la suite (prégnance moins marquée, faible visibilité au vu de la distance, ...)

Les zones d'études sont marquées par la présence de plusieurs parcs éoliens : 7 parcs (édifiés, accordés ou en instructions) sont identifiés autour de la ZIP : zone d'implantation potentielle (représenté par des ronds noirs pour les éoliennes construites, bleu en instruction et rose pour les ICPE autorisée), approchant toutes les aires d'observation dans un rayon de 20 km. Ces parcs se répartissent essentiellement au niveau des plateaux de Chaumont.

Légende

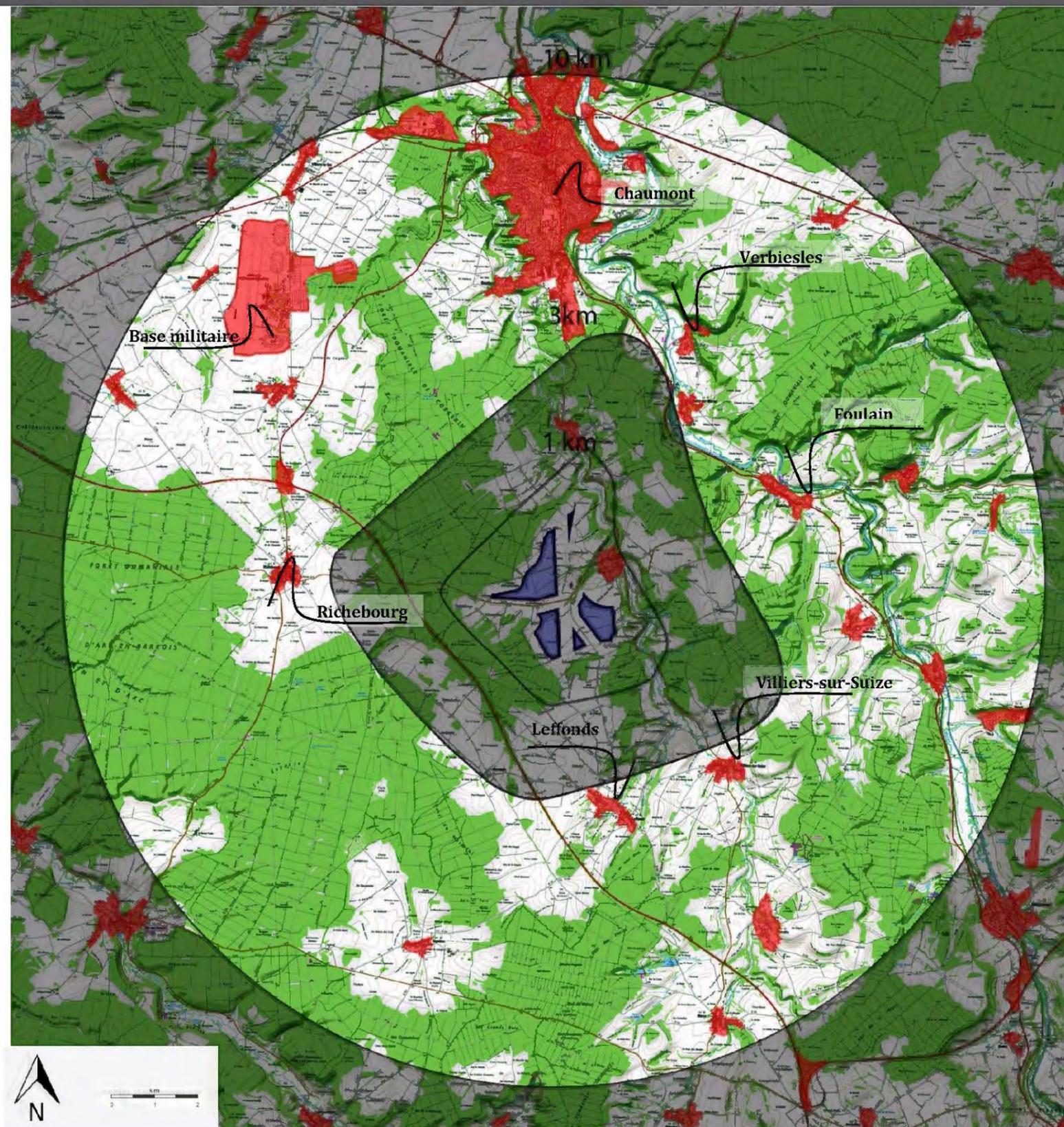
-  ZIP
-  Parc éolien construit
-  Parc éolien autorisé
-  Parc éolien refusé



2. Aire d'observation intermédiaire

L'aire d'étude intermédiaire participe plus à l'élaboration de l'implantation grâce à l'appui des éléments qui organisent le paysage (lignes de crête, sommets...). Elle prend en compte tous les espaces susceptibles d'interagir visuellement avec le parc éolien projeté. Dans ce contexte, le rapport de hauteur entre éoliennes, végétation et bâti laisse transparaître la prégnance des éoliennes au sein de ce paysage.

La distance ici choisie est comprise dans un rayon de 3 à 10 km étant donné le peu de points hauts dégagés sur le territoire, qui étendent le domaine des covisibilités. Il faut cependant noter qu'au-delà de 6 km, les covisibilités perdent de leur intensité, au vu de la distance, du relief et des éléments de surface la perception sera réduite.



Légende



ZIP

Figure 6 : Aire d'étude intermédiaire

3. Aire d'observation rapprochée et immédiate

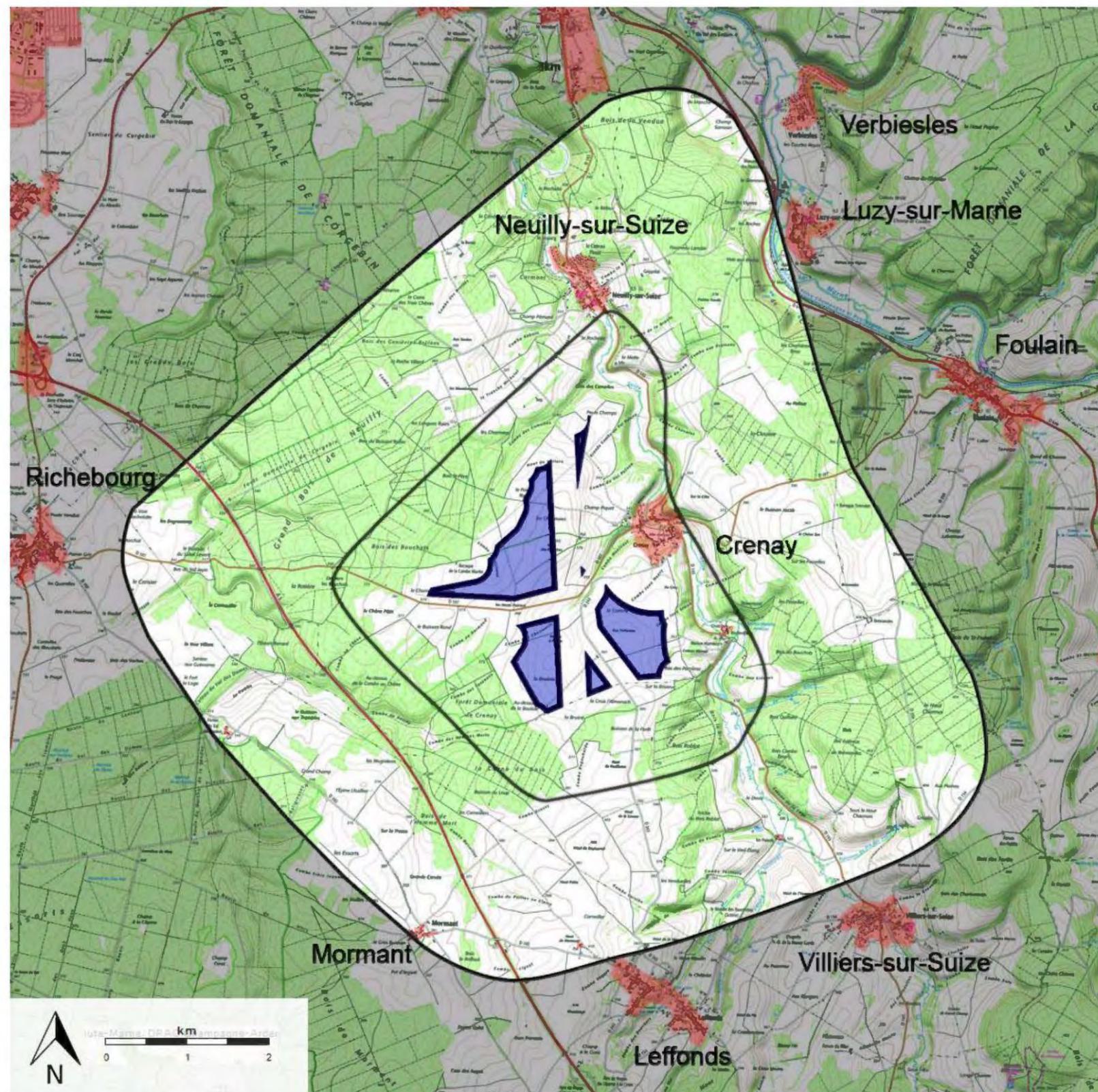
Le **périmètre d'observation rapprochée** qui s'étend sur un rayon de 3 km autour de la ZIP. Cette aire définit les perceptions et les sensibilités depuis les habitations les plus proches et les axes de découverte.

Un site classé et six sites inscrits au titre des Monuments Historiques sur les communes de Neuilly sur Suize et Leffonds recourent cette aire. Une attention particulière leur sera portée lors de cette étude.

L'**aire d'étude immédiate** correspond à l'espace où le motif éolien participera pleinement à la structure du paysage et dont les perceptions seront omniprésentes.

Ce niveau d'analyse intègre les éléments ponctuels qui seront exploités essentiellement pour l'affinage de l'implantation et les préconisations d'intégration (chemins, pieds d'éoliennes, etc.), de sorte à présenter un projet le plus en harmonie avec le territoire.

Aucun site classé ou inscrit, ni de SPR ne recoupe cette aire.



Légende



ZIP

Figure 7 : Aire d'étude rapprochée et immédiate

Chapitre 2 : Approche de l'aire éloignée

1. Contexte paysager

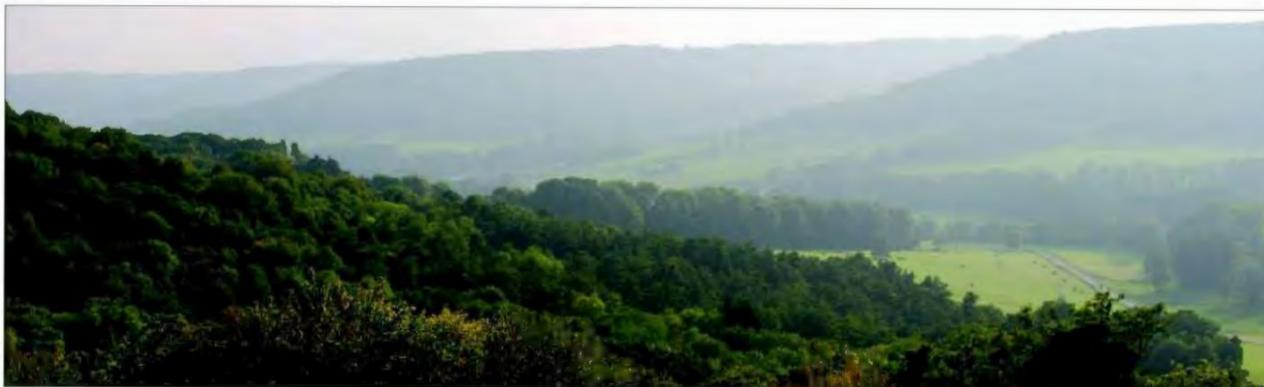
Le territoire étudié s'inscrit au sein d'un contexte paysager varié et composé de différentes unités paysagères qui ont été mises en évidence par l'Atlas des Paysages de Haute Marne, et complétées avec les observations de terrain réalisées. Ces ensembles entretiennent généralement un lien étroit avec la géomorphologie, et présentent une identité commune liée à l'occupation du sol ou à une histoire particulière.



La plaine de Champagne



Les grands plateaux



Les plaines de la Vingeanne au Bassigny

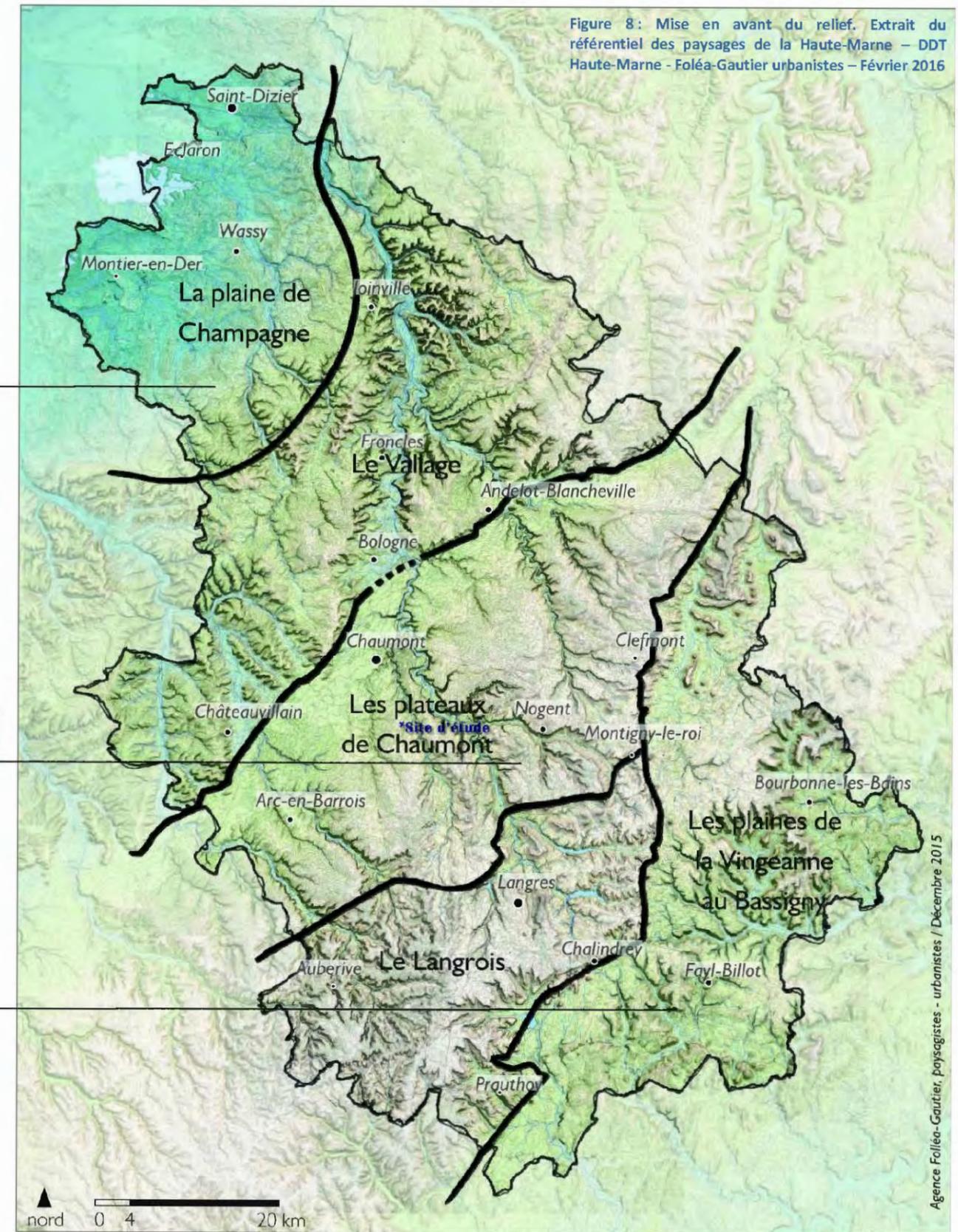


Figure 8 : Mise en avant du relief. Extrait du référentiel des paysages de la Haute-Marne – DDT Haute-Marne - Foléa-Gautier urbanistes – Février 2016

Agence Foléa-Gautier, paysagistes - urbanistes / Décembre 2015

Des nuances qui apparaissent à l'intérieur des grands plateaux centraux, à la faveur des cours d'eau

Les unités paysagères suivantes ont ainsi été identifiées par leur caractère dominant à savoir :

- Le Vallage en jaune, plateaux cultivés et boisés, vallonnés par la Blaise et ses affluents. Le paysage qui se dessine est finalement celui d'un bocage devenant une campagne-parc élégante.
- Les collines et plateaux de Langres en orange, espace vallonné, composé d'une structure profondément rurale. Nous sommes en présence de paysages d'eau qui ouvrent de larges panoramas sur des étendues d'eau.
- Les plateaux de Chaumont en vert. L'ensemble domine nettement, surtout au nord et à l'est, la campagne alentour, formant, de loin, une ligne d'horizon bleutée et arrondie et, de près, des abrupts qui structurent le paysage. Principale unité paysagère représentée où s'inscrit la ZIP.

Légende



ZIP

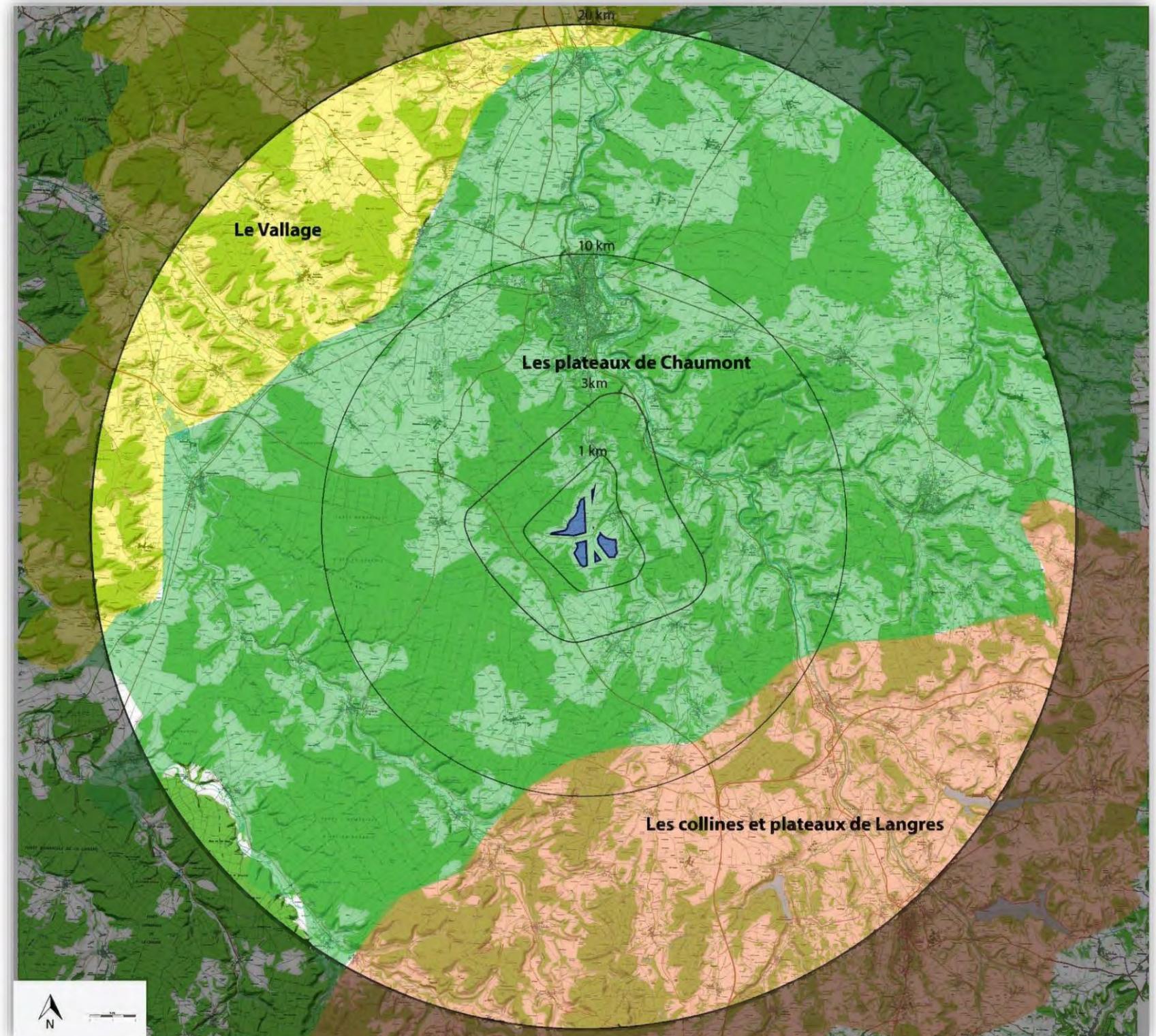


Figure 10 : Unités paysagères recensées sur l'aire d'étude

1.1. Les entités paysagère voisines de la zone d'étude

- Le Vallage



Figure 11 : Situation



Figure 12 : Vue sur Colombey-les-Deux-Églises

Cette entité se situe à l'extrémité Nord-ouest de la ZIP.

Caractéristique de l'entité

Le Vallage forme la transition entre l'Argonne et la Champagne Crayeuse. Son relief relativement mouvementé inscrit la vallée de l'Aisne et du Blaise dans une alternance de prairies et de bois avec, sur les secteurs moins sensibles aux inondations, des cultures annuelles de céréales.

Les bois toujours très visibles, donnent une impression de pleins et de vides, à l'origine d'images très variées. Ailleurs, les arbres et arbustes se trouvent sous forme de haies, bosquets en limites de parcelles, mais ont tendance à disparaître. Les vergers restent encore présents aux abords des villages mais sont de plus en plus délaissés.

Le paysage a évolué au grès des pratiques agricoles. Deux types de parcellaire et d'occupation du sol se partagent cette séquence. Des zones plus ou moins humides, dessinées par des méandres fossiles sont occupées par la prairie et les peupleraies sur des parcelles irrégulières, encadrant des poches de cultures dans un parcellaire géométrique.

Principaux éléments qualitatifs du paysage

- un relief en creux qui contraste avec les plateaux voisins ;
- un paysage de bocage et d'élevage mais également de parcellaire géométrique;
- un bocage dense au fond de vallée qui assure des espaces intimes et une discrétion du motif bâti ;
- des espaces naturels préservés (particulièrement des milieux humides favorisés par le réseau hydrographique) qui sont à l'origine d'une richesse écologique ;

Organisation des vues

Dans ce contexte, depuis le fond de vallée, les lignes de crête boisées encadrent l'horizon. Les vues sont plus ou moins courtes et fermées du fait d'un bocage bien développé. Sur les coteaux, les vues alternent entre beaux panoramas ouverts sur les vallées et le grand paysage grâce aux vastes espaces de cultures, et un paysage plus refermé du fait du bocage.

Principales tendances d'évolution du paysage

- Des prairies et un bocage qui ont tendance à disparaître.
- Densification de l'urbanisation autour des grandes villes.



Figure 15 : La croix de Lorraine



Figure 14 : Parc du Mont Gimont



Figure 13 : vue sur Rouécourt



Figure 16 : vue sur la Blaise

Unité paysagère : Le Vallage

Atouts du territoire

- Des plateaux cultivés et boisés, vallonnés par la Blaise et ses affluents
- Blaise et Blaiseron : de précieuses vallées intimes qui contribuent à l'identité et à la valeur des paysages du département
- Des trames végétales et une agriculture qui révèlent le paysage de l'eau, en accompagnant les rivières par des ripisylves et des prairies humides.
- Un riche patrimoine de villages : sites bâtis et architecture
- Aux marges du Vallage et de la vallée de l'Aube : le site bâti singulier de Colombey-les-deux-Eglises

Faiblesses du territoire

- Des paysages de vallées localement banalisés par le retournement des prairies
- Une simplification des grands paysages agricoles du plateau par les emprises céréalières grandissantes (raréfaction des prairies et des arbres)
- Des villages vieillissants au patrimoine bâti fragilisé et aux espaces publics encore insuffisamment attractifs
- Un patrimoine construit insuffisamment mis en valeur : château de Cirey-sur-Blaise, domaines hérités des forges,...
- Des sites bâtis fragiles, à la merci d'implantations d'urbanisation ou d'équipements inadaptés
- Une saturation, en cours, d'éoliennes dans le secteur des sources du Blaiseron (autour d'Ambonville)

Pressions

Agriculture, Tourisme, Urbanisation, Changement climatique

Opportunités

- Un cadre législatif et réglementaire actuel tendant à une maîtrise de l'urbanisation au travers des documents d'urbanisme.
- Les actions en faveur de la promotion et de la découverte du paysage.
- Les actions en faveur de la protection et la valorisation du patrimoine bâti portées par les collectivités au travers de leur document d'urbanisme.
- Mise en place d'une politique de replantation de haies ou de vergers aux abords des villages et de reconstitution des écrans.

Menaces

- Le développement des grandes cultures céréalières au détriment de l'élevage, de la disparition du bocage et ainsi une uniformisation du paysage ;
- La poursuite de l'urbanisation autour des villages avec le risque de voir se poursuivre la disparition des vergers, des rideaux d'arbres et ainsi la disparition d'une transition paysagère entre espace agricole et espace bâti ;
- La disparition des édifices les plus remarquables du patrimoine vernaculaire (démolition ou altération par des restaurations intempestives) ;
- Les effets du changement climatique (augmentation de la fréquence et de l'intensité des épisodes de sécheresse et hausse des températures moyennes annuelles) avec pour conséquence un dysfonctionnement et un décalage dans la production des prairies.

Points de vigilance vis-à-vis du motif éolien

- Des lieux de vie localisés préférentiellement au cœur des talwegs, au sein d'un paysage intimiste et échangeant de faibles liens visuels avec les plateaux de Chaumont. Cette implantation du bâti est de nature à limiter la perceptibilité du motif éolien. Néanmoins, certains lieux de vie laissent découvrir au cœur de leur bourg ou en pourtour immédiat de beaux panoramas (exemple Combey-les-deux-églises). Les perceptions depuis ces points méritent une attention particulière dans la définition de tout projet.
- La présence de plusieurs éoliennes au sein de l'unité paysagère peut représenter un atout du fait que l'éolien fait figure de motif paysager reconnu. Néanmoins, le développement de nouveaux parcs exige la prise en compte des parcs existants et en projet dans le but de ne pas créer de formes incongrues et dissonantes dans le paysage à même de faire émerger une sensation de saturation visuelle et d'encerclement.

- Le paysage de collines et plateaux de Langres



Figure 18 : Situation



Figure 17 : Vue sur les plateaux de Langres

Cette entité n'est pas directement concernée par l'alignement éolien proposé. Reposant sur le piémont septentrional du plateau de Langres, elle est composée d'une succession de vallons et de plateformes.

Cet espace offre un paysage agricole relativement ouvert où une certaine mixité entre cultures et élevage se maintient et où persistent haies et boqueteaux. C'est également le pays des lacs. Ces points d'eau, plus ou moins imposants, contribuent, dans des proportions variables, à l'attrait du tourisme dans cette zone.

Ainsi, l'observateur dispose ici de vues plus variées et plus animées que dans les plateaux de Chaumont. Les perceptions y sont généralement moins profondes et les rebords boisés du Langrois ouvert assurent un certain séquençage des vues entre grandes unités paysagères.

Motifs fondateurs du paysage

Les collines ondulées

Les codes visuels sont les suivants :

- ✓ Les barrières visuelles et les volumes :
Des séries de collines forment de doux vallonnements coiffés de bois de feuillus (chênes et hêtres) et marqués par un bocage aéré qui encadre des pâtures. On tend vers un équilibre entre espaces boisés, et donc fermés, et champs ouverts.
- ✓ Les percées visuelles :
Les points d'appel prennent beaucoup moins d'importance que dans les plateaux de Chaumont. Ce sont davantage les percées visuelles via les champs et pâtures qui ouvrent le champ.
On a la notion de «porte de paysage». La route traverse des boisements denses et homogènes qui marquent les rebords de plateau et forment les horizons.
- ✓ Les courbes :
Le paysage est plus vallonné. Le spectateur n'a plus pour unique ligne celle de l'horizon. Les boisements créent des plans successifs. Les courbes douces se démultiplient et le paysage prend de la profondeur. Autour de la Marne et L'Aube, l'aplanissement du relief se confirme et les champs se font toujours plus nombreux.
- ✓ Les contrastes : Ils se jouent entre les vides (champs et prés) et les pleins (boisements et bocages). Il existe un perpétuel jeu d'imbrication avec parfois des premiers plans vides et parfois pleins. Les jeux de volumes d'arrière et d'avant plans, de couleurs et de perspectives sont plus ou moins prononcés.



Figure 19 : Remparts de Langres



Figure 21 : Lac de la Liez

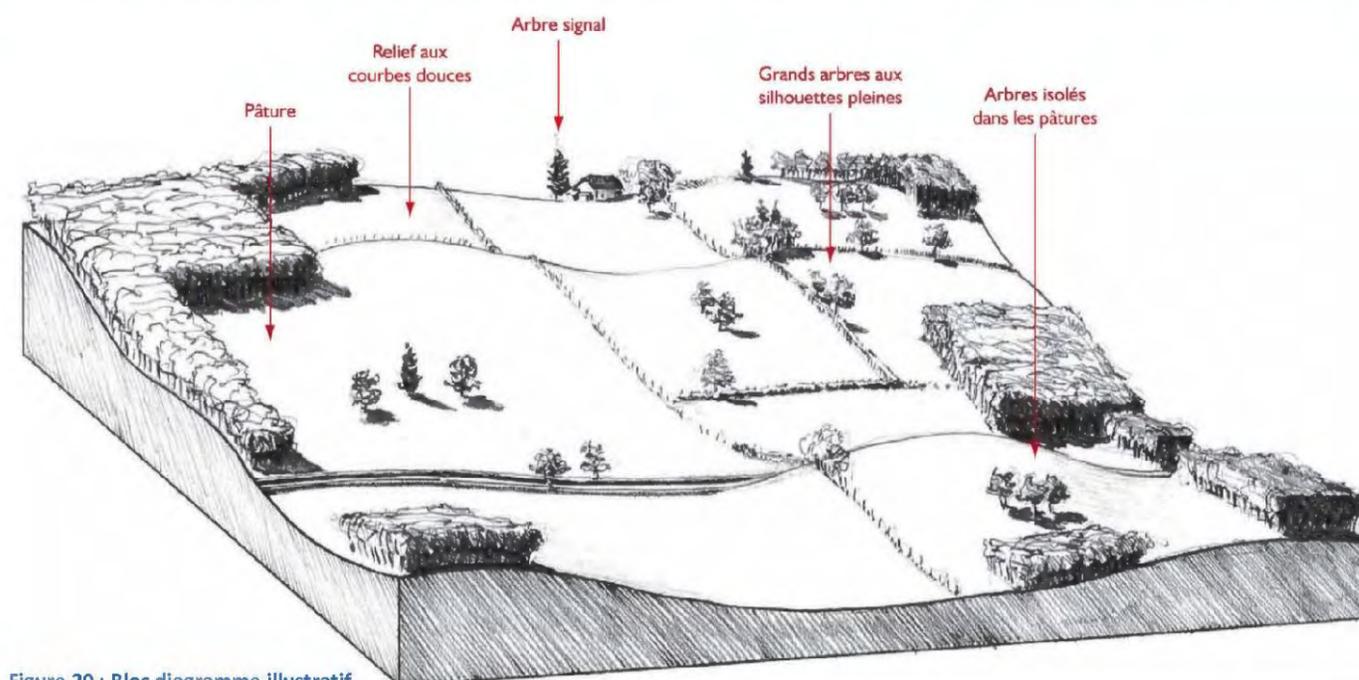


Figure 20 : Bloc diagramme illustratif

Unité paysagère : Collines et plateaux de Langres

Atouts du territoire

- Une diversité des paysages (culturel, agricole et urbain) ;
- Des paysages ouverts de qualité, largement dévolus à l'agriculture et ponctués d'arbres
- Un site bâti défensif spectaculaire, offrant au grand paysage sa silhouette harmonieuse
- Un plateau peu habité, où les villages se cantonnent sur les marges, à la naissance des combes
- Des villages groupés, aux formes architecturales et urbaines d'influence bourguignonne, dotés d'une architecture massive et puissante, réchauffée par la belle lumière du calcaire
- Ces paysages de collines sont des paysages de moyenne à grande échelle, du fait de leur relief simple et étendu, et à forte connotation anthropique, car ils ont été modelés par une agriculture et sont parcourus par de grandes infrastructures, qui constituent autant de lignes de force structurantes.

Faiblesses du territoire

- Des aménagements qui déprécient la qualité patrimoniale de Langres, présentant les entrées de Langres de manière très routière
- Des espaces publics villageois trop rarement mis en valeur
- Un espace agricole qui tend à se banaliser
- La forte concentration des équipements sur un plateau étroit provoquant un effet de saturation
- Les constructions récentes et les haies de conifères qui les accompagnent altèrent la silhouette de certains bourgs
- La diminution des prairies et d'une structure bocagère sur les collines.

Pressions

Agriculture, Tourisme, Urbanisation, éolien, Changement climatique

Opportunités

- Un cadre législatif et réglementaire actuel tendant à une maîtrise de l'urbanisation au travers des documents d'urbanisme.
- Les actions en faveur de la promotion et de la découverte du paysage.
- Les actions en faveur de la protection et la valorisation du patrimoine bâti portées par les collectivités au travers de leur document d'urbanisme.
- Mise en place d'une politique de replantation de haies ou de vergers aux abords des villages et de reconstitution des écrans.

Menaces

- Le développement des grandes cultures céréalières au détriment de l'élevage, de la disparition du bocage et ainsi une uniformisation du paysage ;
- Le remembrement des parcelles agricoles et la disparition des rideaux d'arbres soulignant le relief
- La poursuite de l'urbanisation autour des villages avec le risque de voir se poursuivre la disparition des rideaux d'arbres et ainsi la disparition d'une transition paysagère entre espace agricole et espace bâti ;
- La disparition des édifices les plus remarquables du patrimoine vernaculaire (démolition ou altération par des restaurations intempestives) ;
- Les effets du changement climatique (augmentation de la fréquence et de l'intensité des épisodes de sécheresse et hausse des températures moyennes annuelles) avec pour conséquence un dysfonctionnement et un décalage dans la production des prairies.

Points de vigilance vis-à-vis du motif éolien

- Des lieux de vie localisés préférentiellement au cœur de petits creux ou entouré de boisement, échangeant de faibles liens visuels avec le plateau. Cette implantation du bâti est de nature à limiter la perceptibilité du motif éolien. Néanmoins, certains lieux de vie laissent découvrir au cœur de leur bourg ou en pourtour immédiat de beaux panoramas. Les perceptions depuis ces points méritent une attention particulière dans la définition de tout projet.
- La présence de plusieurs éoliennes au sein de l'unité paysagère des plateaux de Chaumont peut représenter un atout du fait que l'éolien fait figure de motif paysager reconnu. Néanmoins, le développement de nouveaux parcs exige la prise en compte des parcs existants et en projet dans le but de ne pas créer de formes incongrues et dissonantes dans le paysage à même de faire émerger une sensation de saturation visuelle et d'encerclement.
- Au sein de ces collines, l'implantation d'éoliennes pourrait être de nature à s'imposer de manière prégnante bien que le couvert boisé du fond de vallée soit de nature à créer un jeu d'ouverture et de fermeture visuelle et ainsi à atténuer la perceptibilité du motif éolien. Il est à noter que depuis les collines de Langres, du fait de l'éloignement et de l'orientation des plateaux vers le Nord, il y aura très peu de perspective vers la ZIP.

- Les Plateaux de Chaumont

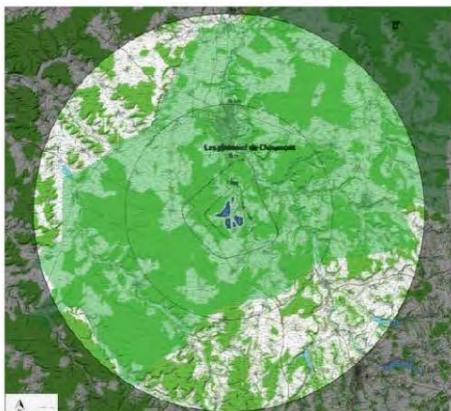


Figure 23 : Situation



Figure 22 : Vue sur l'entité des plateaux de Chaumont

C'est l'entité paysagère au sein de laquelle s'inscrit le projet.

La quasi-totalité de l'aire d'étude repose sur les Plateaux du Barrois. Le Barrois forestier en occupe la majeure partie, encadrant la zone de projet. D'un point de vue topographique, établie entre 300 et 400m, cette entité domine les deux autres recensées précédemment. Elle esquisse dès lors, en particulier grâce à la côte de Meuse qui marque un dénivelé important du Nord-est au Sud-ouest, la ligne d'horizon de l'ensemble des vues des collines et plateaux de Langres et du Vallage.

Comme son nom l'indique, cette entité, composée de plateaux entaillés de nombreuses rivières, est essentiellement couverte de forêts et de bois, entre lesquels s'intercalent, dès que le relief y est favorable, de vastes clairières agricoles. Les perceptions alternent donc entre vues largement ouvertes à l'horizon fini, et vues plus cadrées. Les diverses vallées creusant le plateau donnent une impression de vallonnement à l'observateur en déplacement sur cette zone, et créent une différence en termes de profondeur de champs selon si l'observateur est placé en point haut ou en point bas. Le bâti quant à lui, s'organise de manière regroupée le long des axes, soit au sein des clairières soit le long des pentes des petites vallées qui découpent le plateau.

Si, depuis le sein de cette unité, il n'y a que peu d'interactions avec les entités paysagères alentours, lorsque les rebords de ce plateau s'approchent du Vallage, et que la végétation s'é moussse, certains échanges semblent en revanche possibles, parfois même sous la forme de points de vue panoramiques.

Motifs fondateurs du paysage

Le plateau boisé, un jeu de vide et de plein

Les codes visuels sont les suivant :

- ✓ Les barrières visuelles et les volumes :
La superficie des bois est plus importante, ils apparaissent massifs et imposants. De part leur nombre, ils n'agissent plus en tant que points d'appel dans un paysage vide mais en tant qu'obstacles aux grandes percées visuelles sur l'horizon;
- ✓ Les percées visuelles : Le spectateur ne cherche plus un repère mais des trouées (échappées visuelles). Les points d'appel prennent beaucoup moins d'importance que dans les collines de Langres ou du Vallage. Ce sont davantage les percées

visuelles via les prairies qui ouvrent le champ. Le bocage pur est rare ; l'agriculture se réduit à des clairières aux bords flous. Le cloisonnement du paysage est amplifié par la trame forestière.

- ✓ Les courbes :
Les boisements créent des plans successifs. Les courbes douces se démultiplient et le paysage prend de la profondeur.
- ✓ Les contrastes :
Ce sont les mêmes que dans les collines (volumes et couleurs).
De plus, ils se jouent entre les vides (champs et prés) et les pleins (boisements). Il existe un perpétuel jeu d'imbrication avec parfois des premiers plans vides et parfois pleins. Les jeux de volumes d'arrière et d'avant plans, de couleurs et de perspectives sont plus ou moins prononcés.

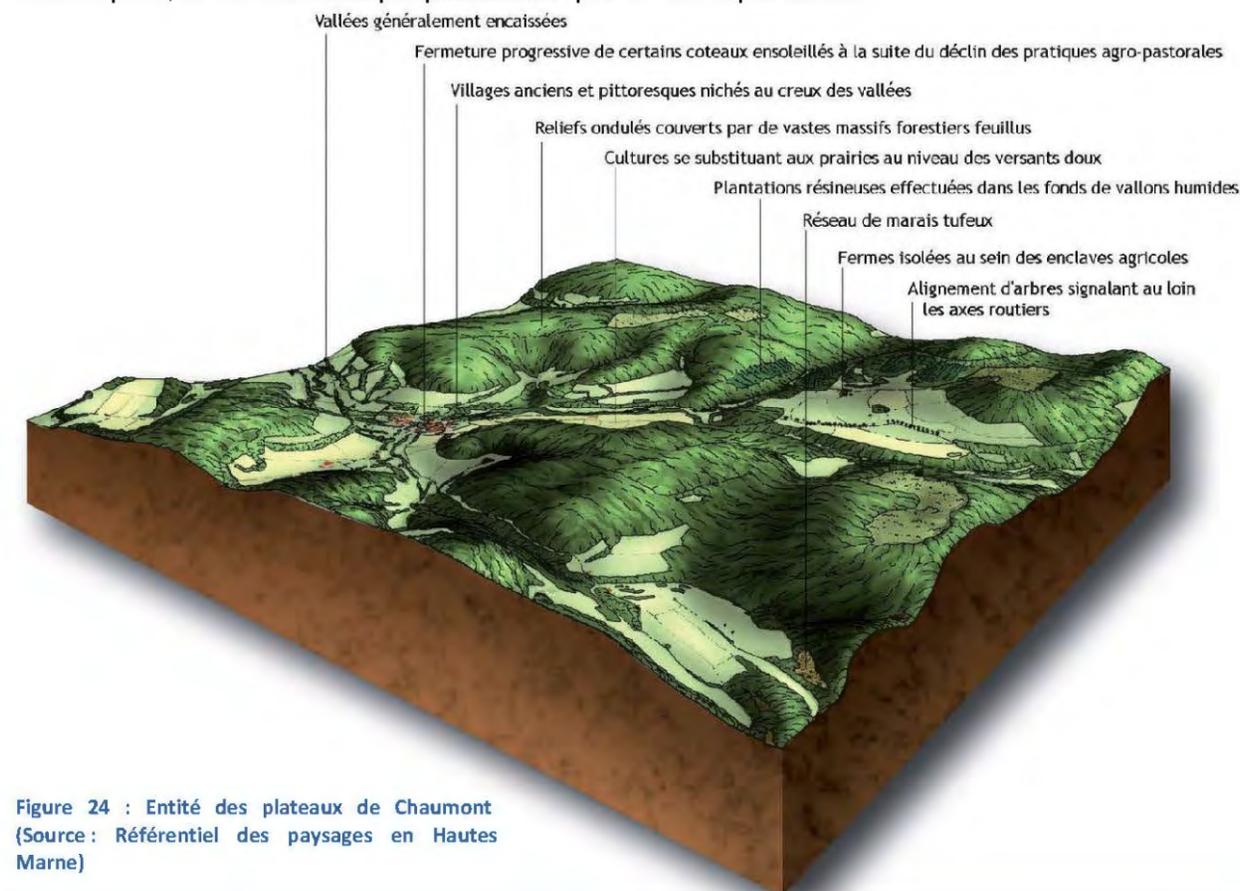


Figure 24 : Entité des plateaux de Chaumont
(Source : Référentiel des paysages en Hautes Marne)

Unité paysagère : Les Plateaux de Chaumont : paysage mixte de plaines et bois

Atouts du territoire

- De très vastes et anciennes forêts continues, séquencées de vallées
- Des forêts majoritairement publiques, aménagées pour la chasse (notamment forêt d'Arc-en-Barrois) et la promenade (notamment forêt du Corgebin)
- Une ville remarquable perchée entre Marne et Suize : Chaumont. Une ville qui demeure discrète, à peine visible de loin depuis le plateau, et souvent enfouie derrière les frondaisons des boisements de coteaux depuis les deux vallées
- Des plateaux agricoles en vastes clairières, aplanis et ouverts sur le ciel.
- Une succession de vallées bien creusées, rythmant le manteau forestier et offrant des paysages intimes remarquables
- Des paysages de petites vallées magnifiés par leurs prairies
- Des routes paysages qui mettent en scène le paysage des petites vallées
- Un patrimoine varié niché dans les vallées
- Des villages bénéficiant de compositions urbaines structurées
- Des villages au patrimoine bâti de qualité, égayé et unifié par le calcaire

Faiblesses du territoire

- Déprise agricole importante.
- Un risque de banalisation et dévalorisation du paysage des vallées en cas de développement des grandes cultures (retournement des prairies)
- Des entrées de ville banalisées
- Une architecture récente qui concurrence le bâti ancien (proportions, matériaux, couleurs...)
- Des implantations bâties, d'habitations ou d'activités, qui nuisent au charme des vallées et entrent parfois en covisibilité importante avec le site bâti de Chaumont
- Des vues souvent masquées ou privatisées

Pressions

Agriculture, Tourisme, Urbanisation, Changement climatique

Opportunités

- Un cadre législatif et réglementaire actuel tendant à une maîtrise de l'urbanisation au travers des documents d'urbanisme.
- Les actions en faveur de la promotion et de la découverte du paysage.
- Les actions en faveur de la protection et la valorisation du patrimoine bâti portées par les collectivités au travers de leur document d'urbanisme.
- La valorisation du bois de taille de haie à des fins énergétiques (va dans le sens de la préservation des haies).

Menaces

- La poursuite de l'urbanisation autour des villages avec le risque de voir se poursuivre la disparition des vergers, des rideaux d'arbres et ainsi la disparition d'une transition paysagère entre espace agricole et espace bâti ;
- La déprise agricole conduirait à une fermeture du paysage ;
- Les effets du changement climatique (augmentation de la fréquence et de l'intensité des épisodes de sécheresse et hausse des températures moyennes annuelles) avec pour conséquence un dysfonctionnement et un décalage dans la production des prairies.

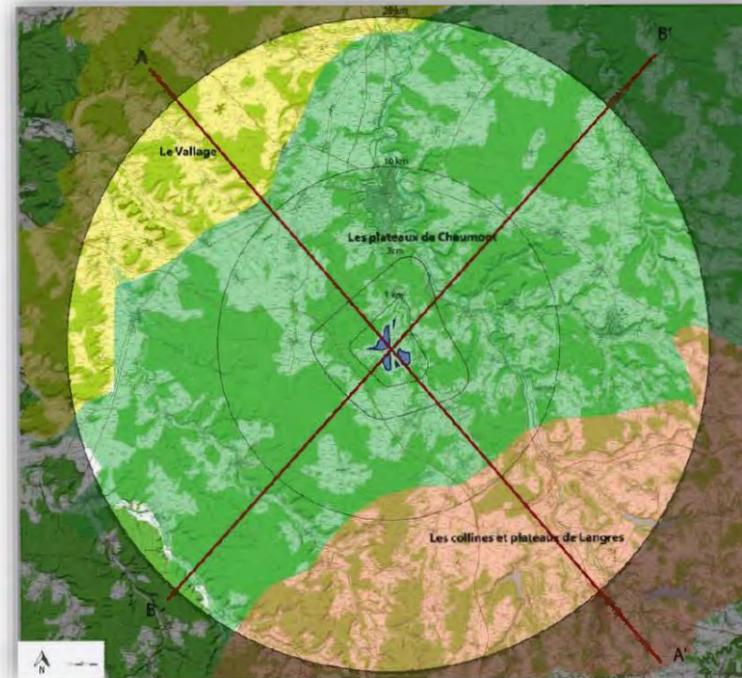
Points de vigilance vis-à-vis du motif éolien

- Des lieux de vie localisés préférentiellement au cœur des talwegs, au sein d'un paysage intimiste et échangeant de faibles liens visuels avec ZIP. Cette implantation du bâti est de nature à limiter la perceptibilité du motif éolien. Néanmoins, certains lieux de vie laissent découvrir au cœur de leur bourg ou en pourtour immédiat de beaux panoramas sur le plateau. Les perceptions depuis ces points méritent une attention particulière dans la définition de tout projet.
- La présence de plusieurs éoliennes au sein de l'unité paysagère peut représenter un atout du fait que l'éolien fait figure de motif paysager reconnu. Néanmoins, le développement de nouveaux parcs exige la prise en compte des parcs existants et en projet dans le but de ne pas créer de formes incongrues et dissonantes dans le paysage à même de faire émerger une sensation de saturation visuelle et d'encercllement.

➤ Lecture du paysage

Les lignes fédératrices sont celles du relief : ce sont des courbes bien marquées. Les masses végétales sont nombreuses en périphérie.

Ainsi, l'observateur dispose ici de vues variées et animées. Les échelles interne et externe sont grandes : les perspectives sont larges. La dimension verticale est essentiellement donnée par les massifs forestiers, les arbres isolés, les pylônes électriques



Contexte paysager

- Paysage de plateaux et collines semi-ouvert, à caractère rural

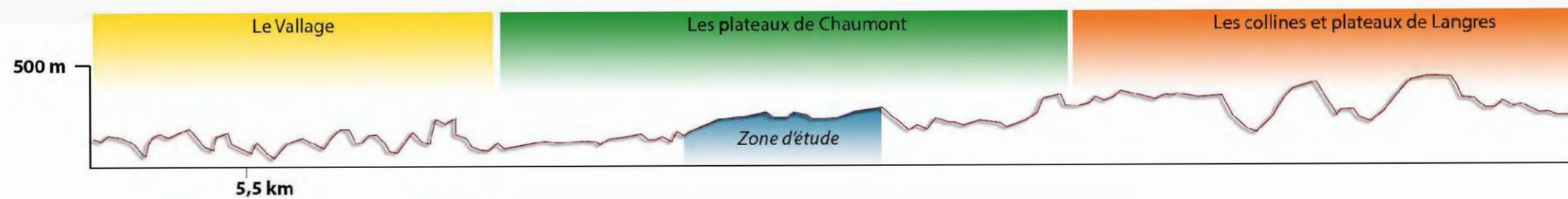
Modalités d'appréhension du territoire des plateaux de Chaumont

- Un espace composé d'une **succession de bassins visuels de taille variable** avec:
 - des zones de **cultures** offrant de larges **vues ouvertes** mais dont **l'horizon est clairement défini** par les massifs boisés voisins
 - des zones plus densément boisées ou bâties à l'origine de **vues très courtes** et encadrées

Relation entre le site et le grand paysage

- L'aire de projet s'inscrit dans un jeu de relief, aucun enjeu manifeste ne ressort à cette échelle

Coupe A-A'



Coupe B-B'

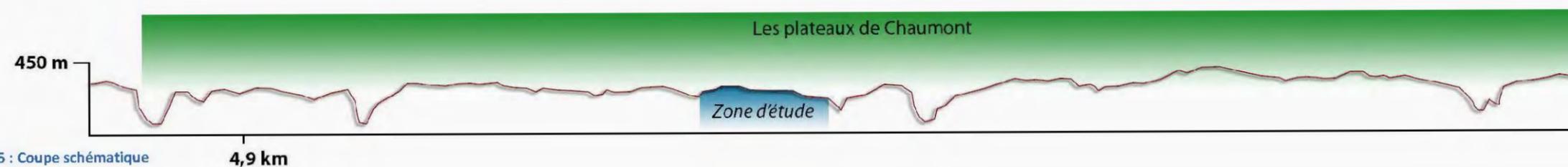


Figure 25 : Coupe schématique

2. Relations entretenues entre le site et les grands paysages avoisinants

2.1. Fonctionnement visuel global de l'aire d'étude éloignée

Un territoire se définit essentiellement par ses spécificités intrinsèques, mais son appréciation naît des perceptions qu'il offre, et de la manière dont l'approche se fait. L'ouverture de l'espace ainsi que sa fréquentation vont déterminer un ensemble de points de vue aux caractéristiques communes et former ainsi un bassin de perception, dont l'ampleur sera modulée par le relief et l'occupation du sol.

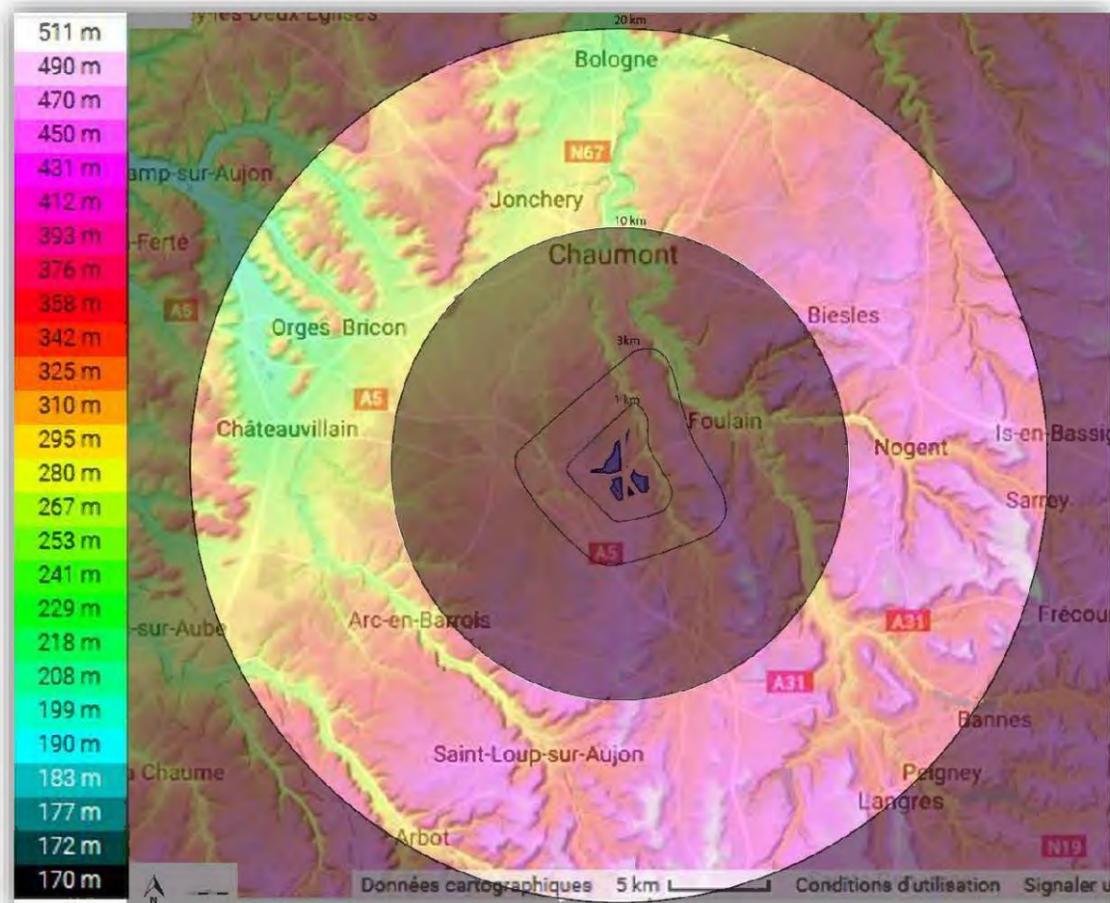


Figure 26 : Carte de mise en évidence du relief

Le secteur d'étude est au cœur des plateaux de Chaumont et à l'emplacement de la transition entre les collines et le massif vosgien. Principale entité de paysage concernée par le projet éolien, les plateaux de Chaumont sont marqués par toutes ces influences.

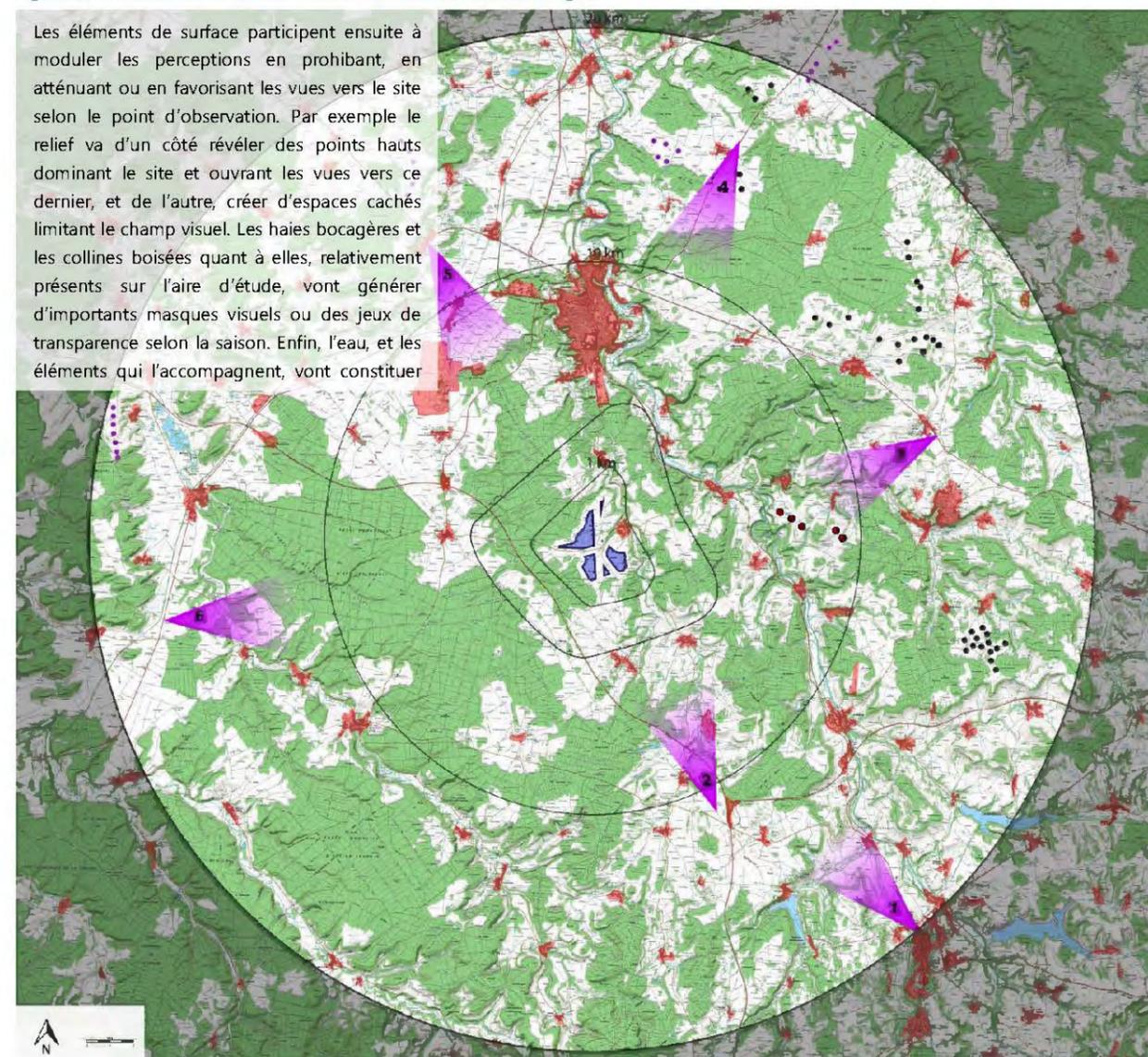
La mise en évidence du relief fait ressortir plusieurs grands types d'organisation en termes d'ossature de ce grand paysage avec : une zone marquée par une relative horizontalité au niveau du Vallage; et une zone plus largement ondulée et marquée par l'eau au niveau du paysage des collines et plateaux de Langres, avec un maillage bocager plus ou moins dense.

Le fonctionnement visuel du grand paysage avoisinant le site du projet éolien sur les communes de Foulain-Crenay et Neuilly sur Suize est expliqué sur la carte ci-dessous.

L'incidence visuelle des projets va se trouver concentrée dans un rayon relativement proche (entre 5 et 10 km) grâce au cloisonnement des vues résultant de la structuration du paysage par les éléments de surface que sont les réseaux bocagers et les compartimentations liées au relief. Deux types de covisibilités sont ensuite à distinguer :

- Les covisibilités partielles : les éoliennes ne seront pas visibles dans leur ensemble (cas de figure qui concerne la majeure partie des espaces inscrits au sein du domaine de covisibilité),
- Les covisibilités totales : les projets sont perceptibles dans leur totalité (cas de figure qui concerne les espaces sis à proximité immédiate des éoliennes).

Figure 27 : Schématisation du fonctionnement visuel à l'échelle éloignée



Les éléments de surface participent ensuite à moduler les perceptions en prohibant, en atténuant ou en favorisant les vues vers le site selon le point d'observation. Par exemple le relief va d'un côté révéler des points hauts dominant le site et ouvrant les vues vers ce dernier, et de l'autre, créer d'espaces cachés limitant le champ visuel. Les haies bocagères et les collines boisées quant à elles, relativement présents sur l'aire d'étude, vont générer d'importants masques visuels ou des jeux de transparence selon la saison. Enfin, l'eau, et les éléments qui l'accompagnent, vont constituer

CARACTERES PRINCIPAUX DES BASSINS DE PERCEPTIONS

1 : Vue depuis les Remparts Nord de Langres



2 : Vue à proximité de l'A31/A5 sur la D102



3 : Vue depuis Mandres-la-Côte sur la D417



4 : Vue à proximité de Darmaines au niveau la D674



5 : Vue depuis Euffigneix



6 : Vue depuis la D65 au croisement avec la D3 et D145



Au sein de notre aire d'étude, le fonctionnement visuel peut être synthétisé de la manière suivante :

- ✓ les **vues depuis la ville fortifiée de Langres**: Dominant de plusieurs dizaines de mètres l'ensemble de la zone, la ville de Langres, haut lieu du patrimoine culturel français, dispose depuis ses remparts de vues panoramiques sur notre zone d'analyse. En raison de sa distance par rapport au projet, près de 20km, l'aire de covisibilités langroise ne s'étend néanmoins qu'au quart Sud de l'aire d'étude, et ce, dans des conditions météorologiques favorables. Signalons que le projet ne vient pas se placer dans le bassin visuel accessible à l'œil nu depuis les remparts.
- ✓ les **vues depuis les plateaux de Chaumont**: Etant recouvert de nombreux boisement, les vues y sont généralement courtes et fermées. Toutefois, il existe certains points dégagés, sis sur le rebord du plateau et orienté vers l'Ouest ou le Sud, qui tendent à guider le regard de l'observateur vers la zone de projet, des échanges visuels sont donc possibles bien que localisés à l'interface de l'entité.
- ✓ les **vues depuis les collines et plateaux de Langres** : ce plateau agricole et vallonné, s'étirant vers le Nord compose une zone de transition entre l'entité des plateaux de Chaumont et les autres présentes sur notre aire d'étude. Si Langres s'impose comme un point de repère remarquable au Sud-est, l'Ouest et l'Est de cet espace particulier offre une alternance de points hauts et bas. Les vues y sont alors plus ou moins ouvertes et profondes en fonction du point d'observation mais dotées d'un horizon clairement défini. A l'instar des plateaux de Chaumont, le front de côté marquant l'interface de cette unité avec les plateaux offre certains points de vue plongeant vers la zone de projet.
- ✓ les **vues depuis le Vallage** : cette entité est la plus horizontale de toutes, même si elle est animée d'un léger ondolement. Recouverte de prairies enherbées entrecoupées de bosquets, les vues en son sein y sont globalement dégagées tout en permettant à l'observateur une localisation et une orientation aisée. Par ailleurs, les bosquets formant certaines lignes discontinues selon un axe Nord-ouest/Est, limitent la taille des étendues et favorisent la définition d'un horizon proche.

L'analyse des modes de perceptions met donc en exergue :

- Le rôle de **limite visuelle majeure** du premier front de côte lié aux plateaux de Chaumont. De par sa position dominante et sa densité en boisements, il marque un changement radical des perceptions du Nord au Sud de l'aire d'étude ainsi qu'une absence d'interactions entre cette entité et les autres, excepté au niveau de l'interface.
- Le rôle de **limite visuelle secondaire** joué par le second front de côte correspondant au rebord des collines et plateaux de Langres. Cette entité matérialise ici une zone de transition. Elle assure **la protection visuelle de la zone sensible de Langres**. Par ailleurs, ce dénivelé apparaît comme un élément important dans les modalités de perception de l'entité des plateaux en créant un événement aisément repérable depuis la plaine enherbée.
- Le rôle de **seuil visuel progressif** joué par les vallons.
- La présence de **points d'observations** spécifiques, points hauts, depuis certains axes.
- Le rôle d'**espace de transition**, évoqué précédemment, que constitue l'entité du Langrois. S'intercalant entre une zone de plateau d'altitude supérieure aux vues fermées et une zone de plaine enherbée aux vues plus ouvertes, cette unité présente ses propres modes de perceptions internes. Elle offre en effet à l'observateur une zone entre monts et vallées, où l'horizon est tangible.
- **L'absence d'interactions majeures** entre les espaces les plus sensibles et le site où s'inscrit le projet. La distance associée au modelé et aux éléments de surface, vont en effet générer une dilution suffisante des éléments intervenant dans le champ visuel d'un observateur situé en cet espace, et limiter ainsi fortement les échanges.

2.2. Evolutions et modes de déplacements dans le grand paysage

Afin d'évaluer concrètement les impacts potentiels d'un projet sur un territoire, il est essentiel de s'intéresser aux modes de déplacement des observateurs, et ce, qu'ils portent un regard endogène ou exogène. Il convient aussi de s'intéresser aux points de vues fréquentés, c'est-à-dire aux lieux d'habitation ou ayant une valeur patrimoniale, qu'elle soit réglementée ou non.

L'étude des modes de perceptions de ce paysage a permis de dégager quels pourraient être les points de vue privilégiés dotés d'une certaine sensibilité.

La carte ci-contre met en avant trois points importants en relation avec l'évolution des observateurs au sein de ce grand paysage :

- Y figurent certains éléments structurants fondamentaux du territoire (relief, végétation, zones bâties) ;
- Puis viennent s'ajouter les principaux axes routiers schématisés ;
- Et enfin, y sont également indiqués les principaux circuits touristiques proposés par les régions.

La concentration en éléments de relief, en éléments boisés et urbains mentionnée précédemment pour les différentes unités est ici clairement illustrée. Il est également aisé de constater que les **voies de fréquentation schématisées par des doubles flèches** traversant ce territoire de manière longitudinale et transversale aux entités paysagères, offrent un enchaînement de vues variées. Tantôt depuis les points hauts, tantôt depuis les points bas, tantôt ceintes de boisements ou de bâtiments, tantôt plus dégagées sur le parcellaire agricole environnant. Ainsi, **l'observateur en déplacement sur ces axes n'est pas confronté à la monotonie**, les séquences paysagères qu'il parcourt alternant points focaux et points d'appel, perceptions courtes ou plus profondes. Les axes principaux de ce territoire rayonnent autour de Chaumont. Trois axes de forte fréquentation apparaissent en lien indirect avec le site du projet : il s'agit de **l'autoroute A5, de la route D 619 et la N 67**. Ces voies parallèles offrent des points de vue remarquables sur cette partie des plateaux de Chaumont et également sur les autres entités, et ouvrent quelques perceptions sur le site retenu pour le projet de Foulain-Crenay et Neuilly sur Suize. Seule la Départementale D143 est en lien direct avec la ZIP mais est située en contrebas et à, par conséquent, une vision faible sur le territoire d'étude. En ce qui concerne les axes secondaires, uniquement la **route D 107** est en lien direct avec les parcelles concernées par le projet éolien. Il faut cependant noter que les boisements longeant cet axe et le relief secondaire empêchent de voir directement, sur de longues distances, le site ici étudié.

Enfin, en termes d'activités touristiques, relevées sur différents médias et supports, **les circuits touristiques figurés en bleu** sur la carte ci-contre, vont dans le sens d'une **découverte de l'architecture des villes et villages** des différentes entités, mais également d'un certain nombre de **patrimoines (Dolmen, ...)** et **circuits cyclistes**. L'ensemble de ces circuits, centralisés, soit sur les cœurs anciens des villes et villages, ne croisent pas les unités paysagères pour se concentrer sur une seule grande typologie de paysage urbain ou rural.

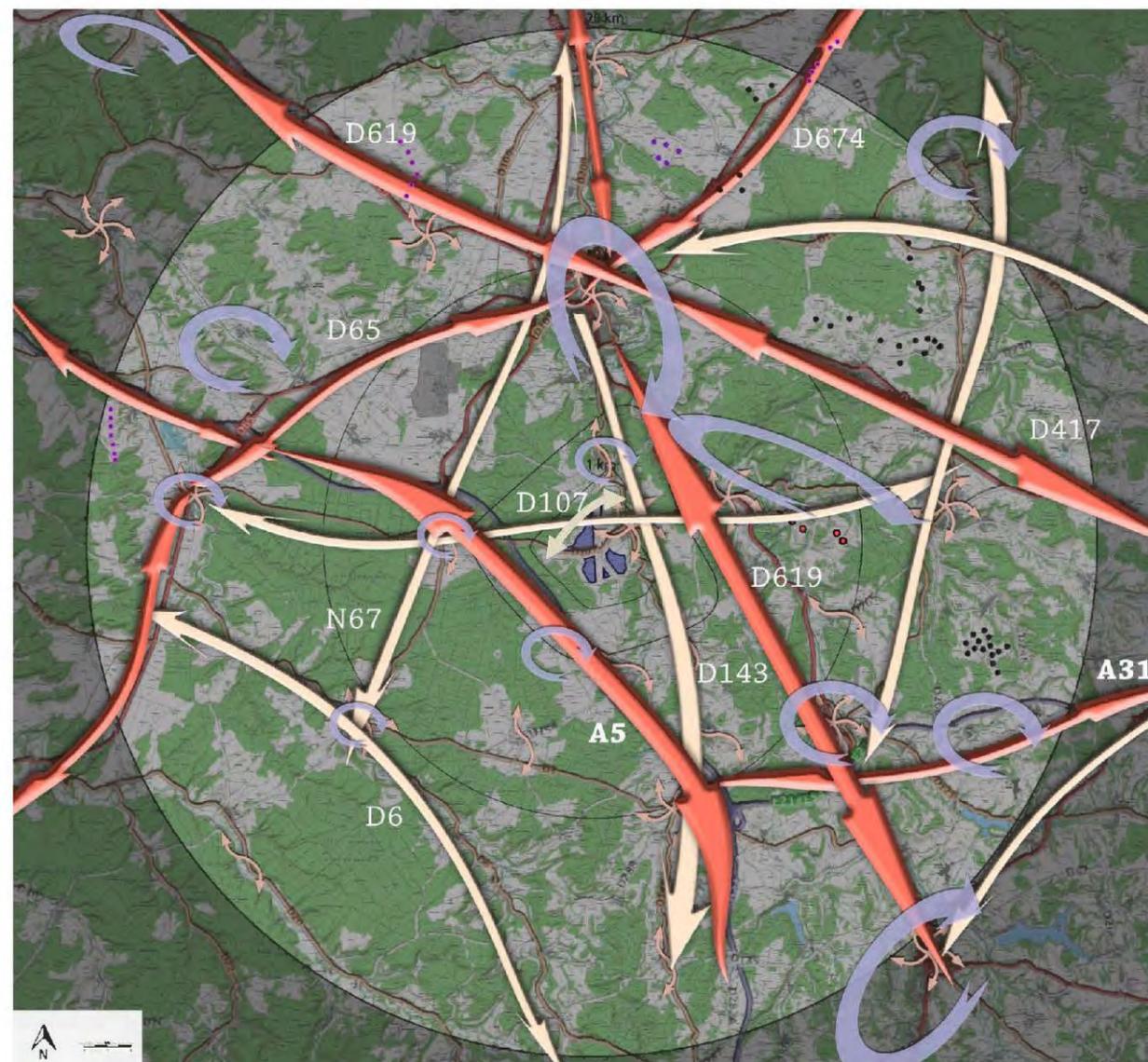


Figure 28 : Mise en évidence des principaux axes de fréquentation

Légende

- ZIP
- Parc éolien construit
- Parc éolien autorisé
- Parc éolien refusé
- Traversé des bourgs
- Circuit touristique
- Axe de circulation principal
- Axes de circulation secondaire

L'analyse des modes de déplacements met en avant l'isolement du site d'étude vis à vis des principaux axes de fréquentations. Seules la A5, la D619, la N67 et la D107, ouvrent par endroit des perceptions sur celui-ci. Néanmoins à l'échelle éloignée, elles n'entretiennent aucun rapport visuel avec ce dernier. Il faut dès lors noter l'importance des boisements et du relief, qui jouent un rôle d'écran particulièrement appréciable. Le site est également isolé vis à vis des circuits touristiques en lien avec les cœurs anciens des villes et villages. Seuls quelques quelques monuments peuvent avoir quelques fenêtres visuelles sur le projet mais se situant essentiellement au cœur des villes et villages, le parc éolien n'apparaîtra pas dans son intégralité.

Cette limite de la visibilité du site n'est pas absolue, certains axes ouvrent sporadiquement des vues latérales sur les plateaux de Chaumont, trahissant ainsi de possibles échanges avec le parc à aménager. En conséquence, un travail fin devra être porté sur le dimensionnement et le positionnement des éoliennes du parc à créer, pour éviter l'émergence de dissonances et un effet d'omniprésence du motif éolien.

2.2.1. Cas particulier des espaces reconnus et des espaces protégés

La présence de sites et de monuments à valeur patrimoniale peut limiter la capacité d'accueil des projets éoliens sur un territoire. Les éléments bénéficiant de protections réglementaires, ou dont le caractère emblématique est reconnu, sont dits de premier ordre. Viennent ensuite les éléments dits remarquables, ensembles paysagers ou monuments susceptibles de présenter des qualités particulières reconnues par le public (esthétique, patrimoine, culturel).

Eléments protégés

La zone retenue est libre de toutes contraintes réglementaires, y compris les périmètres à statuts particuliers en relation avec la protection des sites et paysages, conformément à la circulaire du 10 septembre 2003.

Toutefois, il est nécessaire d'appréhender les covisibilités et les interférences visuelles que la zone d'étude pourrait générer avec les monuments historiques et les sites inscrits et classés.

A l'échelle éloignée, il est possible de recenser plusieurs monuments historiques, tous positionnés hors de la visibilité du secteur d'étude, le risque est donc quasi nul de les voir exposés aux nouvelles implantations. Il est tout de même nécessaire de prendre en compte les vues depuis les remparts de Langres et le cœur urbain de Chaumont qui compte un certain nombre de monuments historiques classés et inscrits ainsi que des sites inscrits, mais également les vues depuis le site touristique classé de l'ensemble du territoire des deux communes de Colombey et Lavilleneuve se situant à plus de 23km.

Le classement d'un site, selon les clauses stipulées dans le code de l'environnement, comme dans ce cas, est le symbole du plus haut niveau de la qualité d'un lieu. Outre cette protection qu'il confère à ce lieu, que ce soit pour ses qualités pittoresques, historiques scientifiques ou légendaires, il apporte également un label national à un paysage dont la conservation devient d'intérêt général. **Ces éléments patrimoniaux sont insérés soit dans un contexte urbain important soit dans un relief prononcé où les lignes de fuites sont réduites, aucun impact paysager n'est à attendre.**

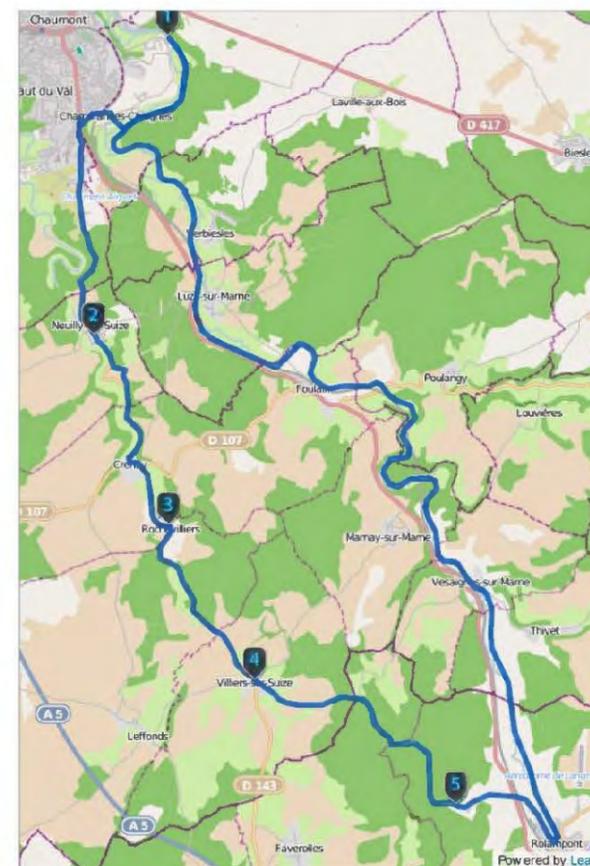
Eléments de paysage de valeur reconnue historique ou pittoresque

Cette catégorie considère les éléments de paysage qui n'ont pas de valeur réglementaire mais qui peuvent bénéficier d'une certaine protection grâce au code de l'urbanisme (R-111-21) qui permet de refuser un permis de construire « si les constructions, par leur situation, leur architecture, leurs dimensions ou l'aspect extérieur des bâtiments ou ouvrages à édifier ou à modifier, sont de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales ».

Eléments dits « emblématiques »

Il s'agit ici des éléments jouant un rôle établi dans l'identité du département, dont la renommée dépasse les frontières départementales, et dont l'image est véhiculée par les médias.

Les vallées de la Marne et de la Suize constituent un paysage emblématique de la Haute-Marne. Au-delà du cadre naturel qu'elles offrent, leurs notoriétés reposent notamment sur la richesse de la ripisylve omniprésente sur le territoire. Combinées aux haies vives ou arborées du bocage et aux collines, elles contribuent à compartimenter l'espace en petites unités de dimensions réduites et ainsi, à caractériser le paysage et l'identité des plateaux de Chaumont. **Ces éléments dits « emblématiques » font parties intégrantes de la zone d'étude. Il est donc nécessaire d'envisager une implantation cohérente avec le territoire.**



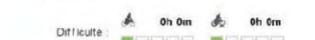
De la Suize à la Marne Chamarandes-Choignes



Créé par la Maison Départementale du Tourisme de la Haute-Marne avec le Comité Départemental de Cyclotourisme, cet itinéraire en boucle vous fera découvrir deux vallées creusées par deux rivières haut-marnaises : la Suize et la Marne. Vous remonterez d'abord la vallée de Suize bordée de prairies et de versants boisés pour rejoindre la lufière de Rolampont, cascade pittoresque au cœur d'un grand massif forestier. Une fois sur l'autre versant, vous redescendrez tranquillement le cours de la Marne en suivant le chemin de halage du canal de la Marne à la Saône : entre Champagne et Bourgogne.

La fiche de randonnée est téléchargeable à cette adresse :
http://www.lourens-hautemarne.com/portal_upload/files/randomnees/1003.pdf

Style du circuit :

Difficulté :  0h 0m / 0h 6m
Distance :  55,4 km / 428 m / 281 m / 522 m / 621 m

- 1 Chemin de la Basse Cote, 52000 Chamarandes-Choignes. Kilomètre : 8,8 Altitude : 0
- 2 25-28 Rue Paul Cornut, 52000 Neuilly-sur-Suize. Kilomètre : 9,5 Altitude : 0
- 3 Maison Fumolat, 52000 Foulain, France. Kilomètre : 14,7 Altitude : 0
- 4 1 Rue du Gravier, 52210 Villiers-sur-Suize, France. Kilomètre : 18,1 Altitude : 0
- 5 La Fosse, 52200 Rolampont, France. Kilomètre : 26,8 Altitude : 0

Les Adresses à vélo de Champagne à vélo : <http://www.tourisme-champagne.com/les-adresses-a-velo> +33 (0)326 21 46 80 contact@tourisme-champagne.com

Carte interactive sous licence OpenStreetMap. Données de France 3D fournies par la IGN. Les informations contenues dans les cartes, cartes numériques ou autres données, sont susceptibles de varier sans préavis. Merci de nous contacter ou de contacter l'auteur pour en savoir plus. Pour plus d'informations sur les données géographiques, consultez le site de l'IGN.

Toutefois, le circuit de la Suize à la Marne tourne autour du site d'étude mais reste en contrebas n'offrant que très peu de vue sur la ZIP. **Ces éléments dits « emblématiques » restent de ce fait à l'écart du champ visuel de la zone d'étude.**

Eléments dits « remarquables »

Sont qualifiés de remarquables les éléments qui jouent un rôle dans l'identité du département, dont la renommée est cantonnée à l'échelle du département, et dont la fréquentation est importante.

Conclusion

- Les sites classés de la ville de Langres, Colombey et Lavilleneuve et Chaumont restent à l'écart du champ visuel de la ZIP (zone d'implantation potentielle)
- Les éléments dits « emblématiques » restent à l'écart du champ visuel de la zone d'étude
- Les éléments dits « remarquables » ne seront pas impactés par la mise en oeuvre du projet

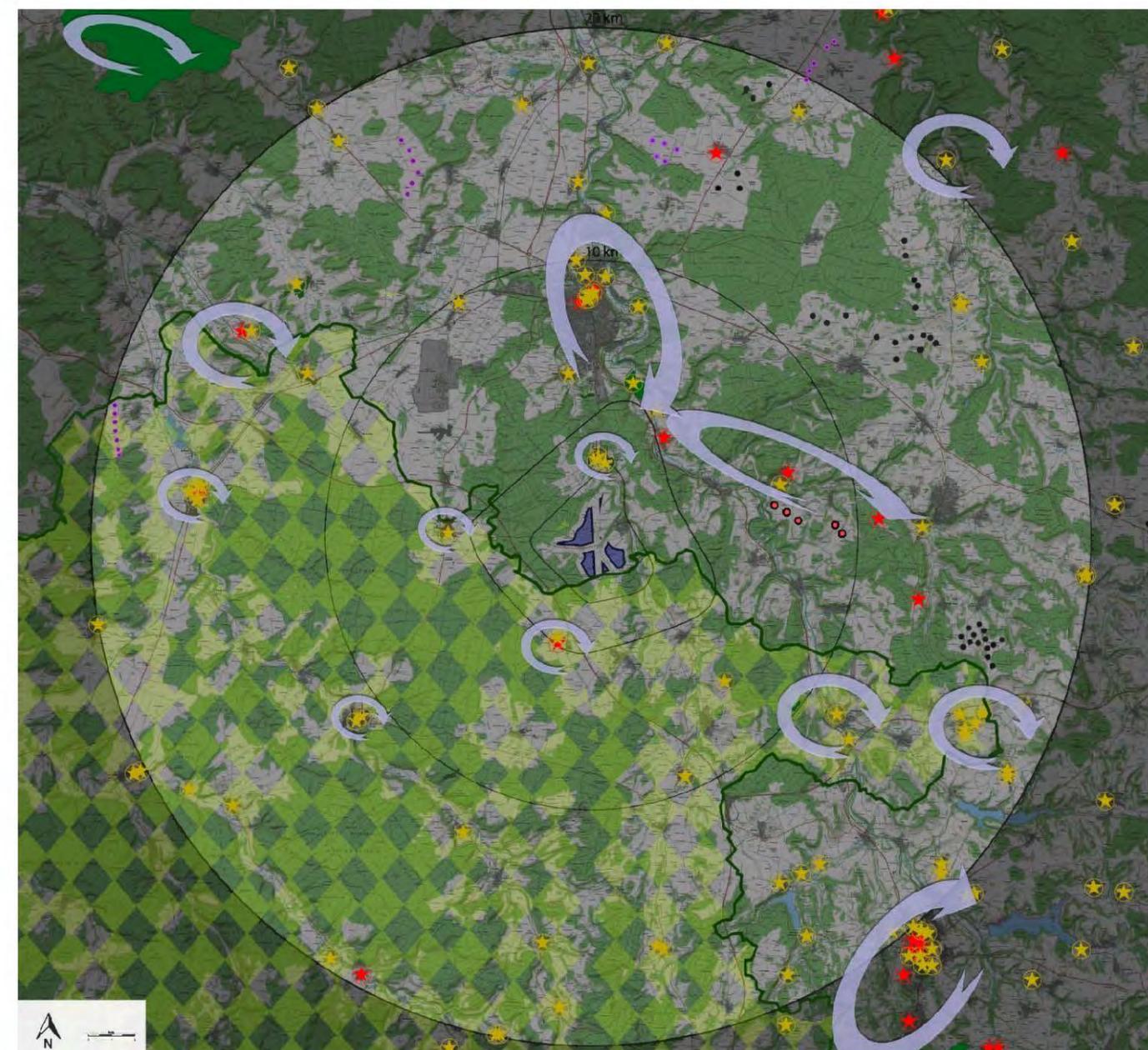
La carte ci-contre met en avant les points importants évoqués précédemment, en relation avec l'évolution des observateurs au sein de ce grand paysage :

- Y figurent tout d'abord les éléments structurants fondamentaux du territoire (relief, végétation, zones bâties),
- L'ensemble des zones patrimoniales (sites classés, monuments historiques) y apparaît ensuite,
- Puis viennent s'ajouter les principaux axes routiers empruntés,
- Et enfin, y sont schématisés les principaux circuits touristiques proposés par le département de la Haute-Marne.

De l'étude des évolutions et modes de déplacement à l'échelle éloignée, il ressort que :

- Les éléments patrimoniaux se trouvent assez régulièrement répartis sur l'ensemble du territoire ici étudié. Plusieurs éléments du patrimoine culturel sont recensés dans un rayon de 20 km. Néanmoins, entre leur éloignement au projet et les différents éléments intercalaires, issus du maillage bâti/végétal/relief, qui les isolent du site, le projet a peu de chance d'entrer dans leur champ de visibilité. Concernant les éléments les plus proches compris dans un rayon de 10km, qu'il s'agisse des Monuments classés ou inscrit de Chaumont, du château du Val des Ecoliers ou du site archéologique de Faverolles, retirés derrière plusieurs éléments de relief, **il ne se verront pas exposés**. Le risque de les voir impactés est donc restreint. Il sera nécessaire de prendre en compte toutes les vues depuis l'Eglise, le cimetière et le château de Neuilly sur Suize, ainsi que depuis l'ancienne commanderie de Mormant sur la commune de Leffonds.
- En termes d'éléments structurants, les activités précitées se déroulent généralement dans des zones riches en boisement, où points hauts et points bas s'alternent régulièrement, favorisant ainsi une diversité de perceptions pour l'observateur en déplacement dans ce secteur. Signalons néanmoins que l'essentiel des points de vue reconnus ne sont pas orientés vers la zone de projet. De plus, bien souvent, l'association de ces éléments structurants assure la protection visuelle du patrimoine qui s'y rencontre. Ce qui explique la très faible visibilité du site d'étude.
- Les déplacements locaux le long des axes principaux rayonnent autour de Chaumont, Langres et Arc-en-Barrois, offrant alors à l'observateur une certaine transversalité par rapport aux différentes unités paysagères présentes.
- Les lieux de vie se répartissent régulièrement sur le territoire.

Figure 29 : Synthèse des espaces de fréquentation et des éléments du paysage sur l'aire éloignée



Légende

- | | | | | | |
|---|-----------------------|---|--|---|------------------|
|  | ZIP |  | Futur Parc National des Forêts de Champagne et Bourgogne |  | Éléments boisés |
|  | Parc éolien construit |  | Circuit touristique |  | Zones urbanisées |
|  | Parc éolien autorisé |  | Monument historique classé |  | Axes principaux |
|  | Parc éolien refusé |  | Monument historique inscrit |  | Axes secondaires |

2.3. Bilan des enjeux sur les paysages éloignés

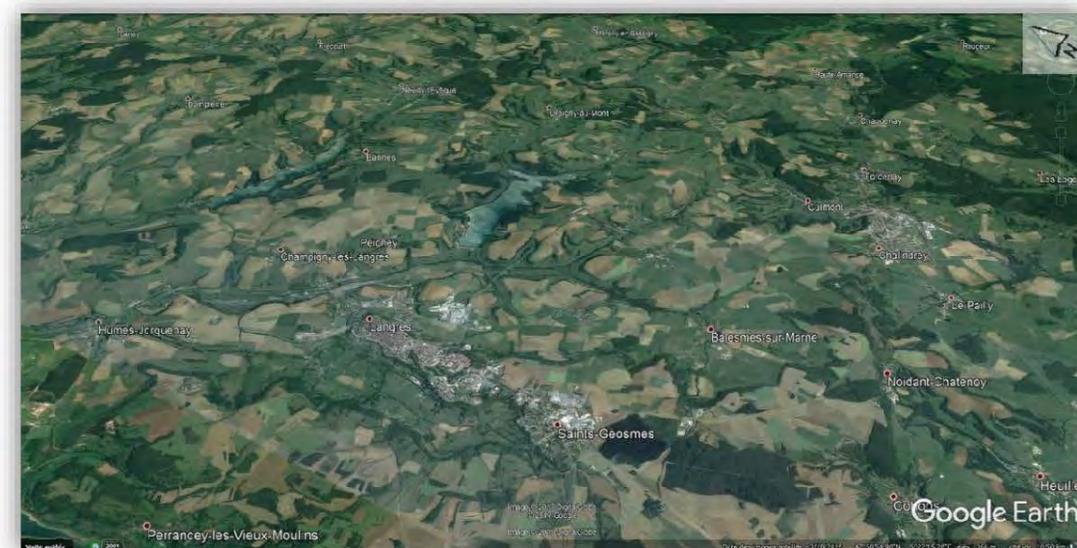
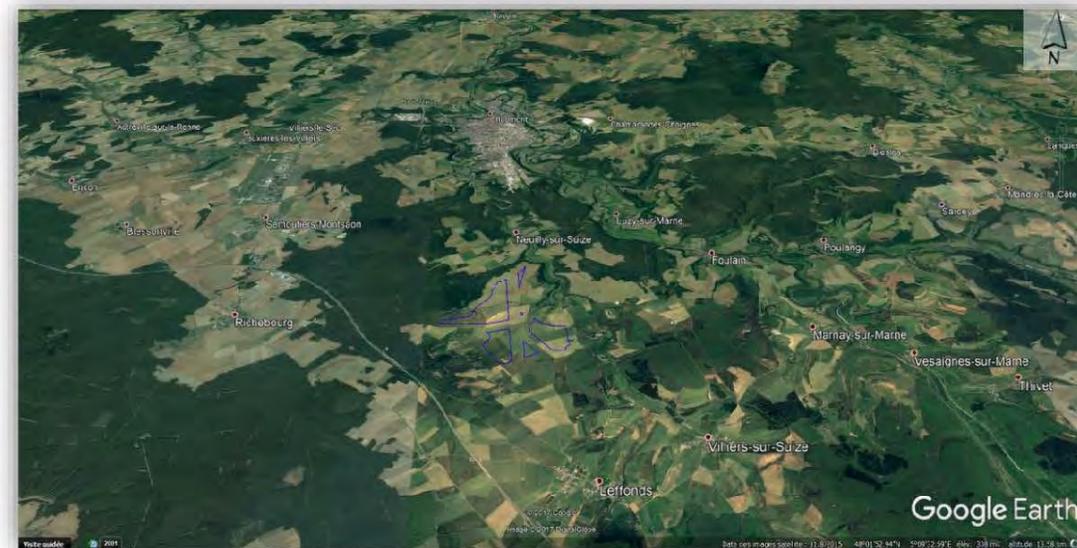
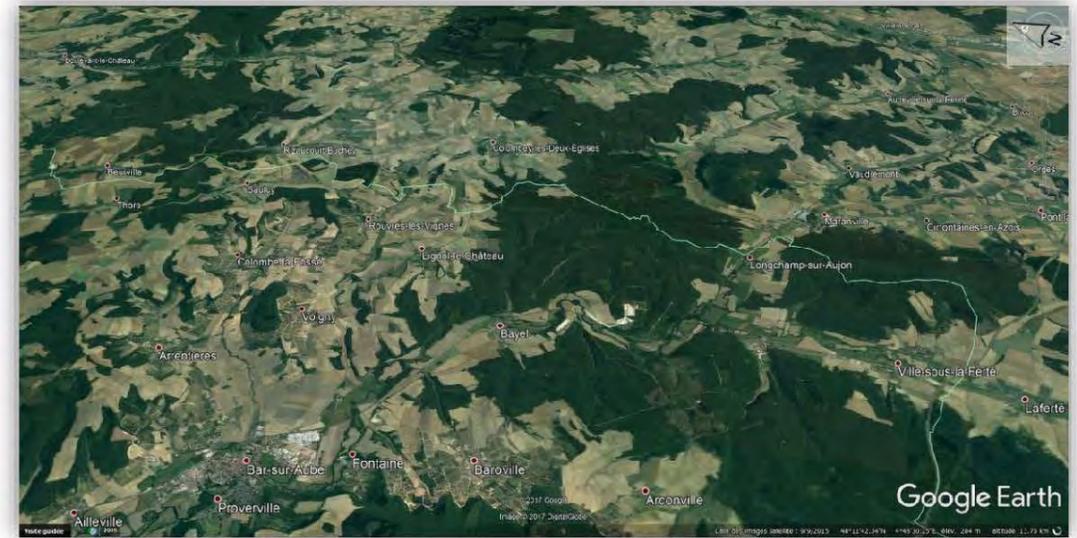
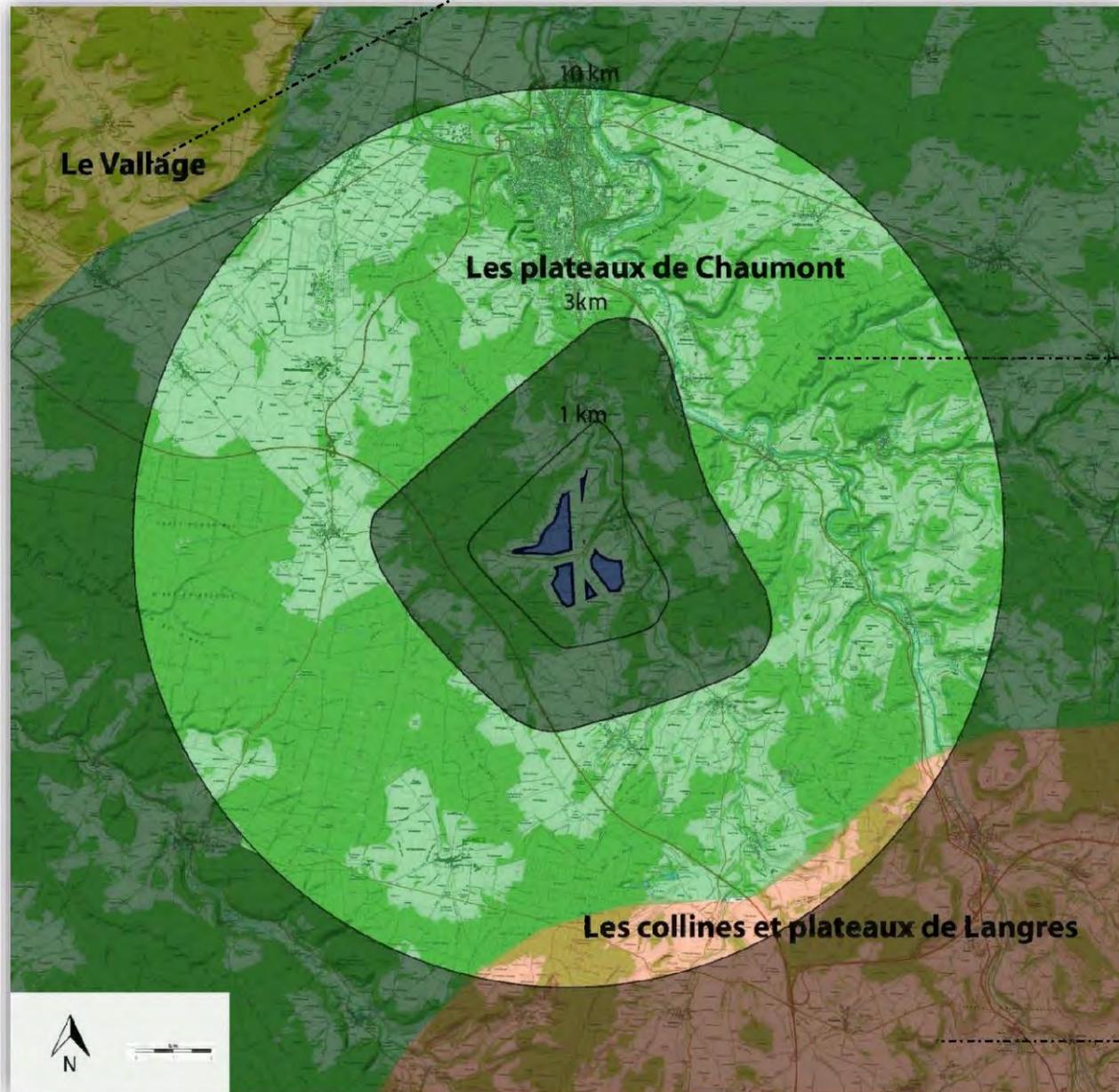
IDENTIFICATION	ENJEUX	QU'EST-CE QUE LE PROJET EOLIEN EST SUSCEPTIBLE DE REMETTRE EN CAUSE	INTERACTION VISUELLE AVEC LE SITE	DISTANCE PAR RAPPORT AU SITE
Unités de grand paysage				
<p>Les plateaux de Chaumont Paysage de culture et de boisement. Cette entité reste un espace fortement agricole existant grâce aux contrastes créés avec les secteurs voisins.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ondulation régulière générant une lecture du paysage relativement aisée avec un champ visuel plus ou moins ouvert, animé par des éléments de surface répartis de manière homogène. -Présence de la ville de Chaumont : richesses architecturales nombreuses. - Milieu diversifié de forêt n'entretenant pas de continuité visuelle avec les éoliennes existantes. - Les enjeux territoriaux ici reconnus sont l'équilibre entre zones urbaines, cultures agricoles et boisements et la question de la préservation des massifs boisés du plateau limitant les vues, ce dernier enjeu est important vis-à-vis du projet. 	<p>Fragilité modérée étant donné l'insertion du projet au cœur des reliefs</p>	OUI	Le site appartient à cette entité
<p>Les collines et plateaux de Langres Zone de plateau boisé cernée par de nombreuses vallées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Présence de très nombreux cours d'eau qui, malgré l'aspect agricole de l'ensemble donnent un rapport équilibré entre l'espace boisé (ripisylve) et l'espace ouvert, qui enrichit la perception de ce paysage. -Présence de la ville de Langres : richesses architecturales nombreuses. Incompatibilité avec tout projet éolien covisible - Milieu diversifié de pâtures et cultures n'entretenant pas de relation visuelle avec les éoliennes existantes. - L'enjeu territorial ici est l'équilibre entre zones urbaines, cultures agricoles et boisements. 	<p>Fragilité modérée au niveau des collines de Langres (au Nord de la Ville de Langres) étant donné l'insertion du projet au cœur des reliefs. Aucun risque vis-à-vis du territoire de projet pour le reste de l'entité</p>	OUI NON	De 3 à plus de 20 kilomètres
<p>Le Vallage Ce territoire est divisé entre les cultures et urbanisme</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Milieu diversifié de collines. -Présence du site classé de Colombey les deux Eglises à plus de 26 km de la ZIP. Le relief y est doucement ondulé et cadré par des collines plus ou moins accentuées entretenant une relation visuelle avec les éoliennes existantes. - L'enjeu territorial est la banalisation liée à l'urbanisation croissante des villes et villages et le déclin des pâtures. Cet enjeu ne concerne pas le site du projet. 	<p>Fragilité modérée étant donné l'insertion du projet au cœur des reliefs</p>	OUI	De 7 à plus de 20 kilomètres
Espaces de vie				
<p>Villes et Villages éloignés : Colombey-les-deux-Eglises, Chateauvillain, Arc-en-Barrois, Langres, Nogent...</p>	<p>Seuls les abords de Nogent et le Nord Ouest de Rolampont rentrent dans le domaine de perceptibilité du site, Les autres villes et villages ne rentrent pas dans le domaine de perceptibilité du fait de leur éloignement et de la présence du relief et de la végétation intercalaire.</p>	<p>Fragilité relative au niveau de Nogent et au Nord Ouest de Rolampont. Aucun risque vis-à-vis du territoire de projet pour les autres villes et villages</p>	OUI pour la ville de Nogent et le Nord-ouest de Rolampont	Plus de 10 kilomètres
Espaces de circulation				
<p>Axes de forte fréquentation : - Autoroutes, nationales, (départementales)</p>	<p>Espaces de forte fréquentation, il importe que le projet ne remette pas en cause le territoire traversé. Séparées par plusieurs bandes de relief, les routes de grande circulation ne sont pas concernées par le projet.</p>	<p>Fragilité relative au niveau de la A5, A31, D143, N67 et D65. Aucun risque sur les autres axes</p>	OUI	De 3km à plus de 10 kilomètres
<p>Axes de fréquentation locale : - Routes départementales, - Chemins et routes communales</p>	<p>Espaces de fréquentation locale, il importe que le projet ne remette pas en cause le territoire traversé. Les autres axes sont des axes de découverte du territoire ou menant à des lotissements. Il importe de ne pas remettre en cause l'identité des sites parcourus.</p>	<p>Fragilité relative au niveau de la D107 et la D243. Aucun risque sur les autres axes</p>	OUI	Traverse la ZIP

Tableau 1 : Bilan des enjeux sur les paysages éloignés

Chapitre 3 : Approche de l'aire intermédiaire

1. Motifs fondateurs du paysage intermédiaire

1.1. Structures paysagères



A ce niveau d'analyse, seule deux unités sont concernées par une relation visuelle dite intermédiaire, c'est-à-dire où l'objet éolien prend une place significative dans le paysage. Il s'agit de l'unité de paysage des collines et plateaux de Langres, des plateaux de Chaumont.

Figure 30 : Reportage de vues aériennes des différentes unités et sous-unités paysagères

1.1.1. Un paysage au modelé variable

L'étude des cartes géologiques et topographiques met en évidence l'hétérogénéité de l'aire d'étude intermédiaire en termes de modelé. Le projet s'inscrit en effet au sein d'un ensemble de vallées, collines et plateaux plus ou moins étendus, à l'origine d'un paysage au relief marqué par l'horizontalité (fond de vallée, coteaux,...). La courbe constitue alors l'une des principales composantes de ce paysage.

3 grands ensembles géologiques associés à 3 grands types de roche mère :

- ✓ Le Trias associé aux grès et aux marnes
- ✓ Le Jurassique et les calcaires
- ✓ Le Crétacé à la craie et aux argiles

Inscrit sur les marges du Bassin Parisien auquel il appartient complètement, le département de la Haute-Marne s'organise en trois plateaux de sols différents, séparés par des côtes ou cuestas : au nord-ouest le Crétacé, sa craie et ses argiles, qui donnent les paysages de la Champagne humide ; au centre les calcaires jurassiques, qui donnent les paysages des plateaux dominants sur le département ; au sud-est les sols gréseux et marneux hérités du Trias, qui sous-tendent les paysages des plaines de la Vingeanne et du Bassigny.

Les zones géographiques définies précédemment coïncident étroitement avec les auréoles géologiques du Crétacé, du Jurassique supérieur, du Dogger, du Lias et du Trias. La lithologie et la tectonique vont notamment conditionner le relief et les paysages:

- Au Sud, le bombement du seuil morvano-vosgien marque le contact avec le bassin Jurassien par l'intermédiaire du Horst Haut-Marnais ;
- La zone de plateaux calcaires, qui couvre les deux tiers du département (Barrois, le Plateau de Langres, Pays de la Vingeanne) est marquée par des reliefs karstiques, des vallées encaissées et des bordures de cuestas ;
- Au Nord, la zone de plaine (Perthois, Champagne-Humide) succède de manière régulière aux plateaux.

Le pendage des couches géologiques est conforme à la structure générale du bassin sédimentaire de Paris : orientation vers l'Ouest dans le Nord du département et vers le Nord-Ouest dans le Sud. Mais certains grands accidents ont conduit à des anomalies locales comme en bordure méridionale où le pendage est orienté vers le Sud.

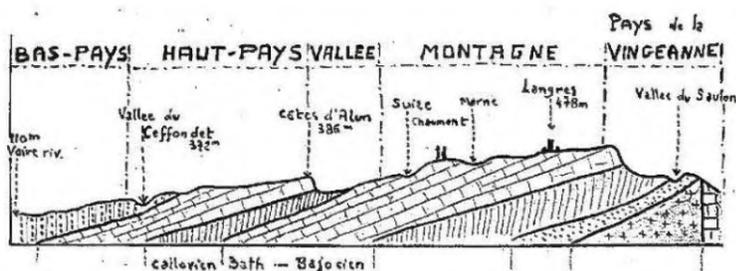


Figure 31 : Coupe géologique schématique orientée NW-SE sur le département (d'après archives DIREN)

Source :
Karst de Haute-Marne
Pré-localisation de piézomètres pour le réseau de surveillance DCE
Rapport final BRGM Novembre 2009

La géologie recensée sur le site d'étude ne présente pas de contraintes particulières vis à vis de l'implantation d'éoliennes sur les emplacements projetés.

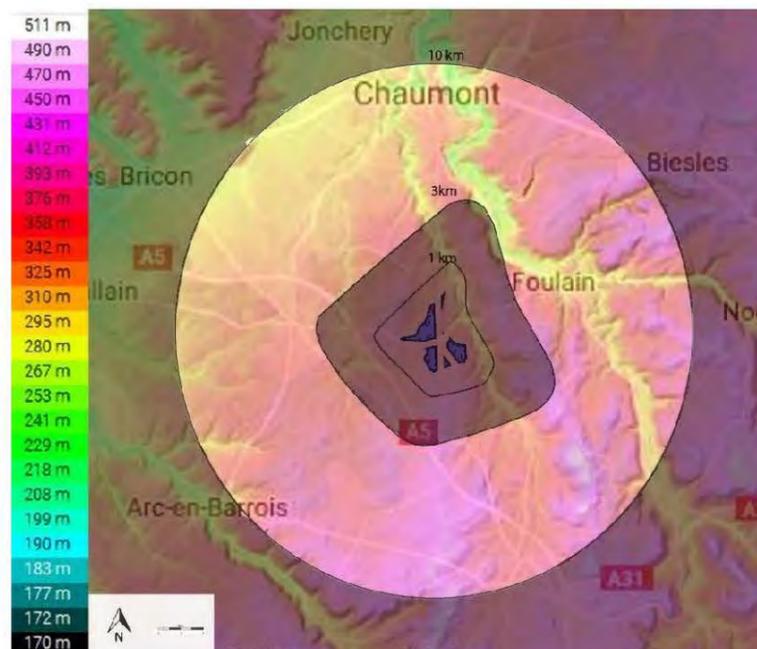
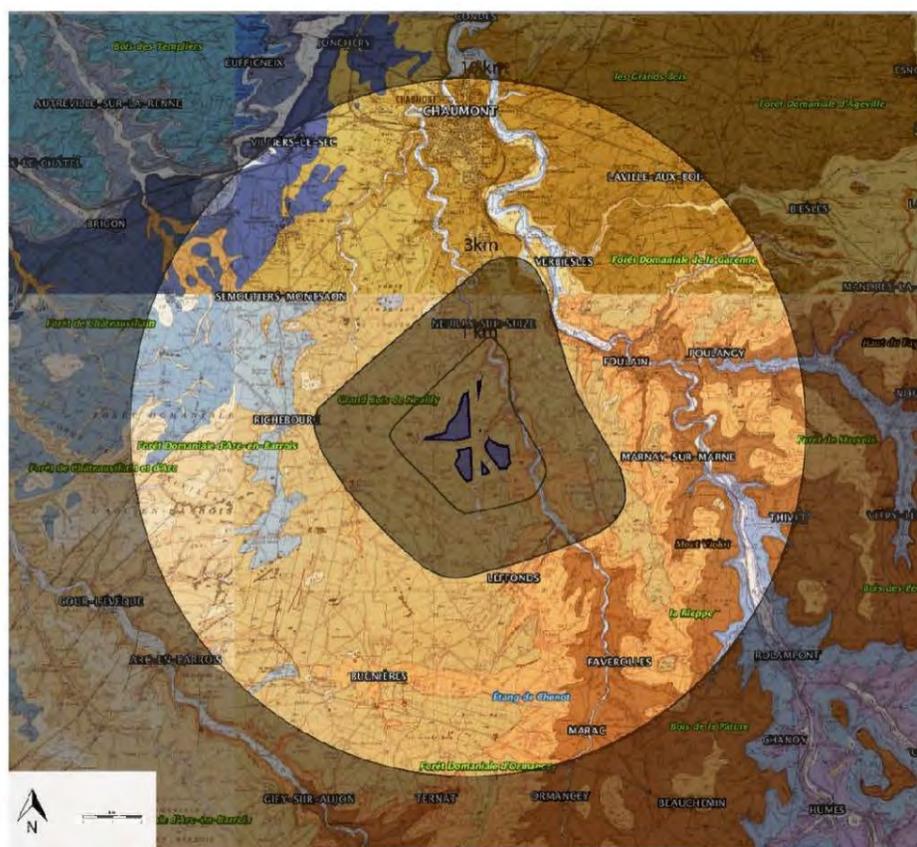


Figure 32 : Carte du relief et géologique de l'aire d'étude intermédiaire (extrait infoterre BRGM.fr).



- Eboulis
- Alluvions modernes
- Alluvions du Quaternaire ancien
- Callovien
- Bathonien supérieur
- Bathonien moyen
- Bathonien supérieur et moyen
- Bathonien inférieur
- Bajocien supérieur oolithique
- Bajocien supérieur marneux
- Bajocien inférieur
- Aalénien
- Toarcien
- Réseau hydrologique.

1.1.2. Identification des éléments marquants du paysage intermédiaire

A l'échelle intermédiaire, les entités paysagères présentées précédemment s'affinent, et laissent transparaître deux profils paysagers, aux sensibilités variables, avec :

- Les centres bourgs et leur urbanisation grandissante, limitant les horizons (rôle écran du bâti),
- Les boisements (en vert foncé sur la carte ci-contre). Essentiellement présents dans l'entité du paysage des plateaux de Chaumont sous la forme de massifs boisés et de bosquets plus ou moins denses, ces boisements referment le regard sur lui-même (rôle écran des boisements) et empêchent toute échappée visuelle sur l'extérieur et les étendues planes et verticales de ce territoire.

Toutefois, on retrouve, à ce niveau d'analyse, les éléments de surface (morphologie) précédemment mentionnés qui viennent enrichir l'ossature paysagère et limiter l'étendue des vues. En effet, les séquences visuelles se trouvent compartimentées entre les différents reliefs. De plus, l'agencement particulier des diverses langues boisées en bordure de parcelles et les multiples zones bâties (habitations, bâtiments agricoles, hangars ...) occupent l'espace de manière régulière au niveau des plateaux.

Sur le secteur d'étude, le relief présente de véritables variations : point haut à 445 m et point bas à 235 m. Cette différence d'environ 190m formant des ondulations importantes donne un réel avantage à ce paysage jugé monotone aux premiers abords.

Ces éléments permettent aussi d'argumenter sur les perceptions différentes dans le secteur d'étude. En effet, malgré la lecture et l'interprétation d'un paysage ouvert au Nord-ouest visible depuis la carte IGN ou une vue aérienne, les sensations et les ressentis depuis l'échelle d'observation d'un habitant ou d'un usager sont totalement différentes : cette impression est relativement faussée par le relief jugé « généreux » qui apporte une véritable diversité de points de vue contribuant à une meilleure insertion de tous projets d'aménagements.

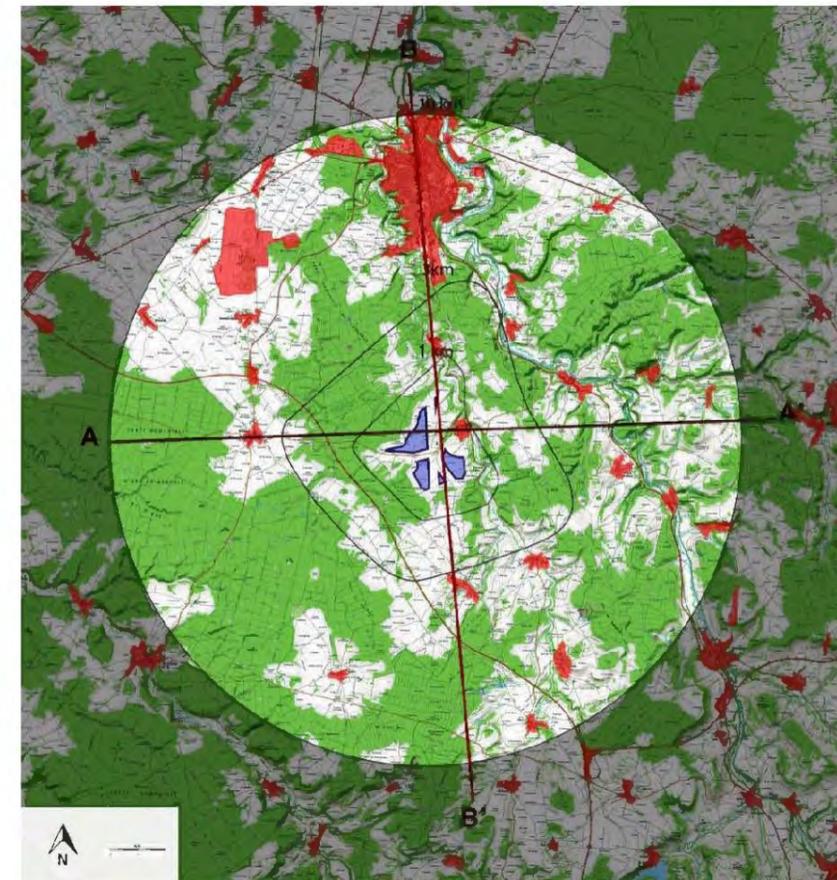


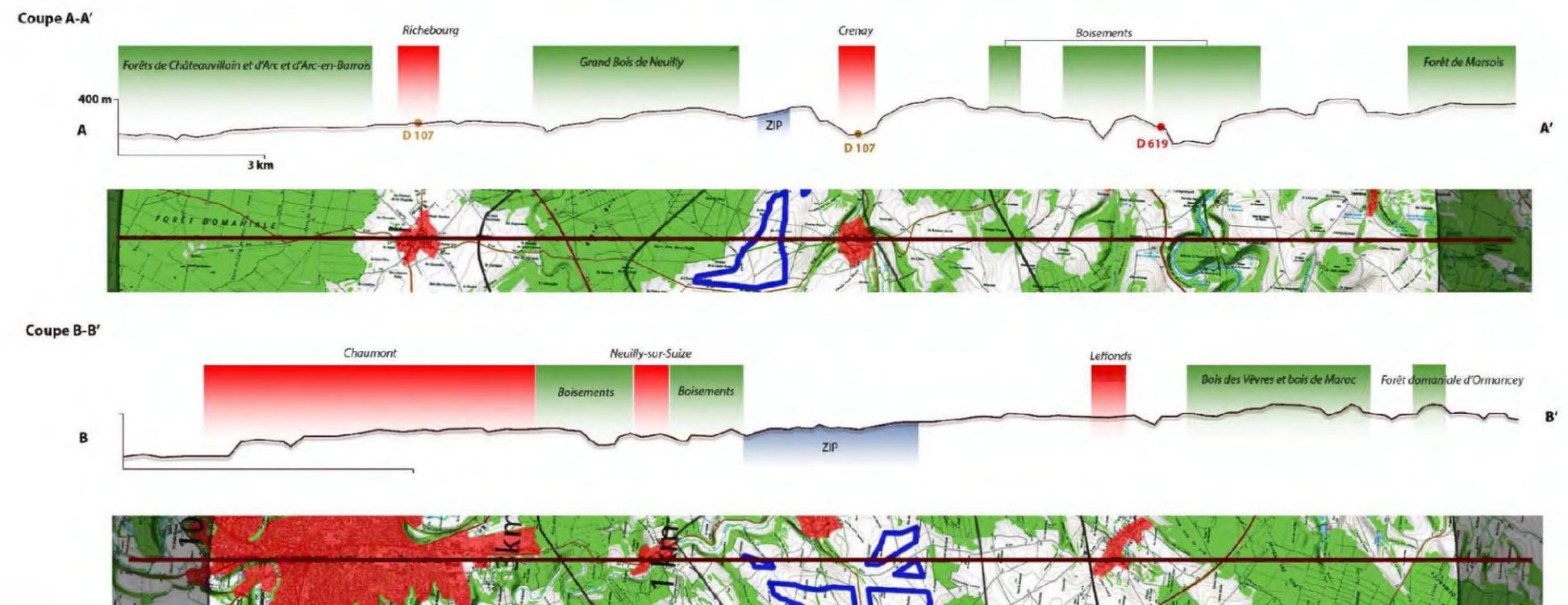
Figure 34 : Mise en évidence du paysage intermédiaire et des différentes occupations du sol (végétation, bâti)

Légende



ZIP

Figure 33 : Coupe A et B (avec accentuation du relief)



1.1.3. Occupation du sol et couverture végétale.

La présence de boisements et bosquet de différentes tailles permettent de nous repérer, mais à un faible degré. En effet il est possible d'observer le paysage « à perte de vue » mais à l'échelle d'un observateur, le regard est ponctué par de nombreux bosquets notamment dans le secteur d'étude autour de Foulain-Crenay et Neuilly sur Suize. C'est un paysage partagé entre parcelles cultivées, exploitations, espaces végétalisés accompagnant les lieux-dits, boisements et friches. Le territoire étudié offre un maillage végétal de densité variable simplement déterminé par le relief. Ainsi, les paysages vont être différents selon l'altitude à laquelle on se trouve.

La plupart des vallées sont aujourd'hui structurées par des pratiques agricoles, tandis que sur les coteaux, les exploitations, plus modestes sont en meilleure « symbiose » avec le territoire.

Ce paysage possède aussi des petites unités végétales, notamment la présence de buissons à l'intérieur des parcelles qui suggèrent un passé de bocage sur certains endroits, et donc un paysage ayant connu les effets du remembrement. Les parcelles cultivées et les quelques petites haies et bosquets sont en harmonie, même si un contraste s'opère au niveau de la couleur, permettant d'obtenir un dégradé de l'ocre au vert.

Ainsi, la végétation arbustive et arborescente compose un élément de surface important dans la structure fine du territoire et son approche visuelle. Les volumes et les lignes qu'elle génère vont permettre de cloisonner ou d'orienter les vues mais également de composer des points de repère selon l'angle d'observation.



Arbres isolés



Massif boisé



Bocage



Haie

Figure 35 : Les différentes formes de végétation arborée et arbustive

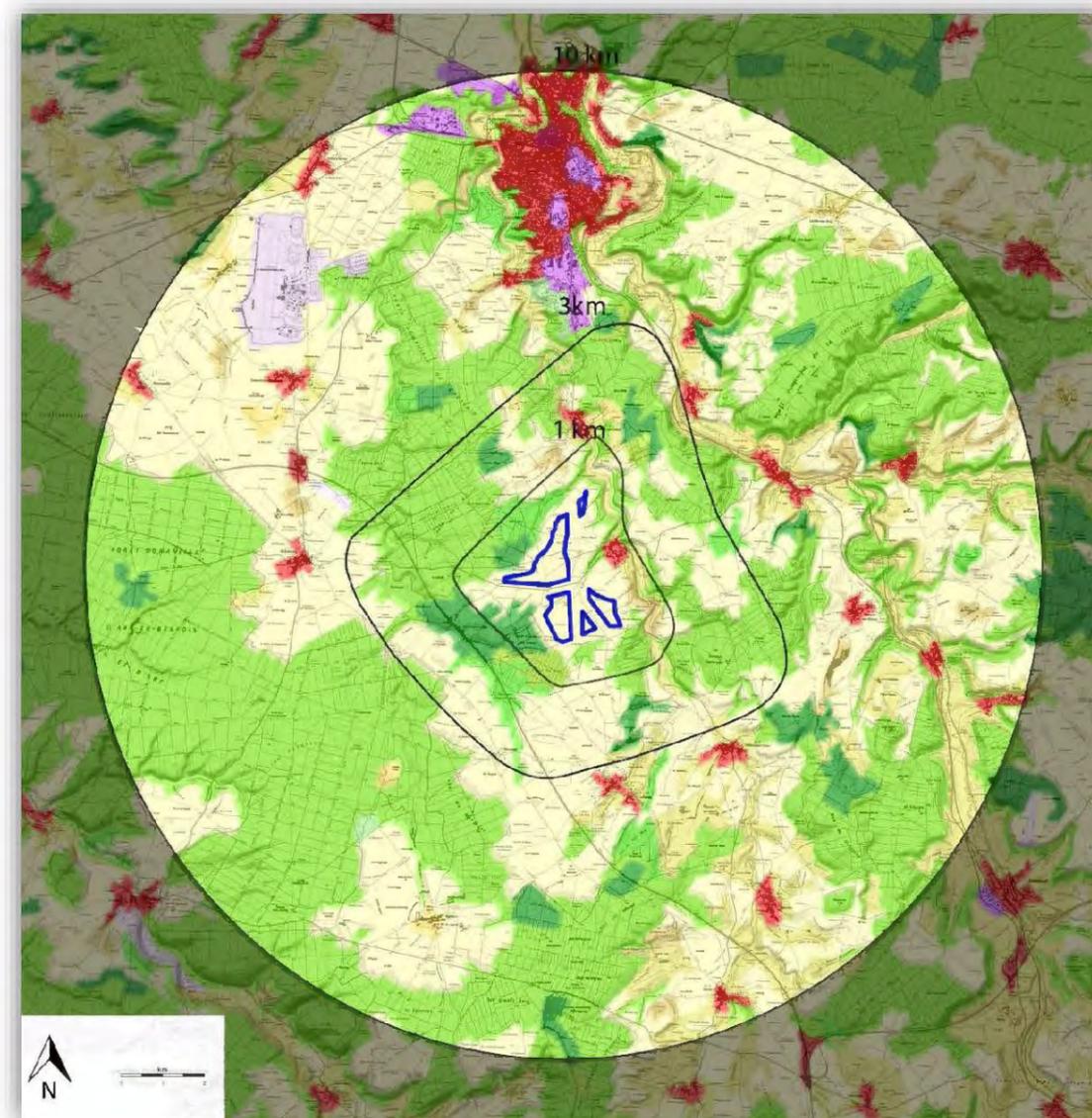


Figure 36 : Cartographie de l'occupation du sol (Corine Land Cover)

Légende



ZIP

Forêt fermée de feuillus		Forêt fermée mixte	
Feuillus en îlots	Chênes décidus	Chênes sempervirents	Hêtre
Chataignier	Robinier	Autre feuillu	Mélange de feuillus
Forêt fermée de conifères		Forêt fermée non discriminée	
Conifères en îlots	Sapin ou épicéa	Mélèze	Douglas
Autre conifères autre que pin	Mélange d'autre conifères	Mélange de conifères	Mélange de feuillus et conifères
Mélange de conifères		Mélange de conifères et feuillus	
		Forêt ouverte	
		Jeunes peuplements, coups rases ou incidents	Incident en forêt ouverte
		Forêt ouverte de feuillus	Forêt ouverte de conifères
		Forêt ouverte à mélange de conifères et feuillus	
		Peupleraie	
		Peupleraie	
		Landes	
		Lande ligneuse	Formation herbacée

1.1.4. L'organisation des espaces de vie

Au sein de ce paysage à vocation agricole, l'occupation des sols se révèle relativement simple. Les parcelles de cultures et de pâtures prédominent et figurent une trame de fond aux aspects variables sur laquelle se sont implantés, de manière relativement régulière, les espaces de vie.

Comme en témoigne le patrimoine historique ponctuant la zone, l'occupation de ces terres semble remonter à la préhistoire. Bien que, pour des raisons historiques et pratiques, l'essentiel des activités est développé au niveau de Chaumont, engendrant alors un développement démographique et économique plus important en ce lieu que sur tout autre point de la zone. Les premiers villages installés là, ont conservé leur configuration originale avec un cœur dense et ancien et un développement de l'urbanisation le long des axes. Les fermes agricoles isolées font partie de l'habitat diffus qu'un phénomène d'extension de l'urbanisation en périphérie des villages, tend aujourd'hui, à assembler progressivement suite au développement des voies de communication.

De manière générale, le bâti est structuré en hameaux groupés qui se disséminent entre les communes. Ces hameaux sont accompagnés d'un maillage de bosquets et de haies bocagères, qui rythment le paysage et cloisonnent quelques espaces (même s'ils sont peu nombreux).

Toutefois, plusieurs secteurs sont relativement déserts au Nord-est, à l'Ouest et au Sud-ouest de notre aire d'étude.

Au Nord, Chaumont est une ville qui demeure discrète, à peine visible de loin depuis le plateau et souvent enfouie derrière les frondaisons des boisements de coteaux depuis les deux vallées Marne et Suize

Les hameaux et leurs structures végétales associées (jardins, parcs, haies...) représentent des espaces ponctuels très importants qui réalisent un mitage dans le paysage. Cet aspect est important dans le cadre de tout aménagement à l'intérieur de cette entité paysagère car les bosquets, jardins, etc, limitent certains axes de vue et notamment des fuyantes sur le paysage environnant.

Ceci prouve également la volonté de cloisonner certains espaces et de se repérer plus facilement face à l'immensité construite de ce type de paysage.

Il est important de préciser que tout aménagement réalisé dans ce contexte paysager ne doit pas systématiquement être dissimulé et qu'une analyse au cas par cas doit permettre d'apporter des bases pour d'éventuelles mesures d'accompagnement.

La représentation du bâti, au niveau local, par son implantation sur le pourtour de la zone du projet, ne constitue pas un élément majeur du paysage.

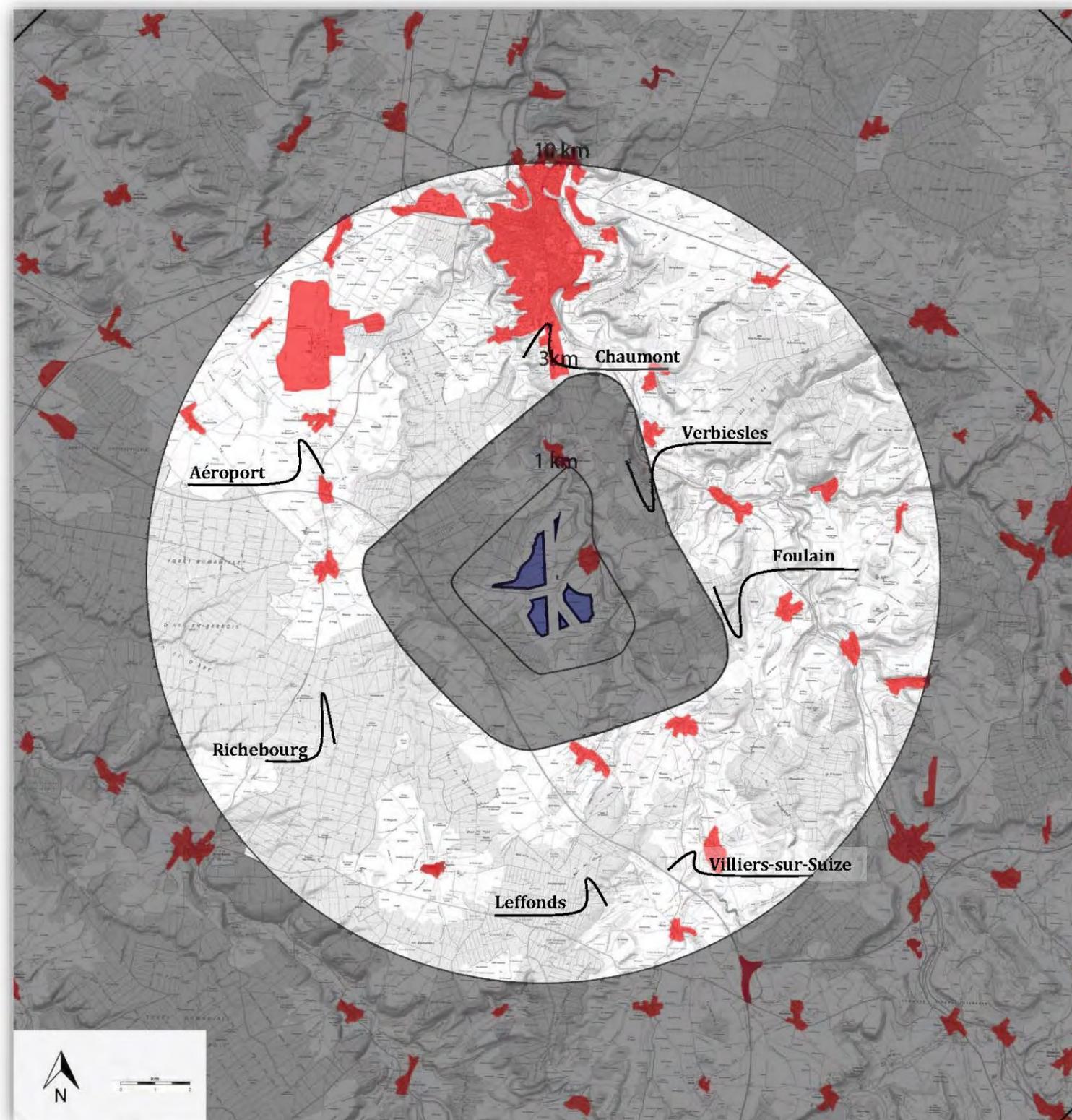


Figure 37 : Mise en évidence du bâti

Légende



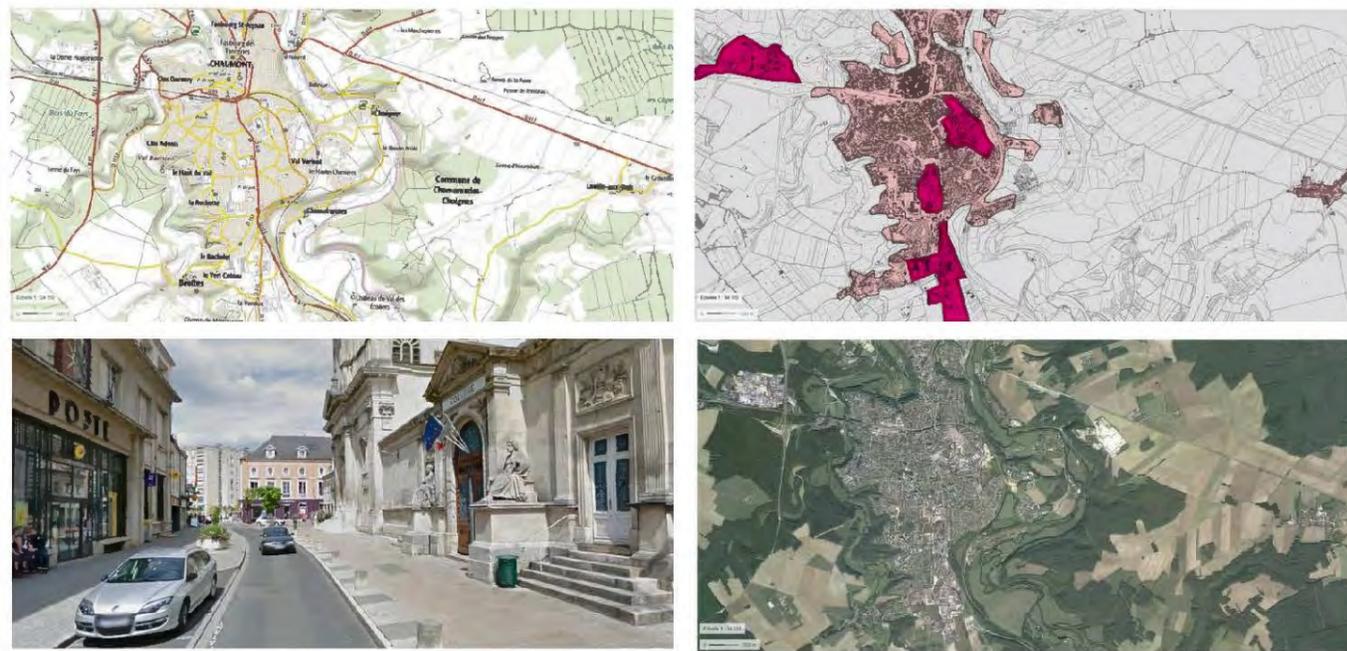


Figure 38 : Exemple de configuration urbaine commerciale et industrielle (Ville de Chaumont)

Il faut par ailleurs noter la présence ponctuelle sur l'ensemble du territoire ici étudié d'habitats isolés correspondant à de vastes fermes. A noter, les fermes isolées sont entourées de végétation. Elles sont plutôt refermées sur elles-mêmes, limitant ainsi considérablement leurs échanges visuels avec l'extérieur.

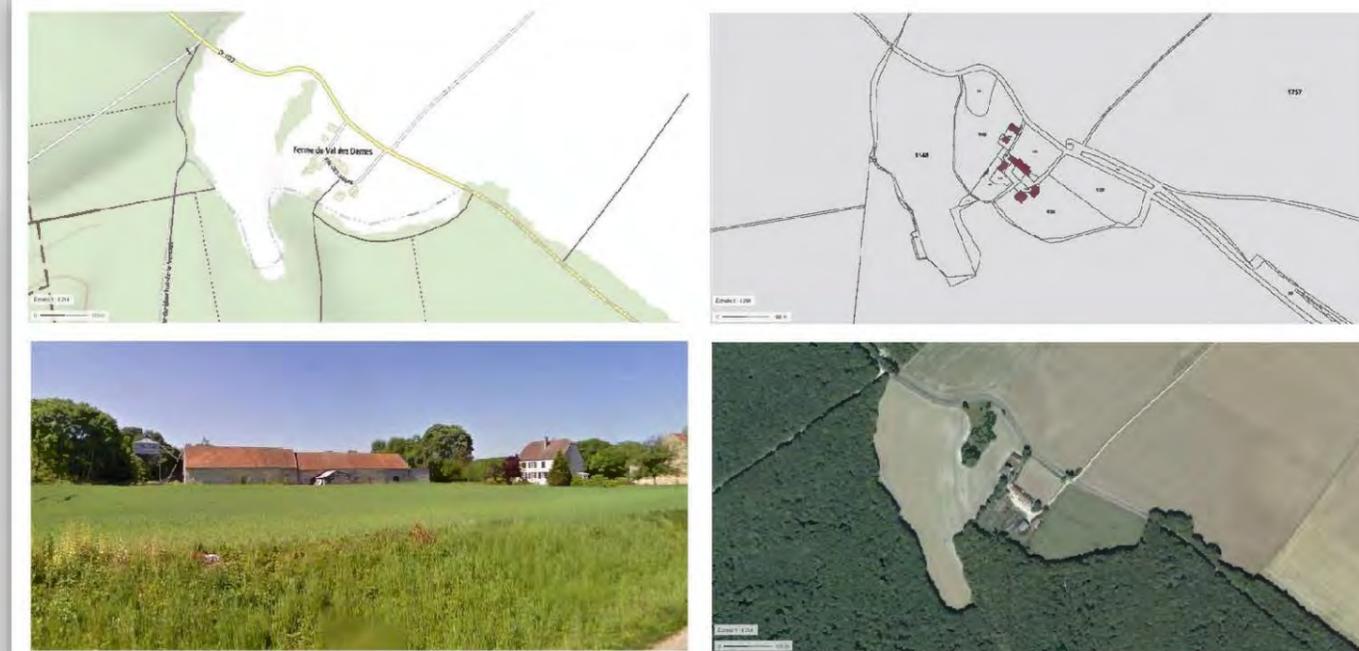


Figure 40 : Exemple d'habitat isolé (Ferme du Val des Dames)



Figure 39 : Exemple de configuration urbaine (Village de Richebourg)

1.2. Le patrimoine proche

Au sein de cette mosaïque d'ambiances, des images plus marquantes sont retenues comme emblématiques, car elles sont souvent véhiculées par les images touristiques de la Haute-Marne. Ces images sont composées de la juxtaposition de bâtisses anciennes, d'églises et de châteaux dans un territoire très restreint. Ces images sont également développées à travers le patrimoine naturel (vieil arbre dans les champs, haies, ...) et le petit patrimoine local bâti (muret et fermes dans les champs de cultures).

Le patrimoine bâti est discret, il ponctue le paysage avec humilité. Une nature généreuse, luxuriante et parfumée lui sert d'écrin. Une grande partie du patrimoine naturel et bâti se trouve proche des vallées. Certaines bâtisses sont implantées sur les coteaux en belvédère sur les vallées, comme celles du château du Val des Ecoliers. Toutes ces caractéristiques impliquent des mesures de précautions particulières pour l'implantation du parc éolien.

Les villages sont nombreux mais de petites tailles. Ils sont situés essentiellement le long des axes. A l'extérieur des bourgs, se développent de nouveaux secteurs urbanisés, renforçant un écart ou étendant le village.

De plus, ce territoire est riche en patrimoine culturel, 12 monuments classés Monuments Historiques et 32 inscrits au même titre, plus 4 sites inscrits sont à noter dans l'emprise entre 3 et 15 kilomètres du projet (voir carte ci-joint). Il s'agit : (voir tableau page suivante)

De façon générale, aucun édifice remarquable n'est situé dans le périmètre immédiat. Le patrimoine présenté est quant à lui inséré dans un écrin végétal important où des axes de vue sont bloqués par des bosquets ou une topographie généreuse.

Seuls le pont ancien, l'église et le château de Neuilly sur Suize, ainsi que l'Ancienne commanderie de Mormant sur la commune de Leffonds, méritent une attention particulière.

L'analyse du petit patrimoine révèle des éléments relativement communs propres à l'identité de la Haute-Marne sans réelle sensibilité de rareté, d'autant que le patrimoine recensé est inclus dans le périmètre intermédiaire. De plus, on note la présence en limite de la ZIP du périmètre d'étude (trait vert sur la carte) du Parc National des forêts de champagne et Bourgogne.



Figure 43 : Eglise et cimetière de Neuilly sur Suize



Figure 41 : Ancienne commanderie des Mormant

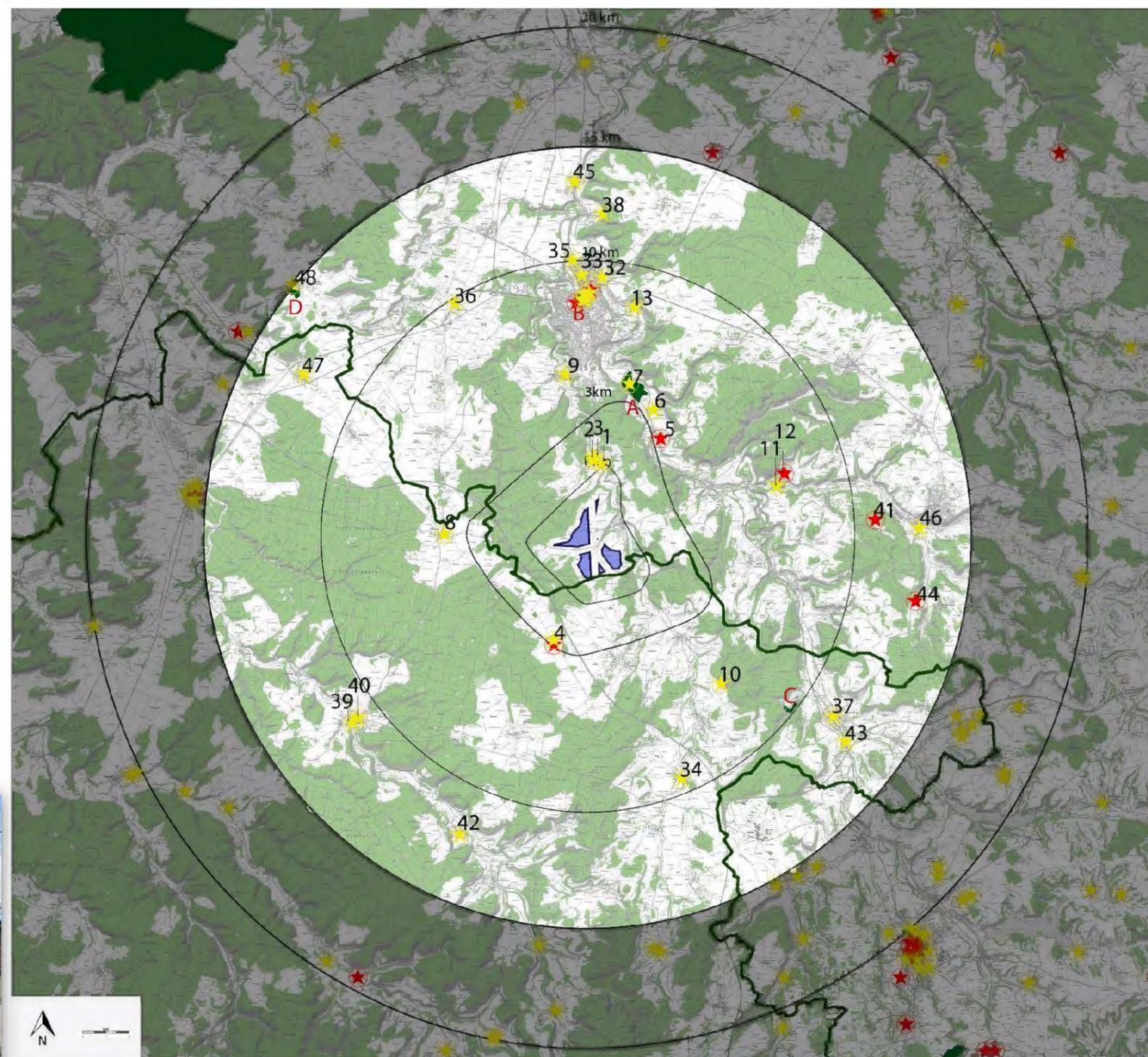


Figure 42 : Mise en évidence du patrimoine proche

Légende



★ Monument historique classé

★ Monument historique inscrit

■ Site inscrit

— Limite Parc National

Département	Commune	Dénomination	Protection	Élément concerné par la protection	Distance approximative à la ZIP (km)	Emplacement sur la carte
Haute-Marne	Neuilly-sur-Suize	PONT ANCIEN DE TROIS ARCHES EN PIERRE	Inscrit au titre des MH	Pont ancien enjambant la Suize en prolongement de la rue du pont	1,5	1
Haute-Marne	Neuilly-sur-Suize	Eglise	Inscrite au titre des MH	Eglise en totalité	1,5	2
Haute-Marne	Neuilly-sur-Suize	Château	Inscrit au titre des MH	Façades, toitures et petit salon lambrissé du château, chapelle y compris la voûte d'ogives, la cave et l'étage supérieur	1,5	3
Haute-Marne	Leffonds	Ancienne commanderie de Mormant	Inscrite et classée au titre des MH	Classé : le bâtiment dit « La grange dimière » Inscrit : ancien hôpital, vestiges du mur d'enceinte, et le caveau du commandeur de Bosredon (en totalité)	3	4
Haute-Marne	Luzy-sur-Marne	Eglise	Classée au titre des MH	Eglise en totalité	3,5	5
Haute-Marne	Verbiesles	Pont de trois arches	Inscrit au titre des MH	Pont en pierre enjambant la Marne, avec sa croix en pierre	4,5	6
Haute-Marne	Verbiesles	Château du Val-des-Escholiers	Inscrit au titre des MH	Portail d'entrée	5	7
Haute-Marne	Richebourg	Eglise	Inscrite au titre des MH	Eglise en totalité	5	8
Haute-Marne	Chaumont	Eglise des brottes	Inscrite au titre des MH	Portail du 12 ^e siècle	5,5	9
Haute-Marne	Faverolles	Site archéologique de Faverolles	Inscrit au titre des MH	Le site archéologique comprenant les vestiges du Mausolée, le tronçon de voie romaine et la source	7	10
Haute-Marne	Poulangy	Pont ancien de pierre de trois arches	Inscrit au titre des MH	Pont ancien enjambant la Traire sur le chemin communal de Poulangy à Vesaignes-sur-Marnes	7,5	11
Haute-Marne	Poulangy	Eglise	Classée au titre des MH	Eglise en totalité	7,5	12
Haute-Marne	Chamarandes-Choignes	Eglise de Choignes	Inscrite au titre des MH	Eglise en totalité	8,5	13
Haute-Marne	Chaumont	Croix Gratiem (croix de chemin en pierre)	Classée au titre des MH	Croix de chemin en totalité	8,5	14
Haute-Marne	Chaumont	Immeuble	Classé au titre des MH	Statue de la Vierge à l'Enfant et la niche qui la renferme, sur la façade de l'immeuble	8,5	15
Haute-Marne	Chaumont	Marché couvert	Inscrit au titre des MH	Façades, couvertures et ensemble de l'ossature métallique	8,5	16
Haute-Marne	Chaumont	Hôtel de ville	Inscrit au titre des MH	Hôtel de ville en totalité	8,5	17

Haute-Marne	Chaumont	Immeuble	Inscrit au titre des MH	Façade sur la rue Jules-Tréfousse, façades Nord, Sud et Ouest sur cour ainsi que la rampe de l'escalier inférieur	8,5	18
Haute-Marne	Chaumont	Immeuble	Inscrit au titre des MH	Deux lucarnes et corniche de l'immeuble	9	19
Haute-Marne	Chaumont	Eglise Saint Jean-Baptiste	Classée au titre des MH	Eglise en totalité	9	20
Haute-Marne	Chaumont	Immeuble	Inscrit au titre des MH	Portail	9	21
Haute-Marne	Chaumont	Immeuble	Inscrit au titre des MH	Façade, portail et toiture	9	22
Haute-Marne	Chaumont	Fontaine Bouchardon	Inscrite au titre des MH	Fontaine en totalité	9	23
Haute-Marne	Chaumont	Collège	Classé au titre des MH	Chapelle	9	24
Haute-Marne	Chaumont	Maison	Inscrite au titre des MH	Façade sur rue et toiture correspondante	9	25
Haute-Marne	Chaumont	Château	Inscrit au titre des MH	Donjon	9	26
Haute-Marne	Chaumont	Maison	Inscrite au titre des MH	Façade	9	27
Haute-Marne	Chaumont	Hôtel	Classé au titre des MH	Porte monumentale sur rue et ses vantaux	9	28
Haute-Marne	Chaumont	Hôtel	Classé au titre des MH	Porte monumentale sur rue et ses vantaux	9	29
Haute-Marne	Chaumont	Bâtiment ayant appartenu aux carmélites	Inscrite au titre des MH	Façades, toitures et escalier intérieur du 18 ^e siècle avec sa rampe en fer forgé	9	30
Haute-Marne	Chaumont	Ancien couvent des Carmélites	Classé au titre des MH	Plafond de la salle du 1 ^{er} étage de l'ancienne chapelle	9	31
Haute-Marne	Chaumont	Eglise Saint Aignan	Inscrite au titre des MH	Eglise dans sa totalité	9,5	32
Haute-Marne	Chaumont	Hôpital	Inscrit au titre des MH	Chapelle et bâtiments du 18 ^e siècle	9,5	33
Haute-Marne	Marac	Pont 18 ^e siècle	Inscrit au titre des MH	Pont en totalité, y compris les maçonneries des deux rampes d'accès menant à l'arche proprement dite avec leur parapet et leurs bornes chasse-roues	9,5	34
Haute-Marne	Chaumont	Chapelle de Buxereuilles	Inscrite au titre des MH	Chapelle dans sa totalité	10	35

Haute-Marne	Villiers-le-Sec	Eglise	Inscrite au titre des MH	Chœur et mur décoré de peintures à fresques	10,5	36
Haute-Marne	Rolampont	Eglise	Inscrite au titre des MH	Eglise en totalité	11	37
Haute-Marne	Condes	Pont enjambant la Marne	Inscrit au titre des MH	Pont dans sa totalité	12	38
Haute-Marne	Arc-en-Barrois	Eglise	Inscrite au titre des MH	Eglise en totalité	12	39
Haute-Marne	Arc-en-Barrois	Maison du 16 ^e siècle	Inscrite au titre des MH	Maison en totalité	12	40
Haute-Marne	Nogent	Cimetière mixte (tumulus)	Classé au titre des MH	Nécropole protohistorique et dolmen	12	41
Haute-Marne	Giey-sur-Aujon	Eglise	Inscrite au titre des MH	Eglise en totalité	12,5	42
Haute-Marne	Rolampont	Pont dit « Pont Romain »	Inscrit au titre des MH	Pont en totalité	13	43
Haute-Marne	Vitry-lès-Nogent	Dolmen dit « Pierre-Alot »	Classé au titre des MH	Dolmen en totalité	13,5	44
Haute-Marne	Brethenay	Eglise	Inscrite au titre des MH	Eglise dans sa totalité	13,5	45
Haute-Marne	Nogent	Eglise de Nogent-le-Bas	Inscrite au titre des MH	Eglise en totalité	14	46
Haute-Marne	Bricon	Eglise	Inscrite au titre des MH	Eglise en totalité	14	47
Haute-Marne	Autreville-sur-la-Renne	Château	Inscrit au titre des MH	Les bâtiments entourant la cour d'honneur (logis et remises) en totalité, la clôture de la cour sur la rue avec sa grille, les façades et les toitures des bâtiments de la cour nord, le parc	15	48
Haute-Marne	Verbiesles	Château du val des Escholiers et son parc	Site inscrit	Château du val des Escholiers et son parc	5	A
Haute-Marne	Chaumont	Centre ancien de Chaumont	Site inscrit	Centre ancien de Chaumont	8,5	B
Haute-Marne	Rolampont	Tufière	Site inscrit	Site de la tufière	9,5	C
Haute-Marne	Autreville-sur-la-Renne	Château et son parc	Site inscrit	Château et son parc	15	D

La proximité de la zone d'étude avec le patrimoine architectural à l'origine de l'histoire des villages proches ne remet rien en cause. Le rôle de la végétation à proximité des bourgs et le jeu du relief secondaire forme des écrans visuels. Le site d'implantation pressenti reste discret au cœur des massifs boisés.

1.3. Modalités d'appréhension du territoire

L'analyse des modes de perceptions sous l'angle d'une approche dynamique du paysage, met en évidence le fonctionnement visuel de cette partie du territoire

Cette zone dispose d'un réseau routier relativement développé et bien hiérarchisé. Un axe principal se distingue (l'A5) qui traverse l'aire d'étude de l'Ouest au sud. L'A31, D143, la D619 et la N67 offrent une découverte longitudinale du Nord au Sud alors que les départementales D 107, la D417, la D 3 offrent une découverte transversale d'Est en Ouest. Les axes secondaires rayonnent autour de la zone d'étude

Le réseau d'axes tertiaires, développé de manière homogène sur l'ensemble des territoires, assure quant à lui, la liaison entre les divers villages au gré du modelé et de l'occupation du sol. Les divers parcours touristiques privilégient le Nord et l'Ouest de la zone avec les différents monuments religieux et proposent une découverte des diverses unités paysagères présentes sans pour autant rentrer en interaction avec la ZIP.

Comme cela a pu être évoqué dans le cadre de la description de l'occupation du sol, le relief a une influence réelle sur les perceptions du paysage.

La prise en compte des éléments de surface met dès lors en exergue que, en fonction de l'axe choisi par l'observateur en déplacement, ce dernier sera confronté à une alternance d'ouvertures et de fermetures des perceptions plus ou moins variables.

Par ailleurs, en raison du caractère transversal des voies de communication précitées, le visiteur pourra évoluer au travers des entités paysagères en présence, ou se maintenir à l'interface entre ces dernières, faisant ainsi face aux différents codes visuels et motifs qui caractérisent ces entités paysagères.

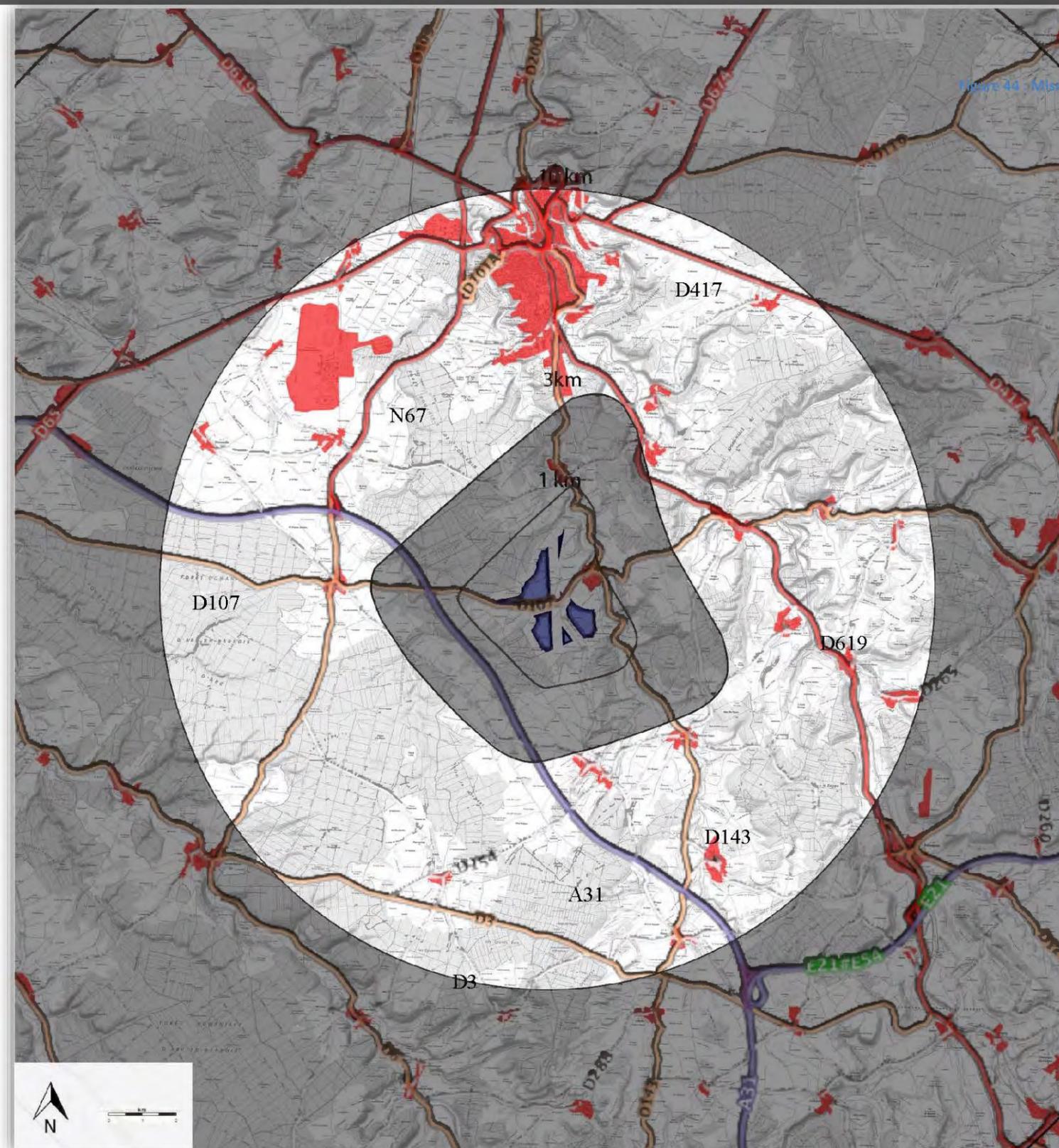


Figure 44 : Mise en évidence des

2. Interactions entre le site et les espaces proches

Le recoupement des différentes données étudiées précédemment, et illustrées ci-contre, met en évidence que :

- Le patrimoine culturel protégé (monuments historiques et sites), en grand nombre, se répartit sur l'ensemble du territoire de l'aire d'étude. **Cependant le patrimoine présente peu de fragilité par rapport au projet,**
- Le relief et les boisements jouent un rôle important en termes de perception, en tant que limite physique et également en tant que point de repère dans le paysage rapproché, en créant une ligne d'horizon tangible,
- Si les voies de communication les plus importantes traversent le territoire du Nord au Sud, le tourisme se développe préférentiellement au Nord, à l'Est et au Nord-ouest.

Ainsi, par sa diversité et ses multiples points de repère, cet espace offre une certaine lisibilité à l'observateur qui l'appréhende.

Dans cette logique d'approche dynamique, le site d'étude se situe à l'interface d'un continuum visuel : des collines de Langres et d'une zone plus fermée des plateaux de Chaumont. **Cette situation particulière doit inciter le projet à jouer le rôle d'articulation stratégique dans le respect de la structure du paysage.** Dans le cas contraire, l'image diffusée sera celle d'une succession d'éoliennes en points épars dénués d'homogénéité et sans lien avec la matrice paysagère.

De plus la présence d'autres projets sur le territoire d'étude, même loin (à plus de 10km), place le motif éolien comme repère visuel dans les territoires ouverts. De ce fait l'implantation du nouveau projet doit venir en harmonie avec les autres afin d'éviter toute dissonance.

Reste alors à s'assurer que la mise en place de nouveaux repères verticaux (les éoliennes) ne porte pas préjudice aux repères actuels, et en particulier ne génère pas de problèmes de lisibilité.

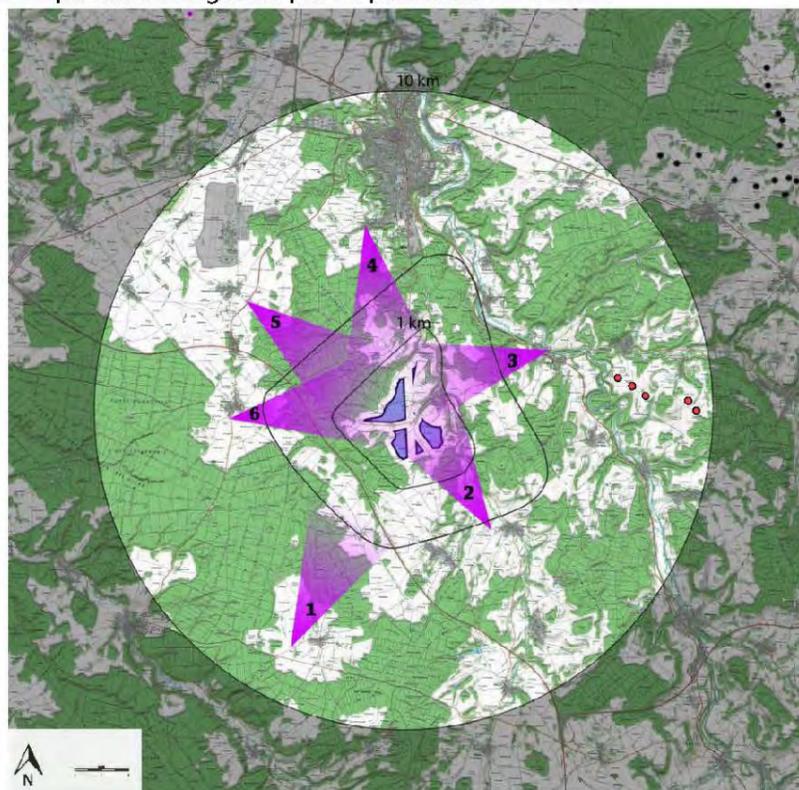
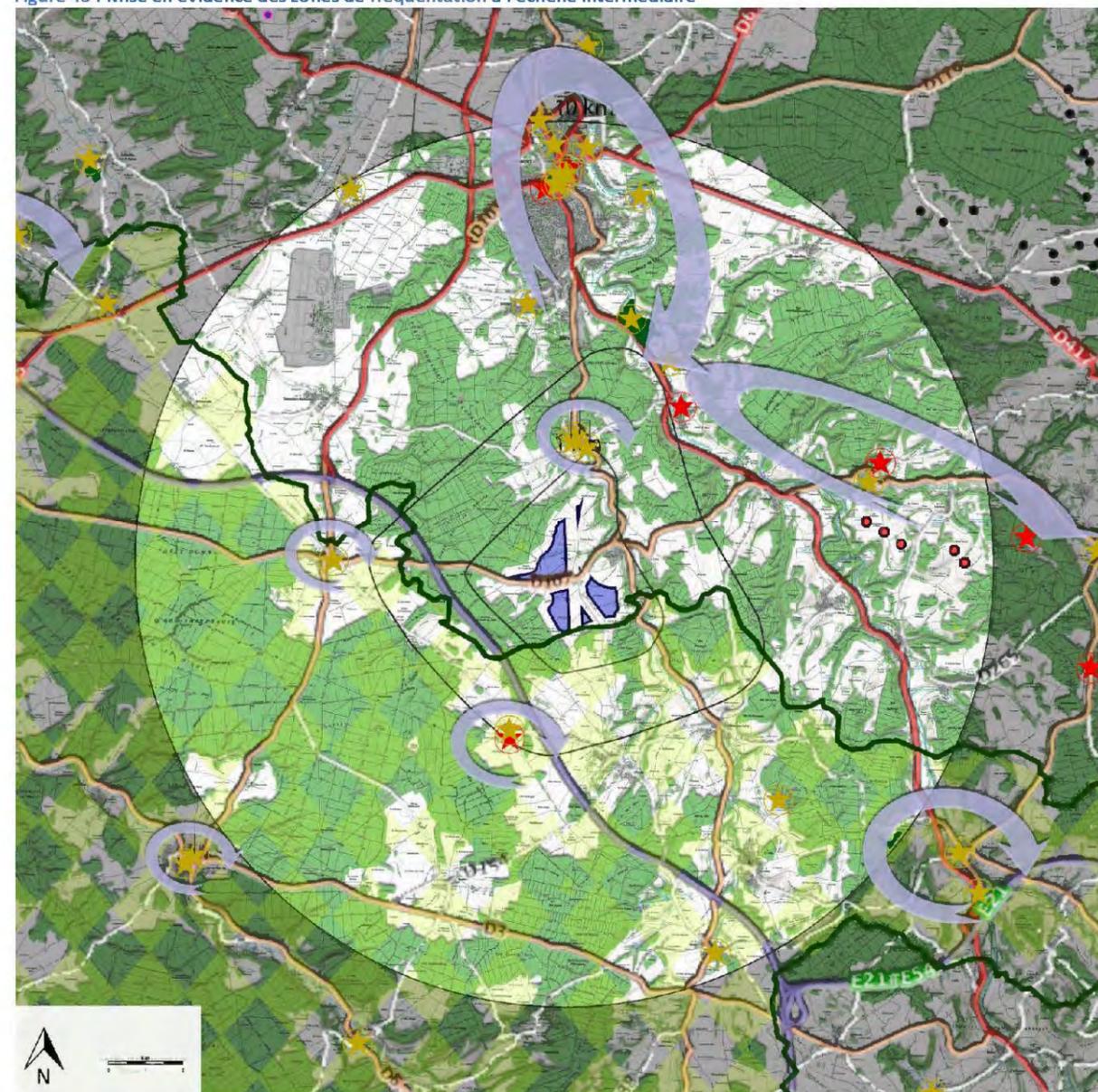


Figure 45 : Mise en évidence des zones de fréquentation à l'échelle intermédiaire



Les prises de vue suivantes illustrent ces propos. Mêlant approche statique et dynamique, ce reportage photographique s'applique à mettre en évidence le lien ou l'absence de lien entre le site et les unités paysagères ou éléments remarquables qui le bordent.

Légende

- | | | | | | | | |
|---|-----|---|-----------------------------|---|----------------------------|---|---------------------|
|  | ZIP |  | Monument historique classé |  | Site inscrit |  | Circuit touristique |
| | |  | Monument historique inscrit |  | Limite futur Parc National | | |
| | |  | Eoliennes construites | | | | |
| | |  | Eoliennes refusées | | | | |

2.1. Relation entre le site pressenti pour le projet et l'unité paysagère des plateaux de Chaumont

1 : Sur les hauteurs de Bugnières au niveau de la D243.
En réponse aux ondulations du relief, l'aménagement d'un rythme similaire, à l'intérieur de l'alignement, figurerait alors un bon moyen d'optimisation de l'insertion du projet.



2 : Depuis la sortie de Villiers sur Suize : La présence d'éléments structurants attire le regard et composent les plateaux de Chaumont



3 : A proximité du village de Foulain, la ZIP se situe à 7 km. Depuis ce point de vue, les éoliennes viendront épouser le relief en toile de fond.



4 : Depuis les habitations de Brottes, ville juxtaposée à Chaumont, la ZIP vient s'intercaler avec un bon nombre d'éléments de surface : haies bocagères, bosquets, massifs boisés.



5 : Depuis la N67 au niveau de Semoutiers-Montsaon.



6 : Depuis la D10 au niveau de la sortie Sud du village de Richebourg.

2.2. Bilan des enjeux sur les paysages intermédiaires

IDENTIFICATION	COMMUNE	CONSTATS / ENJEUX	QU'EST-CE QUE LE PROJET EOLIEN EST SUSCEPTIBLE DE REMETTRE EN CAUSE	COVISIBILITE AVEC LE SITE	DISTANCE PAR RAPPORT AU SITE
Espaces de vie					
<u>Chaumont</u>	CHAUMONT	<p>Il importe de ne pas remettre en cause le secteur habité du cœur ancien de Chaumont et Leffonds: le site doit s'insérer dans la trame déjà existante. Les autres secteurs habités à l'Est sont déjà concernés par la présence d'éoliennes, donc ne verront pas leurs perceptions se modifier.</p>	<p>Fragilité faible à moyenne.</p> <p>L'implantation des éoliennes sera réfléchi afin de ne pas remettre en cause l'identité des cœurs de bourg.</p>	OUI	Moins de 10 kilomètres
<u>Semoutiers-Montsaon</u>	SEMOUTIERS-MONTSAON				
<u>Richebourg</u>	RICHEBOURG				
<u>Leffonds</u>	LEFFONDS				
<u>Poulangy</u>	POULANGY				
<u>Faverolles</u>	FAVEROLLES				
Patrimoine bâti situé à proximité					
<u>Eglise</u>	LUZY-SUR-MARNE	Sans relation directe avec le site.	Aucun risque de remise en cause	NON	Plus de 3 kilomètres
<u>Eglise</u>	POULANGY	Sans relation directe avec le site.	Aucun risque de remise en cause	NON	Plus de 7 kilomètres
<u>Immeuble, Eglise,...</u>	CHAUMONT	Sans relation directe avec le site.	Aucun risque de remise en cause	NON	Environ 9 kilomètres
<u>Cimetière</u>	NOGENT	Sans relation directe avec le site.	Aucun risque de remise en cause	NON	Plus de 12 kilomètres
Patrimoine naturel situé à proximité					
<u>Château du Val d'Ecoliers et son parc</u>	VERBEISLES	Sans relation directe avec le site.	Aucun risque de remise en cause	NON	Plus de 5 kilomètres
<u>Centre ancien de Chaumont</u>	CHAUMONT	Sans relation directe avec le site.	Aucun risque de remise en cause	NON	Plus de 8 kilomètres
<u>Trufière</u>	ROPLAMPONT	Sans relation directe avec le site.	Aucun risque de remise en cause	NON	Plus de 9 kilomètres
Espace de circulation					
<p>Axes de fréquentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Départementales - Routes Communales - Chemins agricoles 	CHAUMONT, RICHEBOURG, FOULAIN, NEULLY sur SUIZE,...	<p>Espaces de forte fréquentation routière, il importe que le projet ne remette pas en cause le territoire traversé.</p> <p>Un espace de fragilité apparaît sur des portions de la D143, la D619, D3 et la N67. Ces axes ont des ouvertures visuelles de plus ou moins longues distances sur le site de projet. Il y a un enjeu de modification des espaces perçus depuis ces tronçons. Sachant que le motif éolien existe déjà, l'enjeu est moindre.</p> <p>Les autres axes sont des axes de découverte du territoire ou menant à des lotissements. Il importe de ne pas remettre en cause l'identité des sites parcourus.</p>	<p>Fragilité moyenne sur une portion de l'D143, la D619, la D3 et la N67.</p>	OUI	Entre 3 et 10km

Tableau 2 : Bilan des enjeux sur les paysages intermédiaires

Éléments qui seront mis en œuvre dans le dimensionnement du projet pour une bonne intégration au sein de ce territoire

- **Respecter l'équilibre entre verticalité et horizontalité**, et proposer un projet à l'échelle de ce relief
- **Préserver les différentes zones boisées** en pourtour des parcelles
- Prendre en compte les **covisibilités potentielles depuis les espaces de fréquentation** les plus proches

Relation entre le site et le paysage rapproché

- **L'aire de projet n'interagit que peu avec le paysage intermédiaire, les principaux enjeux concernent les espaces de fréquentation les plus proches du site**

Chapitre 4 : Approche de l'aire rapprochée et immédiate

1. Identification des éléments marquants du paysage rapproché et immédiat

Le site pressenti pour l'implantation des éoliennes se place au cœur des plateaux de Chaumont. Les parcelles forestières prédominent et se déclinent en un camaïeu allant du vert-jaune jusqu'au brun en fonction des saisons. Seul le bâti, avec ses toitures rouges, contraste. Les points d'eau, quant à eux, reflètent la couleur du ciel, renforçant par endroit la présence déjà importante de ce dernier dans les perceptions.

1.1. Des éléments boisés intervenant dans les perceptions du projet

Le projet se situant au cœur des plateaux de Chaumont, une partie des éoliennes se trouve encadrée de végétation. En effet, le Nord/Nord-ouest et le Sud/Sud-ouest de l'ensemble des parcelles retenues s'insère sur un replat aux rebords ornés de boisements. Outre le fait de préserver les perceptions des espaces ceux directement au-delà de ces bois, ils vont également moduler les vues depuis les points faisant face à l'ouverture, en masquant par exemple la base des éoliennes.

Par ailleurs, quelques éléments boisés apparaissent à l'Est, de taille plus modeste certes, mais adoucissant localement les vues également.

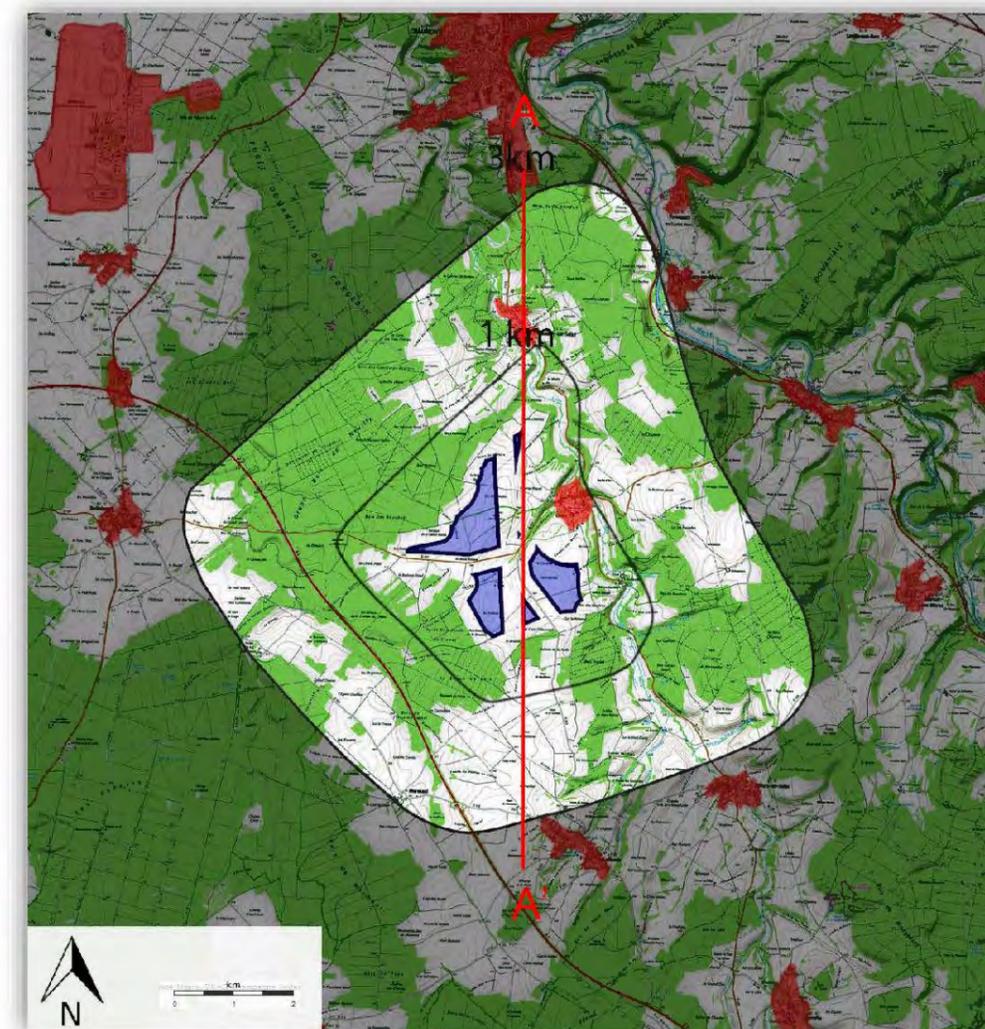
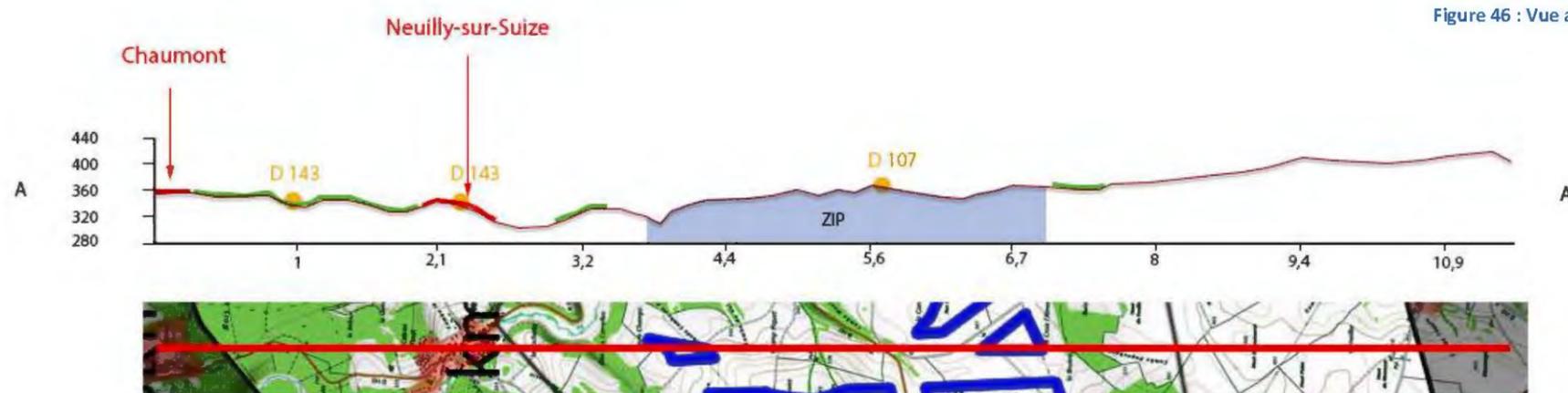


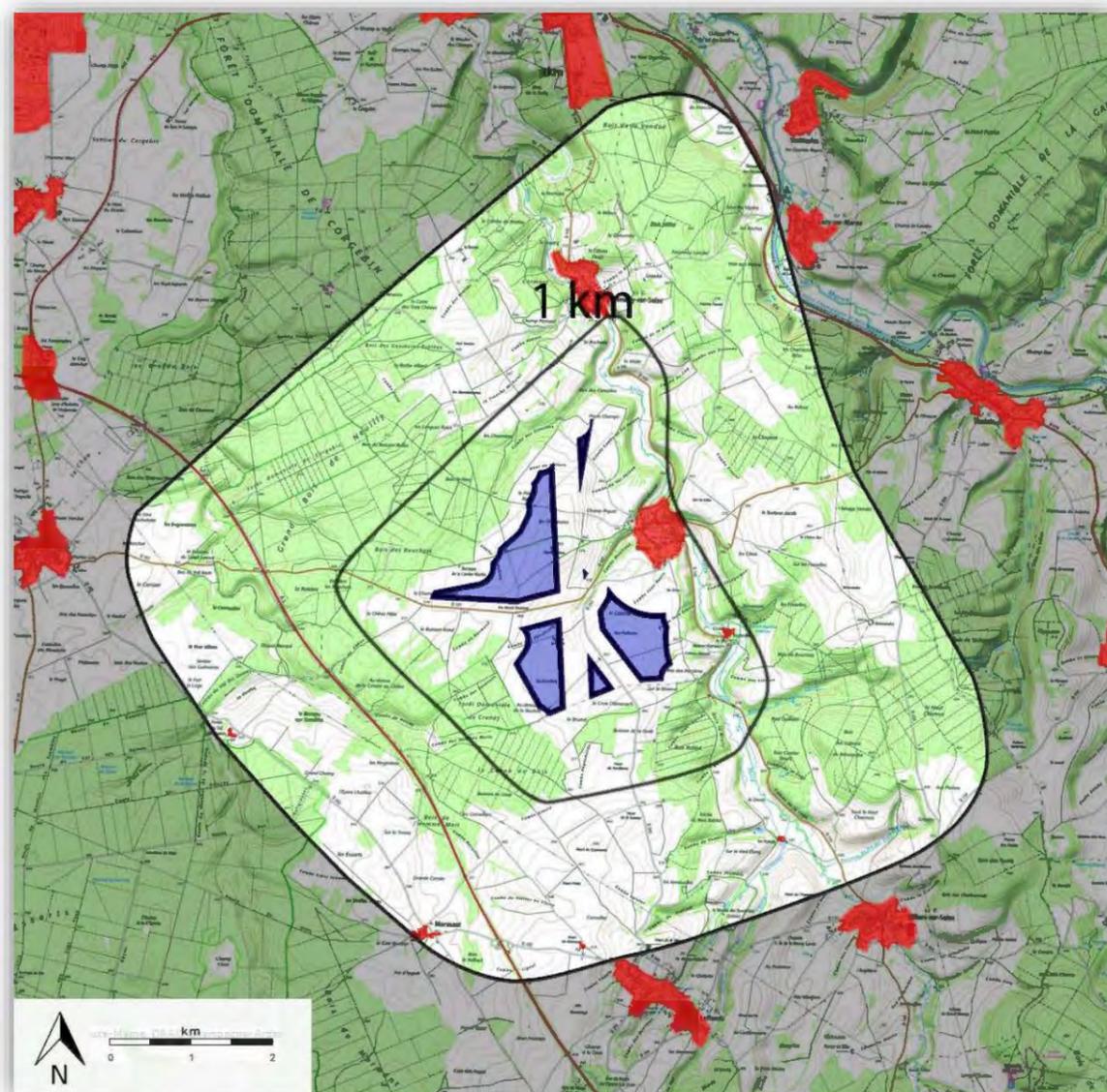
Figure 46 : Vue aérienne sur les parcelles retenues pour l'implantation du parc éolien



Les parcelles concernées par l'implantation potentielle d'éoliennes figurent en bleu sur la coupe ci-contre

1.2. Deux types d'organisation bâtie

Au sein de l'aire d'étude rapproché et immédiate, deux types d'agencement du bâti se démarquent avec :



- Une organisation se distingue au sein des villages de Neuilly-sur-Suize (au Nord), et Crenay (à l'Est), qui sont les deux villages les plus proches de l'aménagement proposé. Cet agencement, par l'édification de fronts bâtis de part et d'autre de la route, limite les vues vers l'extérieur depuis le centre-bourg. De plus leurs implantations au niveau des valons les préservent de toute interaction avec le site porteur du projet. Toutefois, étant donné le recul des habitations par rapport à la route, et la présence de certaines « trouées » dans ces lignes de constructions, et certaines maisons implantées sur les points hauts, une interaction ponctuelle et partielle avec les éoliennes est à envisager. En effet, en fonction des saisons (la végétation encadrant les habitations étant essentiellement caduque), et du point d'observation (si la route structurante du village est orientée dans l'axe ou non du projet), il sera possible d'apercevoir le haut de certaines éoliennes.
- La présence en périphérie des villages de grandes fermes isolées ou du domaine de Rochevilliers. Résultant directement de l'évolution des pratiques agricoles, et du besoin conséquent d'espace, certaines fermes se sont exilées du centre-bourg des villages pour s'installer sur son pourtour. Les lieux de vie à proprement parler se trouvent alors implantés directement au sein du plateau enherbé, avec un ourlet végétal et sont généralement insérés au milieu des bâtiments agricoles.

Figure 48 : Mise en évidence et schématisation des sensibilités

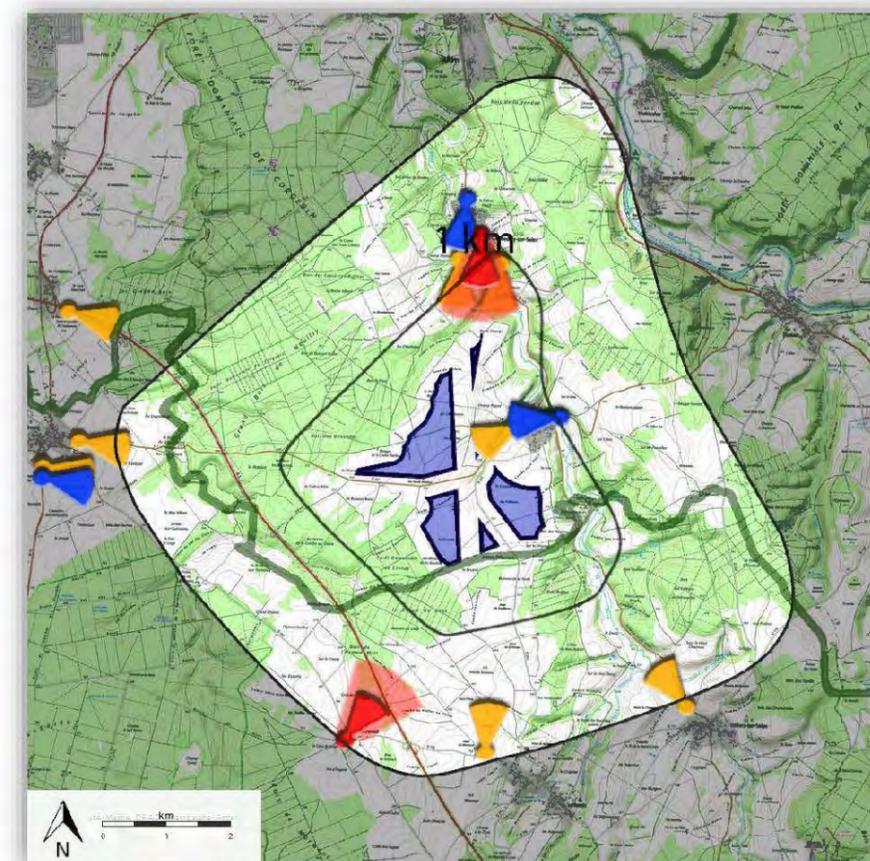


Figure 47 : Mise en évidence de l'organisation bâtie

Légende

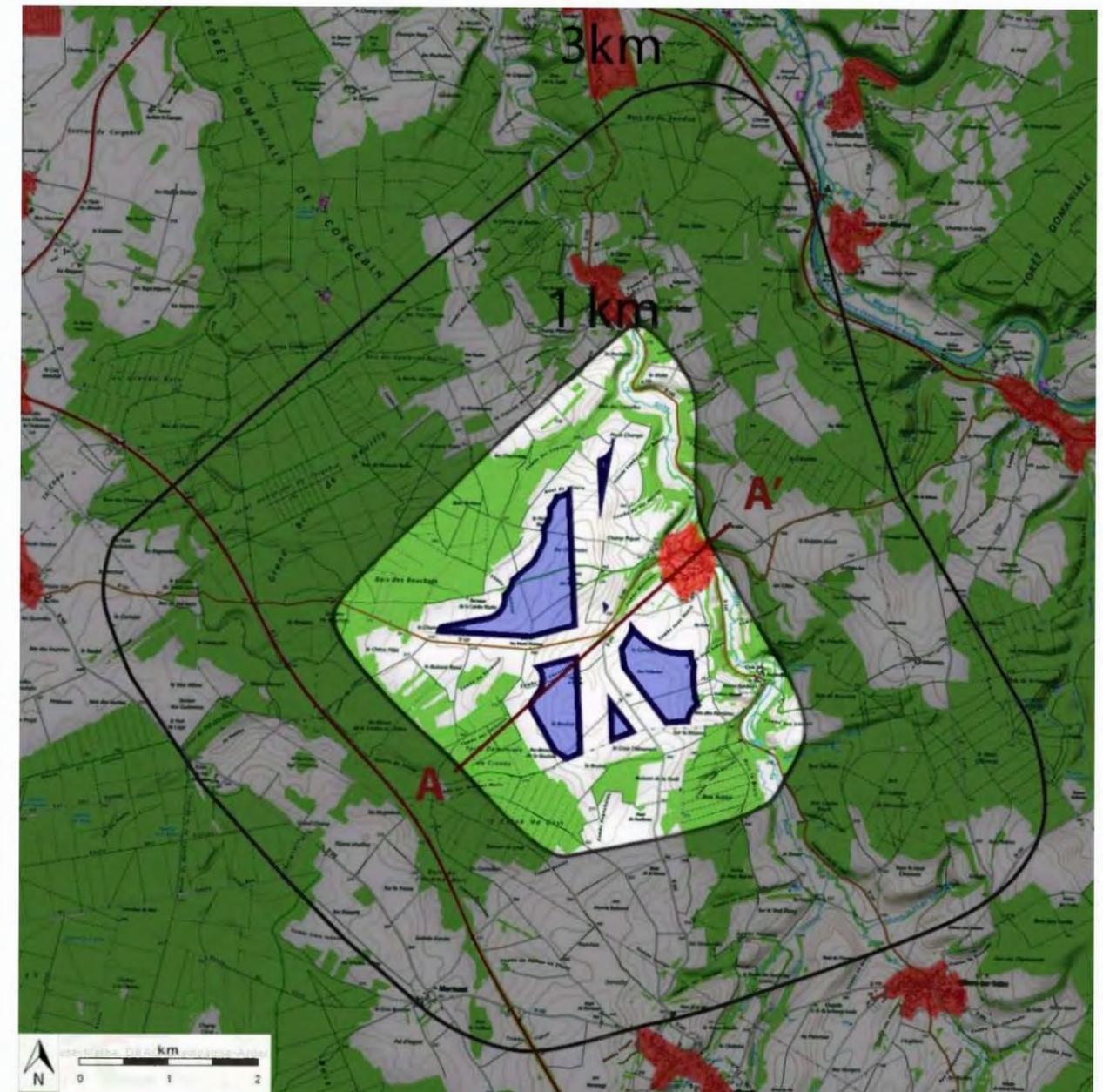
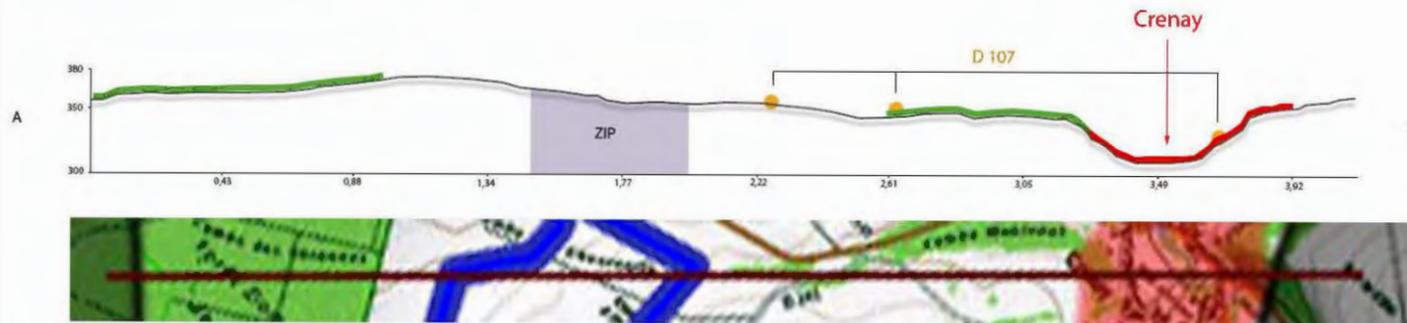
	ZIP		Zones urbanisées
	Fermes isolées		Espaces boisés

> Opportunités / Sensibilités

	Panorama depuis un Montument Historique classé
	Cône de vue sortie de Village
	Cône de vue entrée de village (Risque de superposition éoliennes / village)
	Zone d'opportunité foncière

Au sein de l'aire d'étude immédiate, nous avons Crenay qui se situe le long de la Suize et remonte sur les coteaux

Coupe A-A'



2. Place du site dans le paysage immédiat

2.1. Evolution et modes de perception au sein de l'aire d'étude immédiate élargie

2.1.1. Perception dynamique

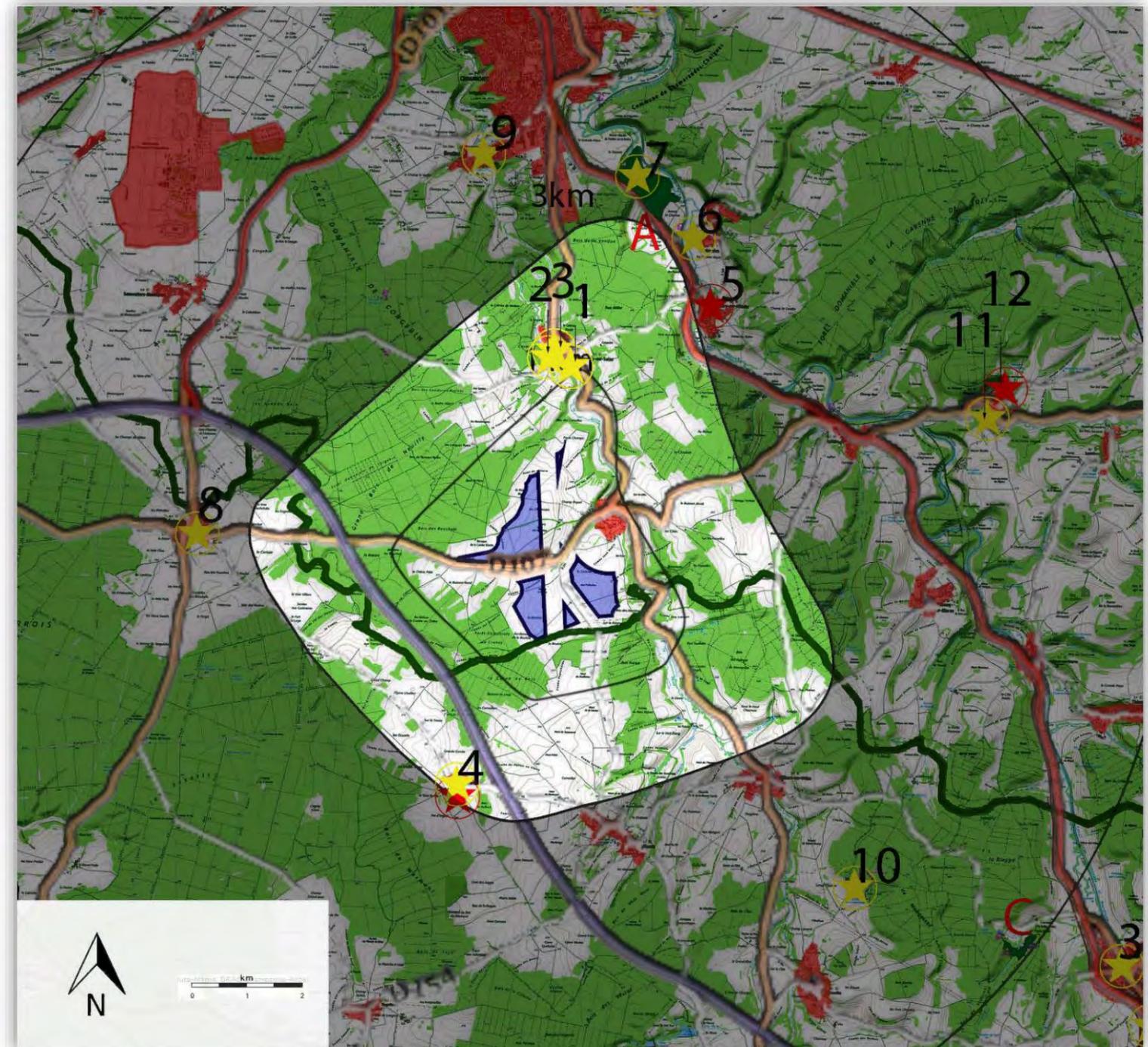
Les déplacements effectués au sein de cette zone sont essentiellement à mettre en relation avec les trajets quotidiens de la population locale. Deux axes principaux et trois secondaires sont directement concernés par le projet, il s'agit :

- de l'A5 entre Troyes et Langres. Cette route passe à l'Ouest de la ZIP entre 2 et 3 Km au plus proche;
- de la D143, qui suivent parallèlement la ZIP à 1km
- de la D243 et de la D101 qui passent respectivement au Sud et au Nord de la ZIP
- de la D107, entre Foulain-Crenay et Richebourg., qui traverse la ZIP en son centre.

D'autres axes de moindre importance s'inscrivent au sein de l'aire immédiate élargie.

Légende		
	ZIP	
	Monument historique classé	
	Monument historique inscrit	
		Site inscrit
		Limite futur Parc National

Figure 49 : Carte de mise en évidence des lieux de fréquentation de l'aire d'étude rapproché et immédiate



En termes d'activités touristiques, il n'y a pas de **GR** ou **sentier de randonnées** ou de **pistes cyclables** présents au sein de l'aire d'étude rapprochée. On note toutefois la présence du périmètre d'étude pour le Parc National des forêts de Champagne et Bourgogne en limite Sud de la ZIP

Enfin, au niveau du patrimoine culturel, on note :

Commune	Dénomination	Protection	Élément concerné par la protection	Distance approximative à la ZIP (km)
Neuilly-sur-Suize	PONT ANCIEN DE TROIS ARCHES EN PIERRE	Inscrit au titre des MH	Pont ancien enjambant la Suize en prolongement de la rue du pont	1,5
Neuilly-sur-Suize	Eglise	Inscrite au titre des MH	Eglise en totalité	1,5
Neuilly-sur-Suize	Château	Inscrit au titre des MH	Façades, toitures et petit salon lambrissé du château, chapelle y compris la voûte d'ogives, la cave et l'étage supérieur	1,5
Leffonds	Ancienne commanderie de Mormant	Inscrite et classée au titre des MH	Classé : le bâtiment dit « La grange dimière » Inscrit : ancien hôpital, vestiges du mur d'enceinte, et le caveau du commandeur de Bosredon (en totalité)	3

1.1.1. Perception statique

- Quelques points de vues

Vue depuis le pont de Neuilly-sur-Suize classé au titre des Monuments Historiques. La Zip se trouve derrière une multitude d'éléments de surface qui permettent de préserver la vue depuis ce monument.



Vue depuis la D107 à l'Est de Crenay. Depuis ce point de vue la ZIP se placera en arrière plan. Néanmoins, une fois de plus, la végétation immédiate est à l'origine des principaux repères tandis que des masques végétaux plus lointains constituent un avant-plan aux éoliennes les connectant ainsi directement au territoire d'accueil. **Il sera nécessaire de mettre en place un recul vis-à-vis du village pour éviter tout effet d'écrasement et de surplomb**



Vue depuis la Croix d'Almanach, à proximité immédiate de la ZIP. Le territoire porteur du projet est constitué uniquement de parcelles agricoles. La mise en place d'un projet éolien ne changera pas la fonction première de ces terres.

1.2. Bilan des enjeux à l'échelle rapproché et immédiate

IDENTIFICATION	COMMUNE	CONSTATS / ENJEUX	QU'EST-CE QUE LE PROJET EOLIEN EST SUSCEPTIBLE DE REMETTRE EN CAUSE	COVISIBILITE AVEC LE SITE	DISTANCE PAR RAPPORT AU SITE
Bâti situé à proximité					
<u>Neuilly-sur-Suize</u>	NEUILLY-SUR-SUIZE	Relation indirecte. Il demeure tout de même un enjeu de modification des espaces perçus depuis la sortie de ce village.	Fragilité moyenne Les habitations perçoivent de manière indirecte la zone d'étude	OUI	Plus de 2 km
<u>Crenay</u>	FOULAIN-CRENAY	Relation indirecte. Il demeure tout de même un enjeu de modification des espaces perçus depuis les hauteurs de ce village.	Fragilité moyenne Les habitations perçoivent de manière indirecte la zone d'étude	OUI	Plus de 1 km
<u>Rochevilliers</u>	LEFFONDS	Relation indirecte. Il demeure tout de même un enjeu de modification des espaces perçus depuis les hauteurs de ce village.	Les habitations ne perçoivent pas la zone d'étude Aucun risque de remise en cause	NON	Plus de 1 km
Espaces de circulation					
A5, D143, D243, D101, D107	FOULAIN-CRENAY, NEUILLY-sur-SUIZE, LEFFONDS, RICHEBOURG,...	Un espace de fragilité apparaît le long de ces axes en quelques points. Il demeure un enjeu de modification des espaces perçus depuis ces axes. Certains boisements du site en assurent actuellement l'atténuation visuelle.	Fragilité moyenne La perspective visuelle sur le projet se fait de manière rapide	OUI	Entre 0 et 3 km
Patrimoine					
Pont ancien de trois arches en pierre	NEUILLY-SUR-SUIZE	Sans relation directe avec le site. Le projet vient se placer derrière un rideau arboré.	Aucun risque de remise en cause	NON	2.12 km
Eglise	NEUILLY-SUR-SUIZE	Sans relation directe avec le site. Le projet vient se placer derrière un rideau arboré.	Aucun risque de remise en cause	NON	2.16 km
Château	NEUILLY-SUR-SUIZE	Sans relation directe avec le site. Le projet vient se placer derrière un rideau arboré.	Aucun risque de remise en cause	NON	2.21 km
Ancienne commanderie de Mormant	LEFFONDS	Relation indirecte. Il demeure tout de même un enjeu de modification des espaces perçus depuis les abords du site de l'Ancienne commanderie de Mormant.	Fragilité moyenne La perspective visuelle sur le projet se fait depuis les abords du site classé au registre des Monument Historique	OUI	2.70 km

Tableau 3 : Bilan des enjeux sur les paysages rapprochés et immédiats

Chapitre 5 : Place de l'éolien sur le territoire

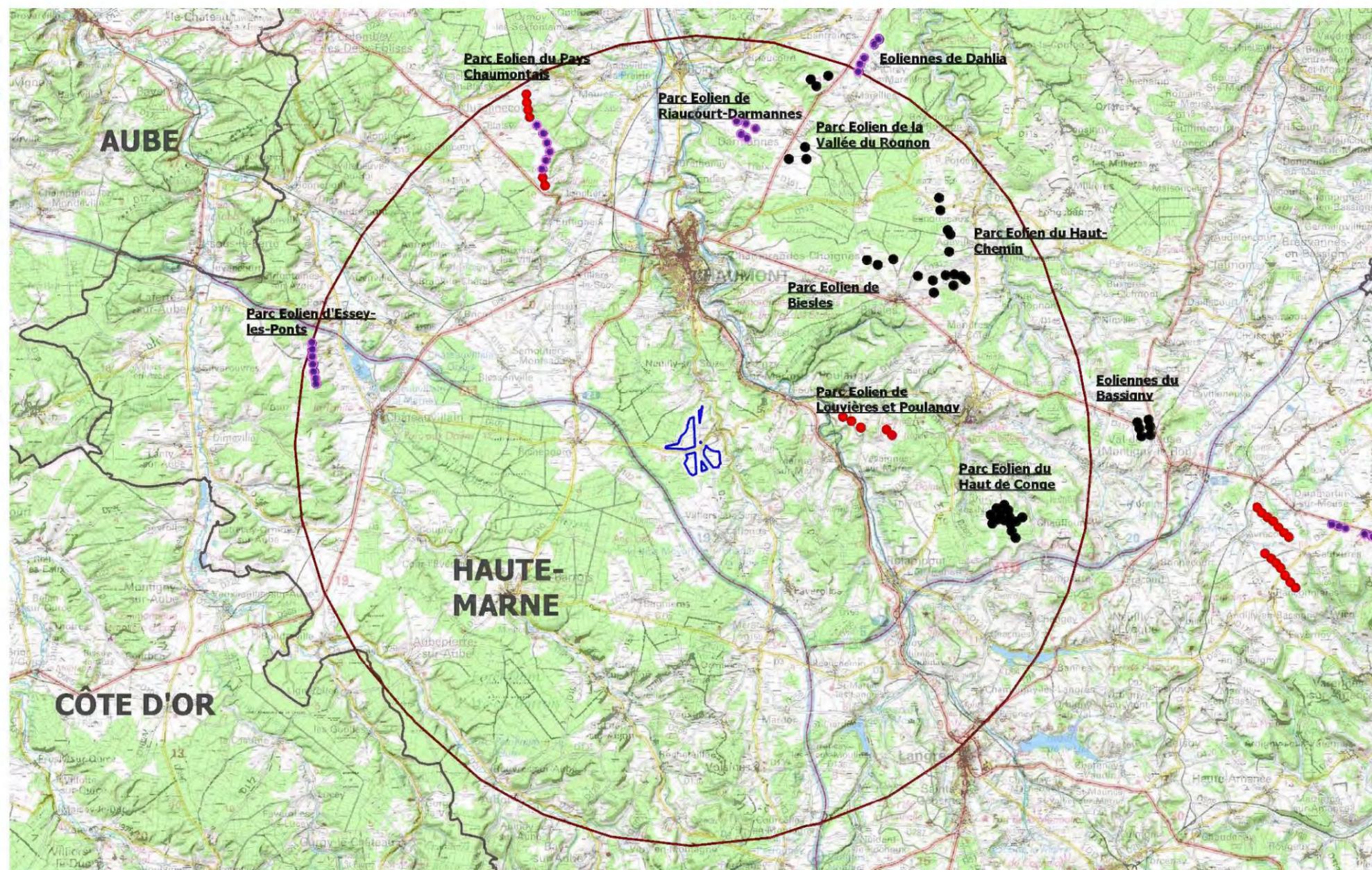
En tant qu'élément paysager d'importance, les autres parcs éoliens alentours, existants ou à venir, doivent être pris en compte dans l'aménagement projeté sur les communes de Foulain-Crenay et Neuilly-sur-Suize. En effet, des démarches ont été engagées sur le territoire d'étude dans le sens du développement des énergies renouvelables. Plusieurs projets apparaissent dans un rayon de 20 km autour de la ZIP, qu'ils soient d'ores et déjà construits, accordés, en instruction ou refusés.

Nom	Nombre	Type	Hauteur Nacelle	Département	Commune	Statut
Biesles	6	Vestas V90	95	Haute-Marne	Biesles	Construit
Haut Chemin	10	Vestas V100	100	Haute-Marne	Lanques-sur-Rognon, Ageville, Esnouveaux	Construit
Haut-de-Conge	14	Senvion MM92	93	Haute-Marne	Poinson-les-Nogent, Vitry-les-Nogent, Dampierre	Construit
Parc Eolien de la Vallée du Rognon	6	Vestas V100	95	Haute-Marne	Darmannes, Mareilles	Construit
Parc Eolien de Riaucourt-Darmannes	5	Nordex N117	91	Haute-Marne	Riaucourt, Darmannes	Autorisé
Parc Eolien d'Essey-les-Ponts	7	Vensys 200	98,3	Haute-Marne	Chateauvillain	Autorisé
Eoliennes de Dahlia	5	Vestas V110	95	Haute-Marne	Cirey-les-Mareilles	Autorisé (150 m en bout de pale)
Parc Eolien du Pays Chaumontais	6	Nordex N117	94	Haute-Marne	Jonchery	Autorisé
Parc Eolien de Louvières et Poulangy	5	Inconnu (diamètre rotor 114)	93	Haute-Marne	Poulangy et Louvières	Refusé

Partant de ce contexte, il est important de rechercher une combinaison harmonieuse entre les différents parcs en place ou à venir, pour proposer un projet éolien cohérent à l'échelle du territoire considéré.

L'objectif principal étant de préserver les espaces de vies d'une saturation visuelle et d'une confrontation trop récurrente avec le motif éolien, les lieux disposant de vues à la fois sur le parc de Foulain-Crenay et sur un autre projet éolien feront dès lors l'objet d'une attention particulière lors de l'analyse de l'impact cumulé.

Il faut noter que, afin d'étudier ces impacts cumulés de façon pertinente, et en s'appuyant sur la méthodologie préconisée par la DREAL Centre, les parcs éoliens compris dans un rayon de 10km autour de la ZIP ont été ici pris en considération. On note que sur le secteur de Foulain-Crenay le premier parc construit se situe à plus de 10 km.



SAS Parc Eolien des Hauts Poiriers

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Rayon de 20 km autour de la ZIP
- Limite départementale

- Eoliennes autorisées
- Eoliennes refusées
- Eoliennes construites

0 5 10 km



Chapitre 6 : Conclusion

L'implantation d'éoliennes doit se faire en harmonie avec les divers éléments animant le territoire (reliefs, microreliefs, boisements, bâti ...) de sorte à ne pas remettre en question la lisibilité du paysage. Ces objets seront en effet perceptibles à des kilomètres, essentiellement depuis le Vallage et les plateaux de Chaumont. Cependant, les éléments de surface mis en évidence au cours des analyses précédentes (de l'échelle éloignée à l'échelle immédiate), tendent à limiter les perceptions depuis le Sud-ouest, le sud et le Sud-est du parc projeté.

Partant de ce constat, la zone de projet se voit depuis de nombreux points, en particulier depuis les collines cultivées. Toutefois, en s'introduisant au sein d'un territoire au relief marqué, les éoliennes peuvent en parallèle apporter un élément structurant valorisant cette trame.

Ainsi, à l'instar de ce qui prévaut aux échelles éloignée et rapprochée, un important travail d'harmonisation devra être engagé du point de vue de la matrice paysagère.

Principaux enjeux dégagés après analyse du territoire à quatre échelles différentes (éloignée, intermédiaire, rapprochée et immédiate) concernant l'implantation du projet éolien sur les communes de Foulain-Crenay et Neuilly-sur-Suize :

- La question des visibilitées depuis le centre des villages proches, ainsi que l'effet de surplomb des espaces de vie et de circulation, en observant un périmètre de protection autour des lieux d'habitations.
- Le respect de l'échelle d'expression du territoire, en particulier en harmonisant le projet avec le fonctionnement visuel lié au bocage, afin d'éviter le mitage du territoire.
- La question de l'implantation du projet en accord avec les principaux axes de perception.
- L'harmonie du projet avec les parcs existants, de sorte à créer un paysage cohérent et aisément lisible.
- La covisibilité et la visibilité avec les éléments du patrimoine.
- L'opportunité de découverte de l'éolien via un parcours pédagogique pour les promeneurs et les randonneurs.

Bilan à l'échelle éloignée

IDENTIFICATION	ENJEUX ET SENSIBILITE	QU'EST-CE QUE LE PROJET EOLIEN EST SUSCEPTIBLE DE REMETTRE EN CAUSE	INTERACTION VISUELLE AVEC LE SITE	DISTANCE PAR RAPPORT AU SITE	ENJEUX
Unités de grand paysage					
Les plateaux de Chaumont Paysage de culture et de boisement. Cette entité reste un espace fortement agricole existant grâce aux contrastes créés avec les secteurs voisins.	- Ondulation régulière générant une lecture du paysage relativement aisée avec un champ visuel plus ou moins ouvert, animé par des éléments de surface répartis de manière homogène. -Présence de la ville de Chaumont : richesses architecturales nombreuses. - Milieu diversifié de forêt n'entretenant pas de continuité visuelle avec les éoliennes existantes. - Les enjeux territoriaux ici reconnus sont l'équilibre entre zones urbaines, cultures agricoles et boisements et la question de la préservation des massifs boisés du plateau limitant les vues, ce dernier enjeu est important vis-à-vis du projet.	Fragilité modérée étant donné l'insertion du projet au cœur des reliefs	OUI	Le site appartient à cette entité	Modéré
Les collines et plateaux de Langres Zone de plateau boisé cernée par de nombreuses vallées	- Présence de très nombreux cours d'eau qui, malgré l'aspect agricole de l'ensemble donnent un rapport équilibré entre l'espace boisé (ripisylve) et l'espace ouvert, qui enrichit la perception de ce paysage. -Présence de la ville de Langres : richesses architecturales nombreuses. Incompatibilité avec tout projet éolien covisible - Milieu diversifié de pâtures et cultures n'entretenant pas de relation visuelle avec les éoliennes existantes. - L'enjeu territorial ici est l'équilibre entre zones urbaines, cultures agricoles et boisements.	Fragilité modérée au niveau des collines de Langres (au Nord de la Ville de Langres) étant donné l'insertion du projet au cœur des reliefs Aucun risque vis-à-vis du territoire de projet pour le reste de l'entité	OUI NON	De 3 à plus de 20 kilomètres	Faible à nul
Le Vallage Ce territoire est divisé entre les cultures et urbanisme	- Milieu diversifié de collines. -Présence du site classé de Colombey les deux Eglises à plus de 26 km de la ZIP Le relief y est doucement ondulé et cadré par des collines plus ou moins accentuées entretenant une relation visuelle avec les éoliennes existantes. - L'enjeu territorial est la banalisation liée à l'urbanisation croissante des villes et villages et le déclin des pâtures. Cet enjeu ne concerne pas le site du projet.	Fragilité modérée étant donné l'insertion du projet au cœur des reliefs	OUI	De 7 à plus de 20 kilomètres	Négligeable
Espaces de vie					
Villes et Villages éloignés : Colombey-les-deux-Eglises, Chateaufvillain, Arc-en-Barrois, Langres, Nogent...	Seuls les abords de Nogent et le Nord Ouest de Rolampont rentrent dans le domaine de perceptibilité du site, Les autres villes et villages ne rentrent pas dans le domaine de perceptibilité du fait de leur éloignement et de la présence du relief et de la végétation intercalaire.	Fragilité relative au niveau de Nogent et au Nord Ouest de Rolampont Aucun risque vis-à-vis du territoire de projet pour les autres villes et villages	OUI pour la ville de Nogent et le Nord-ouest de Rolampont	Plus de 10 kilomètres	Négligeable
Espaces de circulation					
Axes de forte fréquentation : - Autoroutes, nationales, (départementales)	Espaces de forte fréquentation, il importe que le projet ne remette pas en cause le territoire traversé. Séparées par plusieurs bandes de relief, les routes de grande circulation ne sont pas concernées par le projet.	Fragilité relative au niveau de la A5, A31, D143, N67 et D65 Aucun risque sur les autres axes	OUI	De 3km à plus de 10 kilomètres	faible
Axes de fréquentation locale : - Routes départementales, - Chemins et routes communales	Espaces de fréquentation locale, il importe que le projet ne remette pas en cause le territoire traversé. Les autres axes sont des axes de découverte du territoire ou menant à des lotissements. Il importe de ne pas remettre en cause l'identité des sites parcourus.	Fragilité relative au niveau de la D107 et la D243 Aucun risque sur les autres axes	OUI	Traverse la ZIP	Modéré

Bilan à l'échelle intermédiaire

IDENTIFICATION	COMMUNE	ENJEUX ET SENSIBILITE	QU'EST-CE QUE LE PROJET EOLIEN EST SUCCEPTIBLE DE REMETTRE EN CAUSE	COVISIBILITE AVEC LE SITE	DISTANCE PAR RAPPORT AU SITE	ENJEUX
Espaces de vie						
<u>Chaumont</u>	CHAUMONT	Il importe de ne pas remettre en cause le secteur habité du cœur ancien de Chaumont et Leffonds: le site doit s'insérer dans la trame déjà existante. Les autres secteurs habités à l'Est sont déjà concernés par la présence d'éoliennes, donc ne verront pas leurs perceptions se modifier.	Fragilité faible à moyenne. L'implantation des éoliennes sera réfléchi afin de ne pas remettre en cause l'identité des cœurs de bourg.	OUI	Moins de 10 kilomètres	Faible à nul
<u>Semoutiers-Montsaon</u>	SEMOUTIERS-MONTSAON					
<u>Richebourg</u>	RICHEBOURG					
<u>Leffonds</u>	LEFFONDS					
<u>Poulangy</u>	POULANGY					
<u>Faverolles</u>	FAVEROLLES					
Patrimoine bâti situé à proximité						
<u>Eglise</u>	LUZY-SUR-MARNE	Sans relation directe avec le site.	Aucun risque de remise en cause	NON	Plus de 3 kilomètres	nul
<u>Eglise</u>	POULANGY	Sans relation directe avec le site.	Aucun risque de remise en cause	NON	Plus de 7 kilomètres	nul
<u>Immeuble, Eglise,...</u>	CHAUMONT	Sans relation directe avec le site.	Aucun risque de remise en cause	NON	Environ 9 kilomètres	nul
<u>Cimetère</u>	NOGENT	Sans relation directe avec le site.	Aucun risque de remise en cause	NON	Plus de 12 kilomètres	nul
Patrimoine naturel situé à proximité						
<u>Château du Val d'Ecoliers et son parc</u>	VERBEISLES	Sans relation directe avec le site.	Aucun risque de remise en cause	NON	Plus de 5 kilomètres	nul
<u>Centre ancien de Chaumont</u>	CHAUMONT	Sans relation directe avec le site.	Aucun risque de remise en cause	NON	Plus de 8 kilomètres	nul
<u>Trufière</u>	ROLAMPONT	Sans relation directe avec le site.	Aucun risque de remise en cause	NON	Plus de 9 kilomètres	nul
Espace de circulation						
Axes de fréquentation : - Départementales - Routes Communales - Chemins agricoles	CHAUMONT, RICHEBOURG, FOULAIN, NEULLY sur SUIZE,...	Espaces de forte fréquentation routière, il importe que le projet ne mette pas en cause le territoire traversé. Un espace de fragilité apparaît sur des portions de la D143, la D619, D3 et la N67. Ces axes ont des ouvertures visuelles de plus ou moins longues distances sur le site de projet. Il y a un enjeu de modification des espaces perçus depuis ces tronçons. Sachant que le motif éolien existe déjà, l'enjeu est moindre. Les autres axes sont des axes de découverte du territoire ou menant à des lotissements. Il importe de ne pas remettre en cause l'identité des sites parcourus.	Fragilité moyenne sur une portion de la D143, la D619, la D3 et la N67.	OUI	Entre 3 et 10km	Modéré à nul

Bilan à l'échelle rapprochée et immédiate

IDENTIFICATION	COMMUNE	ENJEUX ET SENSIBILITE	QU'EST-CE QUE LE PROJET EOLIEN EST SUSCEPTIBLE DE REMETTRE EN CAUSE	COVISIBILITE AVEC LE SITE	DISTANCE PAR RAPPORT AU SITE	ENJEUX
Bâti situé à proximité						
<u>Neuilly-sur-Suize</u>	NEUILLY-SUR-SUIZE	Relation indirecte. Il demeure tout de même un enjeu de modification des espaces perçus depuis la sortie de ce village.	Fragilité moyenne Les habitations perçoivent de manière indirecte la zone d'étude	OUI	Plus de 2 km	Modéré à nul
<u>Crenay</u>	FOULAIN-CRENAY	Relation indirecte. Il demeure tout de même un enjeu de modification des espaces perçus depuis les hauteurs de ce village.	Fragilité moyenne Les habitations perçoivent de manière indirecte la zone d'étude	OUI	Plus de 1 km	Modéré à nul
<u>Rochevilliers</u>	LEFFONDS	Relation indirecte. Il demeure tout de même un enjeu de modification des espaces perçus depuis les hauteurs de ce village.	Les habitations ne perçoivent pas la zone d'étude Aucun risque de remise en cause	NON	Plus de 1 km	nul
Espaces de circulation						
A5, D143, D243, D101, D107	FOULAIN-CRENAY, NEUILLY-sur-SUIZE, LEFFONDS, RICHEBOURG,...	Un espace de fragilité apparaît le long de ces axes en quelques points. Il demeure un enjeu de modification des espaces perçus depuis ces axes. Certains boisements du site en assurent actuellement l'atténuation visuelle.	Fragilité moyenne La perspective visuelle sur le projet se fait de manière rapide	OUI	Entre 0 et 3 km	Modéré à nul
Patrimoine						
Pont ancien de trois arches en pierre	NEUILLY-SUR-SUIZE	Sans relation directe avec le site. Le projet vient se placer derrière un rideau arboré.	Aucun risque de remise en cause	NON	2.12 km	nul
Eglise	NEUILLY-SUR-SUIZE	Sans relation directe avec le site. Le projet vient se placer derrière un rideau arboré.	Aucun risque de remise en cause	NON	2.16 km	nul
Château	NEUILLY-SUR-SUIZE	Sans relation directe avec le site. Le projet vient se placer derrière un rideau arboré.	Aucun risque de remise en cause	NON	2.21 km	nul
Ancienne commanderie de Mormant	LEFFONDS	Relation indirecte. Il demeure tout de même un enjeu de modification des espaces perçus depuis les abords du site de l'Ancienne commanderie de Mormant.	Fragilité moyenne La perspective visuelle sur le projet se fait depuis les abords du site classé au registre des Monument Historique	OUI	2.70 km	faible

Seconde partie : Définition du projet

Chapitre 1 : Processus de construction du projet de parc éolien

1. Eléments déterminants les possibilités d'implantation dans la zone d'étude
2. Rappel des enjeux du territoire

Chapitre 2 : Mise en œuvre du dessin du parc et schéma d'implantation retenu

1. Scénario initial
2. Scénario 2
3. Scénario retenu
4. Mise en situation des scénarii

Chapitre 1 : Processus de construction du projet de parc éolien

1. Eléments déterminants les possibilités d'implantation dans la zone d'étude

Le foncier disponible à l'installation des éoliennes dépend de plusieurs facteurs relativement indépendants :

- La politique locale : les élus de la commune concernée ont manifesté leur volonté de s'engager dans la production d'énergie renouvelable telle que l'envisagent les suites du Grenelle de l'environnement
- Les propriétaires et exploitants agricoles, également engagés selon leur implication dans la production d'énergie renouvelable, qui mettent leurs terrains à disposition d'un tel projet
- Les enjeux révélés par l'analyse écologique mais également par l'analyse du territoire et de son paysage, qui définissent des zones favorables à l'installation d'aérogénérateurs
- Les servitudes administratives et techniques et respect des habitations (distance à conserver ainsi que le respect des distances d'éloignement aux habitations)

Afin de tenir compte de ces différents facteurs, différents projets ont été envisagés et étudiés.

2. Rappel des enjeux posés par le territoire

En termes de perception, plusieurs éléments sont à prendre en compte. En effet, étant donné la trame paysagère de la zone, offrant une certaine lisibilité et figurant un avant-plan remarquable pour certaine entrée et sortie de villes et villages, il est capital d'insérer le projet harmonieusement.

Le projet éolien devra tenir compte des bourgs, et ne pas saturer les horizons des espaces de vie les plus proches. C'est pourquoi, un équilibre en termes d'échelle horizontale devra être atteint afin que le parc s'intègre judicieusement à son territoire d'accueil.

Concrètement, cela se traduira par la création d'un projet limité en taille (aussi bien en hauteur qu'en nombre d'éoliennes) et en lien étroit avec la topographie et les éléments de surface précités.

Le respect de ces contraintes par le projet permettra l'obtention d'un parc cohérent avec l'existant, à même de figurer en harmonie avec le territoire. Ainsi, si le dessin proposé parvient à s'insérer dans la trame paysagère, maintenir l'équilibre généré par le réseau de bourg et les boisements et préserver des espaces de respiration entre parcs éoliens, les conflits d'échelle seront limités.

Chapitre 2 : Mise en œuvre du dessin du parc et schéma d'implantation retenu

Au vu des éléments dégagés dans les parties précédentes, un type d'aménagement est apparu comme judicieux aussi bien techniquement qu'esthétiquement lors de la mise en œuvre du dessin du parc éolien.

En raison de la localisation du site, en cœur des plateaux de Chaumont, entre le Vallage et les collines et plateaux de Langres, il était important de donner au projet de la lisibilité.

Après une réflexion menée à plus large échelle, trois scénarii ont ainsi été étudiés au regard du foncier disponible.

Il est entendu que le parc de Foulain – Crenay est également nommé le parc des Hauts Poiriers.



Éléments de réponse aux remarques de la DREAL :

- Envisager une implantation avec une géométrie permettant une meilleure intégration paysagère, appuyée sur les axes forts du paysage
- Envisager l'implantation du parc à proximité d'autres parcs afin d'avoir une stratégie de densification des pôles éoliens

Suize et Villiers-sur-Suize. Dans ce cas, non seulement, la maîtrise foncière nécessaire pour mettre en œuvre un tel projet serait devenue le facteur limitant mais surtout, l'impact sur la vallée de la Suize aurait été plus étendu.

Travailler à l'échelle immédiate, cela signifiait, enfin, s'intéresser au micropaysage, là où s'ancre le projet, tout en intégrant le foncier disponible. La marge de manœuvre est importante car le plateau de Crenay est un espace non perçu. Coupé d'Est en Ouest par une route départementale, il est traversé à trop grande vitesse pour que le regard puisse le parcourir et en découvrir tant la profondeur que le modelé délicat. En venant de l'Ouest, l'œil sort d'un long et rectiligne corridor forestier. Il est alors habitué à être encadré et à se focaliser sur un point lointain. Sorti de la forêt, le dégagement visuel interpelle. Toutefois, le temps de circulation est trop court pour que l'œil ne s'affranchisse du point d'appel formé par la Combe de Manivaut, seul exutoire visible à cet espace inhabité. En venant de l'Est, une fois gravi la Combe de Manivaut, le dégagement visuel est moins prégnant. L'œil, aligné avec la route, avance vers la forêt qui forme alors un entonnoir annihilant toute invitation à la perception latérale. Partant de ce constat, tout l'enjeu d'un projet réfléchi à cette échelle tient dans la redécouverte de ce plateau, ses limites et son articulation modelée autour de la combe de Manivaut.

La géométrie certes particulière, comme décrit précédemment, est perceptible à l'échelle immédiate.

L'aire immédiate étant support du projet, il aurait été incompatible de fonctionner avec une densification des pôles éoliens déjà présents sur le territoire éloigné (nous sommes en présence d'un paysage qui se perçoit de façon dynamique).

Réflexions et pistes de travail ayant guidé l'esquisse et la localisation du projet des Hauts Poiriers

L'esquisse du parc pouvait se faire selon trois approches en fonction de l'échelle de travail considérée et des singularités qui s'y dévoilent.

Travailler à l'échelle du grand paysage, cela offrait deux options. Soit il était fait le choix de créer un projet en lien avec la vallée de la Marne, élément structurant majeur. De cette première piste serait ressorti une esquisse de parc longiligne, suivant le cours de la rivière mais peut être déconnectée des éléments qui fondent le paysage immédiat du parc. Soit la démarche visait à proposer un projet dans une logique de densification des parcs éoliens existants, à savoir, s'appuyer sur des parcs déjà implantés ou en projet pour créer du liant entre ces derniers et la structure du grand paysage. En travaillant par bouquet d'éoliennes, il aurait fallu chercher à créer des formes faciles à lire qui aurait pu ainsi donner davantage de corps et de sens paysager à des projets implantés pour certains sans relation paysagère.

Travailler à l'échelle rapprochée, cela signifiait travailler à l'échelle de la vallée de la Suize. Cette vallée peu connue, à l'écart des grands axes de découverte, figurait en effet un élément structurant très intéressant sur lequel s'appuyer. Harmonieuse dans sa composition, autonome dans ses perceptions, cette vallée tortueuse apparaît tel un cocon de végétation, un lieu de vie intime et préservé, un écrin de verdure au creux d'un espace de grandes cultures. En s'inspirant des courbes de ses méandres, un jeu entre parc éolien et vallée aurait pu être créé. Mais pour que cette association fonctionne, il aurait fallu découper le projet en plusieurs séquences, autrement dit, proposer une succession de petites lignes courbes d'éoliennes suivant la vallée entre Neuilly-sur-

1. Scénario initial

La carte ci-contre confronte la variante initiale du projet éolien de Foulain-Crenay / Neuilly-sur-Suize. Il s'agit de la capacité maximale de l'aire d'étude en nombres d'éoliennes installées.

Ce premier scénario d'implantation a été élaboré en juin 2009.

Il est composé de 11 aérogénérateurs avec un diamètre de rotor maximal de 90 m et une puissance totale de 22 MW dont 3 éoliennes sur le territoire de Neuilly-sur-Suize et 8 sur celui de Foulain-Crenay.

Au niveau technique, l'éolienne la plus proche des habitations se trouve à 1,1 km. 2 éoliennes, E2 et E11, se trouvent dans la zone de protection d'un faisceau hertzien identifiée en 2016 lors d'une consultation auprès de Bouygues Telecom. Les inter-distances entre éoliennes sont en moyenne de 300 à 350 m, distance suffisante pour optimiser la production énergétique et l'espace disponible dans la zone d'implantation potentielle.

Au niveau environnemental, les 4 éoliennes le plus au Sud se trouvent dans la zone à enjeu fort pour l'avifaune nicheuse identifiée lors des investigations de terrain réalisées par Biotope à l'été 2017 correspondant à la partie sud-ouest de la zone d'implantation potentielle. La trame d'implantation en courbe suit une orientation nord-sud quasiment parallèle au couloir de migration secondaire du Schéma Régional Eolien de l'ancienne région Champagne-Ardenne et assure une lisibilité du parc dans l'environnement immédiat et rapproché.

Outre les contraintes précitées, cette variante a présenté d'autre contrainte sur le paysage. Construite à la base sur la volonté de souligner la forme singulière du plateau agricole, la courbe proposée s'est finalement avérée déséquilibrée au regard du maillage boisements-plaines en imposant, outre sa verticalité, sa propre dimension horizontale.

Enfin, ainsi disposées, les éoliennes occupent un angle très important depuis les villages les plus proches de Crenay et Neuilly-sur-Suize, favorisant le risque de sensation d'encercllement.

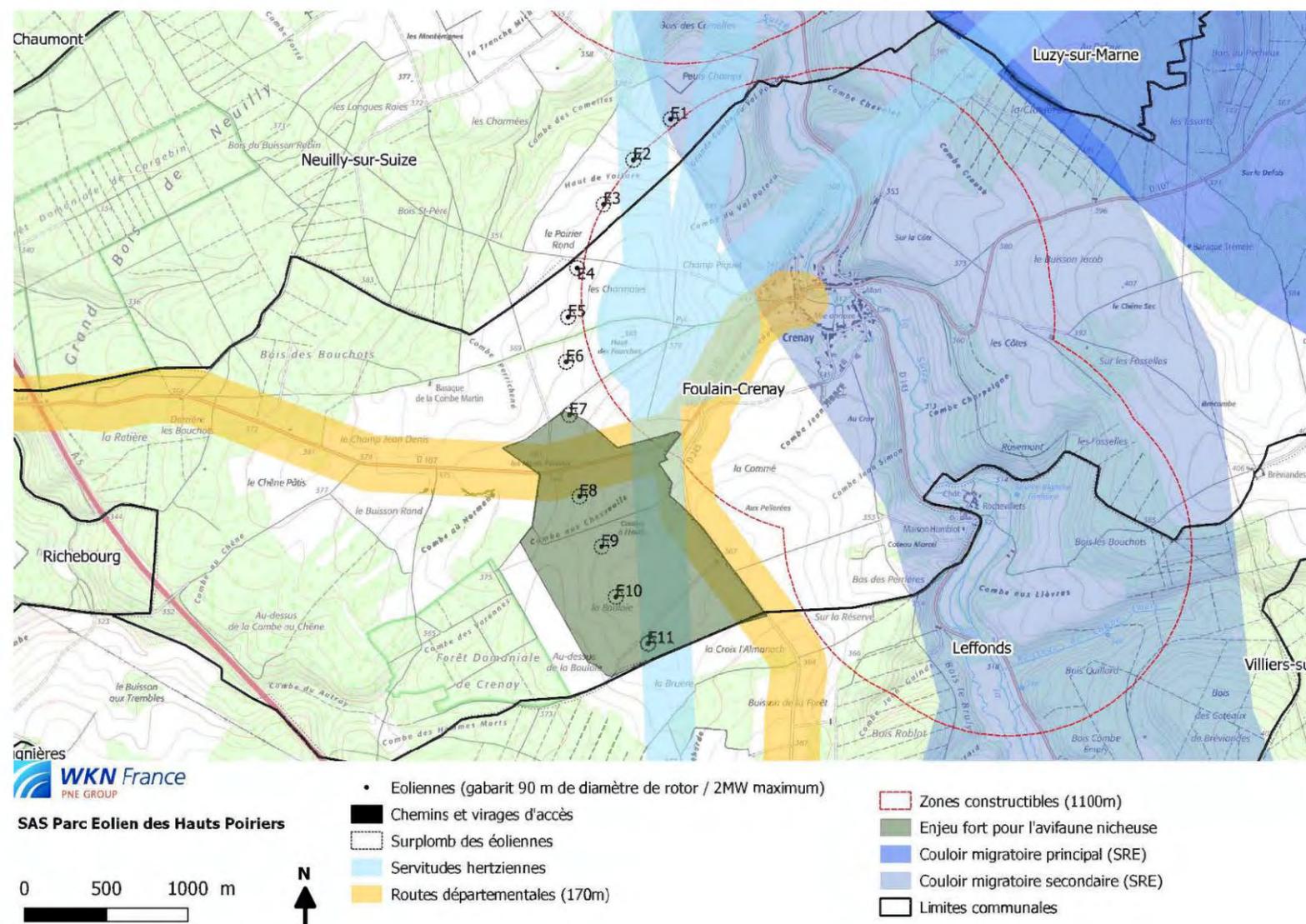


Figure 50 : Plan du scénario initial

Critère	Référence de photomontages ci-après	Scénario initial
Structure		1 ligne de 7 éoliennes au nord de la route départementale n°107 suivant la lisière des boisements à l'ouest et 1 ligne de 4 éoliennes au sud de la route départementale n°107 parallèles à l'orientation de la vallée de la Suize Structure soulignant la singularité du plateau agricole
Type d'éolienne		Diamètre de rotor limité à 90 m Puissance limitée à 2 MW par éolienne Hauteur bout de pôle 170 m
Servitudes réglementaires		Recul aux habitations supérieur à 500 m (1100 m) Respect d'une distance d'une fois la hauteur totale des éoliennes par rapport aux routes départementales (150 m) Non-respect des faisceaux hertziens
Recul aux boisements et lisières de haies		Recul aux boisements à l'ouest par rapport aux mâts des éoliennes supérieur à 200 m (au moins 240 m) Recul aux lisières de haies par rapport aux mâts des éoliennes inférieur à 150 m (entre 111 m et 124 m)
Avifaune migratrice		Parallèle au couloir de migration secondaire du SRE
Avifaune nicheuse		5 éoliennes présentes dans la zone à enjeu fort identifiée dans le volet Faune-Flore de l'étude d'impacts
Emprise du parc et effet barrière		Implantation en arc-de-cercle laissant un faible espace entre les éoliennes pouvant conduire à un effet barrière L'emprise serait d'environ 2,6 km par rapport au sens nord-ouest / sud-est de la migration
Point de vue depuis la sortie Sud du village de Richebourg	14	Dimension horizontale importante Eoliennes partiellement masquées par les boisements et les bâtiments agricoles
Point de vue depuis les hauteurs du lotissement du Côteau Fleuri dans le village de Neuilly-sur-Suize	35	Lisibilité difficile liée au chevauchement de certaines éoliennes
Point de vue depuis la D107 donne face à Crenay	42	Dimension horizontale importante Aucune éolienne n'est superposée à l'emplacement de l'église de Crenay depuis ce point de vue, le plus ouvert du projet L'implantation des éoliennes est déséquilibrée de part et d'autre de l'église

2. Scenario 2

Cette seconde variante s'appuie sur l'opportunité foncière et la recherche d'un alignement en accord avec les éléments de surface structurant le paysage.

La carte ci-contre confronte la variante n°2 du projet éolien de Foulain-Crenay / Neuilly-sur-Suize.

Le deuxième scénario d'implantation a été élaboré en août 2016.

Il est composé de 8 aérogénérateurs avec un diamètre de rotor maximal de 117 m et une puissance totale de 19,2 MW dont une éolienne sur le territoire de Neuilly-sur-Suize et 7 sur celui de Foulain-Crenay.

Au niveau technique, l'éolienne la plus proche des habitations se trouve à 740 m. Les éoliennes atteignant 150 m en bout de pale, une distance équivalente a été observée par rapport aux routes. L'éolienne E6 se trouve à la fois dans la zone de protection d'un faisceau hertzien identifiée en 2016 lors d'une consultation auprès de Bouygues Telecom et dans le rayon des 500 m autour de l'antenne de l'opérateur Free. Les inter-distances entre éoliennes sont plus importantes du fait d'un plus grand diamètre de rotor et pour réduire l'emprise des constructions sur les parcelles privées en se rapprochant des chemins existants. La trame d'implantation est moins lisible dans le paysage rapproché et immédiat par rapport au scénario précédent.

Au niveau environnemental, l'impact est réduit sur la zone à enjeu fort pour l'avifaune nicheuse identifiée lors des investigations de terrain réalisées par Biotope à l'été 2017.

Points positifs, le caractère regroupé du parc limite l'étendue visuelle des éoliennes depuis les villages.

Toutefois, l'aspect irrégulier de la ligne, présentant des espacements différents, ne favorise pas une lecture aisée du projet. Et de ce fait ce scénario a été modifié.

A l'inverse du scénario précédent, cette variante présentait une certaine rigueur qui tendait à limiter l'intégration harmonieuse aux éléments structurant le paysage local et donc la lisibilité du projet.

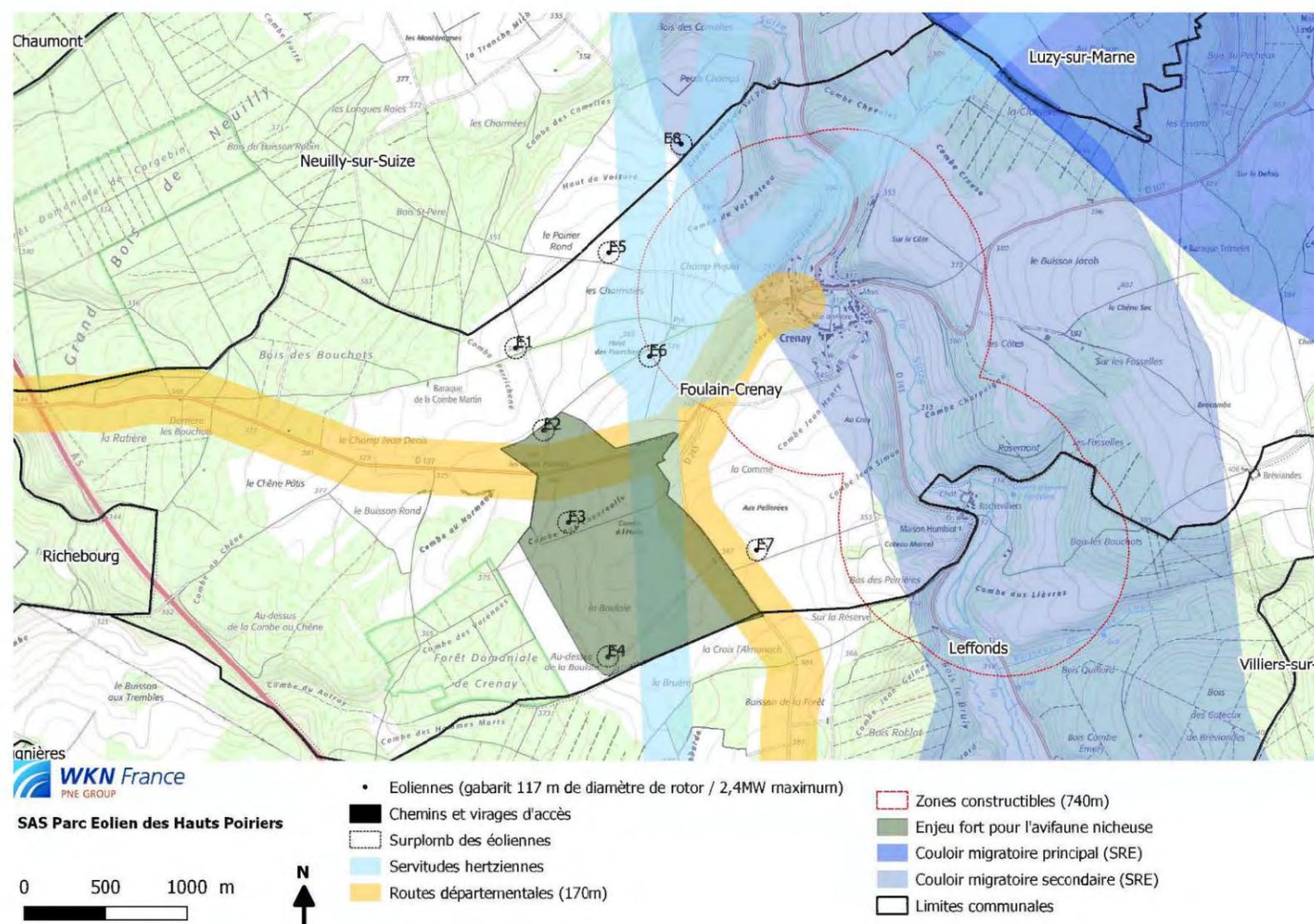


Figure 51 : Plan du scenario 2

Critère	Référence de photomontages ci-après	Scénario 2
Structure		1 linéaire de 4 éoliennes orienté nord-ouest / sud-est, parallèle à la vallée de Suize et 1 second linéaire de 4 éoliennes formant une légère courbe suivant la lisière des boisements à l'ouest Structure moins lisible que le scénario initiale
Type d'éolienne		Diamètre de rotor limité à 117 m Puissance limitée à 2,4 MW par éolienne Hauteur bout de pôle 170 m Le choix d'un rotor plus grand permet de mieux exploiter le gisement de vent du site
Servitudes réglementaires		Recul aux habitations supérieur à 500 m (740 m) Respect d'une distance d'une fois la hauteur totale des éoliennes par rapport aux routes départementales (150 m) Non-respect des faisceaux hertziens
Recul aux boisements et lisières de haies		Recul aux boisements à l'ouest par rapport aux mâts des éoliennes supérieur à 200 m (au moins 240 m) Recul aux lisières de haies par rapport aux mâts des éoliennes inférieur à 150 m (entre 46 m et 150 m)
Avifaune migratrice		Parallèle au couloir de migration secondaire du SRE
Avifaune nicheuse		3 éoliennes dans la zone à enjeu fort identifiée dans le volet Faune-Flore de l'étude d'impacts
Emprise du parc et effet barrière		Conservation d'une ouverture sans obstacle entre les éoliennes en rotation. Effet barrière toujours présent mais réduit par rapport au scénario initial L'emprise serait d'environ 2,3 km par rapport au sens nord-ouest / sud-est de la migration
Point de vue depuis la sortie Sud du village de Richebourg	14	Dimension horizontale moins importante que le scénario initial Eoliennes partiellement masquées par les boisements et les bâtiments agricoles
Point de vue depuis les hauteurs du lotissement du Côteau Fleuri dans le village de Neuilly-sur-Suize	35	Lisibilité difficile liée au chevauchement de certaines éoliennes
Point de vue depuis la D107 donne face à Crenay	42	Eoliennes rapprochées du bourg de Crenay avec une prégnance trop importante de l'éolienne E6 depuis ce point de vue par rapport aux autres éoliennes Aucune éolienne n'est superposée à l'emplacement de l'église de Crenay depuis ce point de vue, le plus ouvert du projet L'implantation des éoliennes est déséquilibrée de de part et d'autre de l'église de Crenay

3. Scenario retenu

Le schéma d'implantation a alors été retravaillé une dernière fois.

La carte ci-contre permet de confronter la variante n°3 du projet éolien de Foulain-Crenay. Cette dernière variante correspond au projet final retenu par le porteur de projet.

Il est composé de 8 aérogénérateurs avec un diamètre de rotor maximal de 140 m et une puissance totale de 31,2 MW sur la commune de Foulain-Crenay.

Au niveau technique, l'éolienne la plus proche des habitations se trouve à 820 m. Les éoliennes atteignant 170 m en bout de pale, une distance équivalente a été observée par rapport aux routes. Une consultation auprès l'aviation civile en octobre 2017 ne montre pas d'incompatibilité entre le projet actuel et la zone de coordination du radar civil de Rolampont situé à 13 km de l'éolienne la plus proche.

Afin de trouver un compromis entre les enjeux environnementaux (sur la faune, la flore, les oiseaux, les chiroptères) et paysagers, la dynamique de courbe du premier scénario a été reprise en limitant son emprise dans le secteur sud-ouest de la zone d'implantation potentielle où un enjeu fort a été mis en évidence pour l'avifaune nicheuse et en créant une seconde courbe dans la partie sud-est. L'implantation en 2 lignes permet de limiter l'emprise du projet sur les zones à enjeux environnementaux identifiés. D'un point de vue paysager, la visibilité du parc depuis l'ancienne commanderie de Mormant sur la commune de Leffonds et depuis les remparts de Langres a été prise en compte dans le dessin du parc.

Les photomontages présentés en pages suivantes donnent une première idée de l'aspect du parc sous différentes configurations.

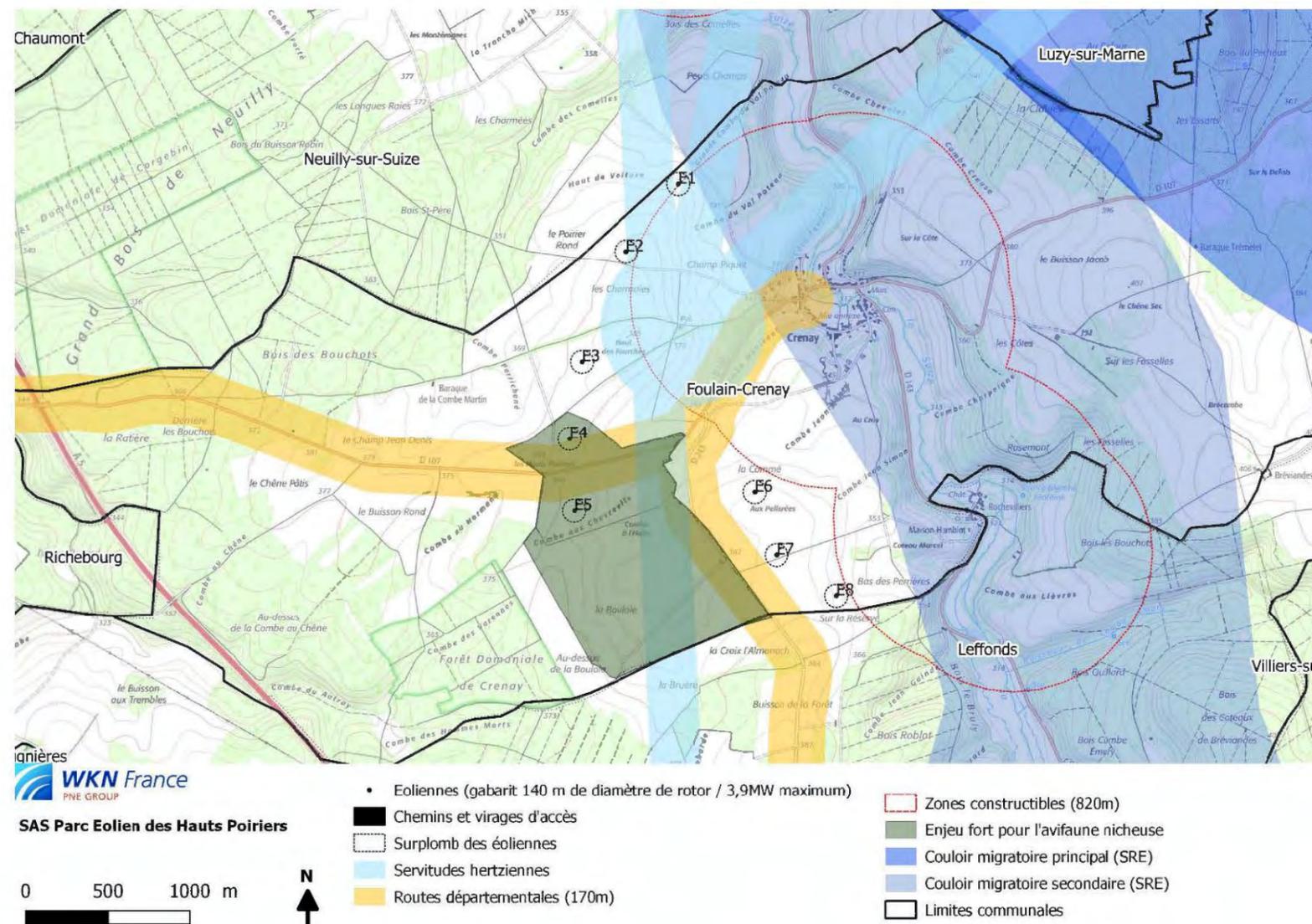


Figure 52 : Plan du scenario retenu avec les postes de livraison et les accès et plateformes

Critère	Référence de photomontages ci-après	Scénario retenu
Structure		1 linéaire de 5 éoliennes orienté nord-est / sud-ouest formant une légère courbe suivant la lisière des boisements à l'ouest et un second linéaire de 3 éoliennes, parallèle à la vallée de Suize Structure plus lisible que le scénario 2 de fait du chevauchement moins important entre les linéaires d'éoliennes
Type d'éolienne		Diamètre de rotor limité à 140 m Puissance limitée à 3,9 MW par éolienne Hauteur bout de pôle 170 m Le choix d'un rotor plus grand permet de mieux exploiter le gisement de vent du site
Servitudes réglementaires		Recul aux habitations supérieur à 500 m (820 m) Respect d'une distance d'une fois la hauteur totale des éoliennes par rapport aux routes départementales (175 m) Respect des faisceaux hertziens
Recul aux boisements et lisières de haies		Recul aux boisements à l'ouest par rapport aux mâts des éoliennes supérieur à 200 m (au moins 240 m) Recul aux lisières de haies par rapport aux mâts des éoliennes supérieur à 150 m (au moins 155 m)
Avifaune migratrice		Parallèle au couloir de migration secondaire du SRE
Avifaune nicheuse		2 éoliennes maintenues dans la zone à enjeu fort identifiée dans le volet Faune-Flore de l'étude d'impact
Emprise du parc et effet barrière		Conservation d'une ouverture sans obstacle entre les éoliennes en rotation. Effet barrière toujours présent mais réduit par rapport aux scénarios précédents L'emprise serait d'environ 1,7 km par rapport au sens nord-ouest / sud-est de la migration
Point de vue depuis la sortie Sud du village de Richebourg	14	Dimension horizontale moins importante que le scénario initial Eoliennes partiellement masquées par les boisements. Suppression du chevauchement au niveau des bâtiments agricoles depuis le point de vue.
Point de vue depuis les hauteurs du lotissement du Côteau Fleuri dans le village de Neuilly-sur-Suize	35	L'inter-distance plus importante entre les éoliennes limite l'effet de chevauchement des linéaires d'éoliennes
Point de vue depuis la D107 donne face à Crenay	42	L'éloignement des éoliennes depuis le bourg de Crenay atténue la prégnance des éoliennes par rapport au scénario 2 Aucune éolienne n'est superposée à l'emplacement de l'église de Crenay depuis ce point de vue, le plus ouvert du projet L'implantation des éoliennes est équilibrée de part et d'autre de l'église de Crenay



Eléments de réponse aux remarques de la DREAL :

- Envisager une implantation avec une géométrie permettant une meilleure intégration paysagère, appuyée sur les axes forts du paysage

Réflexions et pistes de travail ayant abouti à l'esquisse du projet des Hauts Poiriers

Une première piste de travail s'est basée sur l'approche dynamique du site de projet (cet espace étant essentiellement perçu en mouvement). Seuls deux axes traversent ce secteur. L'axe principal, la RD107, a ici servi de support aux réflexions.

- En provenance de Richebourg, l'observateur traverse un important couvert boisé, haut et dense, sorte de cathédrale de verdure qui l'accompagne jusqu'à ce que soudainement, le paysage s'ouvre largement tout en disposant d'un horizon proche et tangible. Malgré sa proximité, la vallée de la Suize est ici encore insoupçonnée. Ce n'est que lorsqu'il pénètre dans la Combe de Manivaut que l'observateur change de nouveau de décor et que la vallée de la Suize se dévoile peu à peu. Le plateau se trouve alors dans son dos.
- Dans le sens inverse, le plateau en tant que tel n'est véritablement perçu qu'au sortir de la Combe. Depuis la vallée, il ne se voit pas, et depuis le plateau faisant face, il n'apparaît qu'en toile de fond entre deux lignes boisées.

Sa découverte ne se fait donc que sur quelques kilomètres (<3km) selon un axe Est/Ouest. Il semblait alors intéressant de travailler sur axe Nord/Sud afin d'inciter l'observateur à embrasser son étendue et parcourir de façon panoramique cet espace. Dans la mesure où les études naturalistes préconisaient une implantation orientée Nord/Sud au vu des axes de migrations des oiseaux, l'idée de travailler suivant cette direction s'est trouvée confirmée.

Par ailleurs, la courbe, en tant que motif fondateur majeur du paysage, devait guider l'esquisse.

Au lieu de proposer une esquisse venant renforcer la grande courbe générée par l'amphithéâtre de verdure qui ceint l'Ouest du plateau, il a été fait le choix de mettre en avant une courbe plus discrète certes mais se révélant être la singularité de cet espace : la Combe de Manivaut. Cet événement topographique scinde le plateau en deux parties de profil différent, un peu à l'image d'un phénomène de subduction, avec une partie Sud d'altitude inférieure s'inclinant vers une partie Nord dominante.

C'est donc en s'appuyant sur la dynamique particulière insufflée au plateau par la combe que l'esquisse de cette dernière variante est née. En apportant volume et mouvement autour cette incursion de la vallée de la Suize, l'idée était de créer un parc révélant la Combe. Cette dernière a donc donné l'impulsion d'une esquisse basée sur deux lignes courbes se déployant depuis la combe sur le plateau, sorte d'hélice motrice permettant l'implantation d'hélices réceptrices.

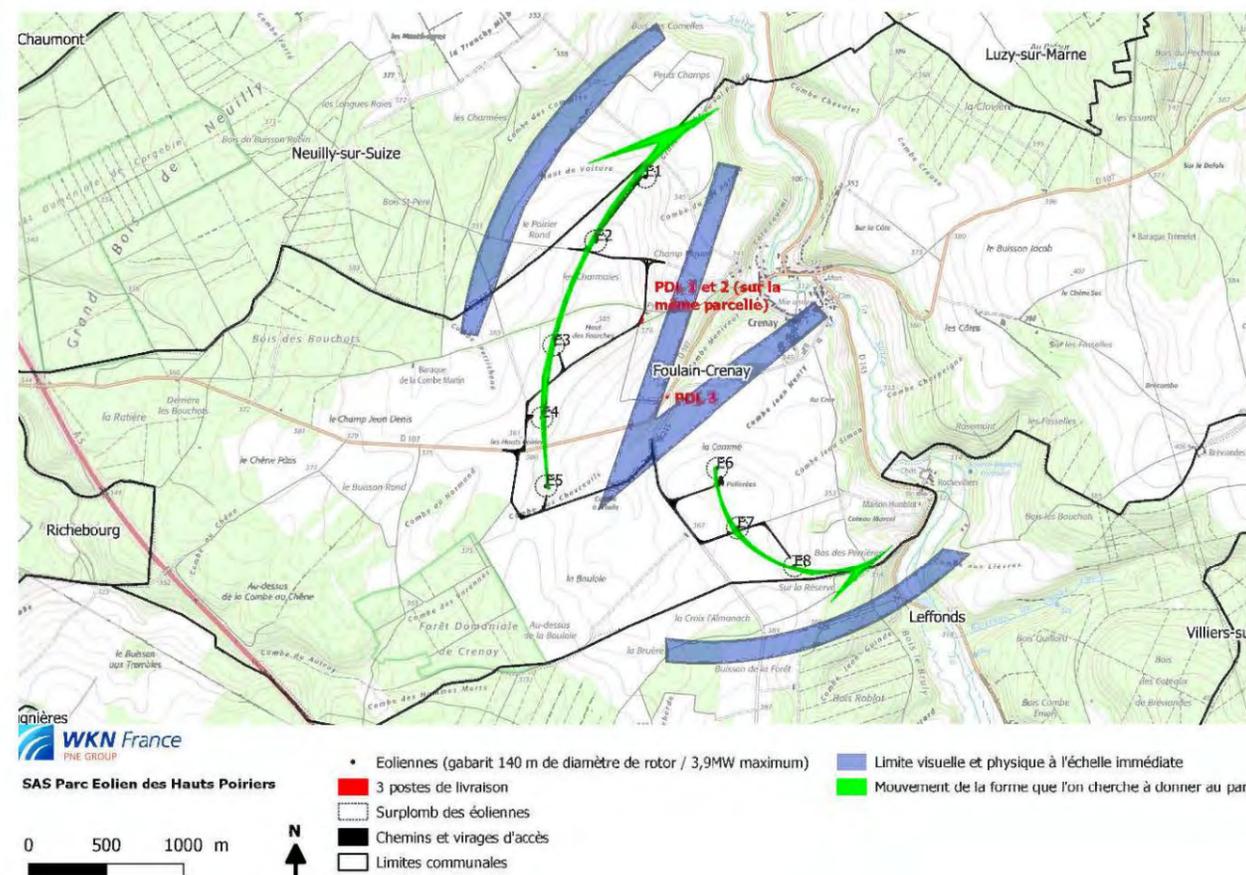


Figure 54 : Schématisation de la structure et du mouvement d'implantation

Les grandes lignes de l'esquisse étant choisies, il fallait ensuite composer avec les réalités du terrain et tenir compte de trois contraintes :

- Contrainte n°1 : Respecter les enjeux liés au parcellaire. Outre les limites foncières, les exploitants concernés par l'accueil d'une éolienne sur leurs terres ont émis des demandes précises par rapport à la localisation de ces dernières afin de ne pas entraver leurs tâches ;

Les vues aériennes ci-dessous mettent en avant la dynamique du projet et son articulation avec la Combe de Manivaut. En procédant à une rotation autour de l'implantation (ici à 360°, en partant d'une vue orientée Nord et suivant le sens des aiguilles d'une montre), le mouvement de l'esquisse proposée prend tout son sens.

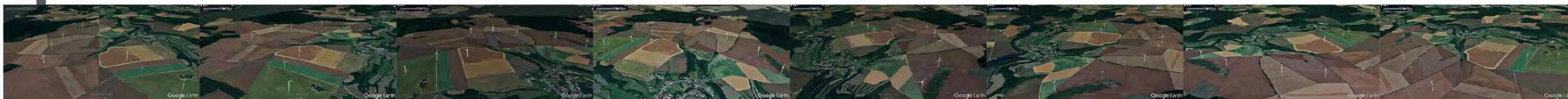


Figure 53 : Vues aériennes et modélisation du projet. Rotation autour de l'implantation. Source : Google Earth.

Zoom



Vue aérienne – orientation Nord



Vue aérienne – orientation Nord-Est



Vue aérienne – orientation Est



Vue aérienne – orientation Sud-Est





Vue aérienne – orientation Sud

Vue aérienne – orientation Sud-Ouest



Vue aérienne – orientation Nord

Vue aérienne – orientation Nord-Ouest



- Contrainte n°2 : Prendre en compte les enjeux liés aux chiroptères et aux rapaces, autrement dit, observer un certain recul par rapport aux milieux boisés environnants ;

Eoliennes	Élément arboré le plus proche et sa hauteur maximalisée	Distance entre le mât et l'élément arboré le plus proche	Distance entre le bout de pale et l'élément arboré le plus proche
E01	Boisement (20 m)	460 m	398 m
E02	Haie (5 m) / Boisement (20 m)	400 m / 555 m	343 m / 492 m
E03	Haie (5 m)	155 m	113 m
E04	Verger (10 m)	430 m	371 m
E05	Boisement (20 m)	260 m	203 m
E06	Bosquet (20 m)	450 m	389 m
E07	Bosquet (20 m)	450 m	389 m
E08	Bosquet (20 m)	240 m	185 m

- Contrainte n°3 : Prendre en compte les faisceaux hertziens et le relais téléphonique afin d'éviter les interférences.

Administration	Servitudes réglementaires	Reculs observés
Préfecture	Recul aux habitations de 500 m	820 m
Conseil Départemental de la Haute-Marne	Recul aux routes d'une fois la hauteur totale de l'éolienne, soit 170 m	175 m
Bouygues Telecom	Recul aux faisceaux hertziens d'une fois la hauteur totale de l'éolienne par rapport au mât, soit 170 m	170 m (mâts)
SFR	Recul aux faisceaux hertziens de 100 m par rapport aux pales	100 m (pales)
FREE	Recul à l'antenne de 500 m par rapport au mât	560 m

Partant de ces éléments à considérer, c'est tout **un travail sur les courbes de niveau qui a été réalisé.**

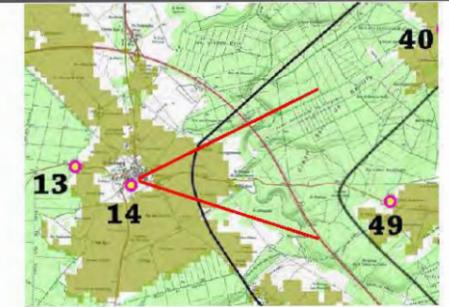
Ainsi, en privilégiant une implantation sur les points hauts (pour des raisons aussi bien paysagères que techniques), **le design proposé vise à mettre en exergue le caractère mouvementé de la vallée de la Suize**

lié au chevelu hydrographique et aux multiples combes qui accompagnent son cours, et plus particulièrement ici, la Combe de Manivaut dont la courbe donne l'impulsion à chacune des deux lignes d'éoliennes projetées.

Par ailleurs, du fait du recul observé par rapport à la vallée et du caractère compartimenté du paysage, le projet n'interagit qu'avec quelques séquences localisées de la vallée de la Suize. Ainsi, un observateur en déplacement pourra sur un secteur donné (entre Neuilly-sur-Suize et Villiers-sur-Suize essentiellement) échanger de façon ponctuelle et partielle avec le projet depuis la vallée ou ses abords immédiats. Toutefois, ce jeu de « cache-cache » ne remet pas en cause la qualité de cette dernière dans sa globalité.

4. Mise en situation des scénarii depuis les lieux de vie les plus proches

Point de vue depuis la sortie Sud du village de Richebourg (localisation PM 14 dans le carnet PM) : Le parc de Foulain-Crenay vient se positionner en arrière-plan des haies arborées. Le scénario retenu allège la vision que l'observateur peut avoir sur l'ensemble du territoire



Scénario initial

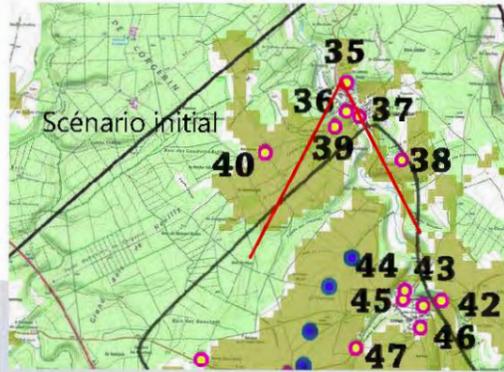


Scénario 2



Scénario retenu





Point de vue depuis les hauteurs du Lotissement du Côteau Fleuri dans le village de Neuilly-sur-Suize (localisation PM 35 dans le carnet PM) : l'implantation du parc des Hauts Poiriers sous la forme de deux lignes dans le scénario retenu permet de donner un rythme et un sens de lecture et met en avant des aérations importantes pour le regard de l'observateur.



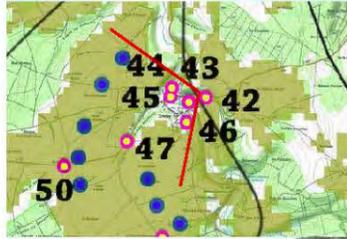
Scénario 2



Scénario retenu



Scénario initial



Point de vue depuis la D107 donnant face à Crenay (localisation PM 42 dans le carnet PM) : Le parc des Hauts Poiriers est plus épuré et linéaire dans le scénario retenu. Il vient s'insérer en harmonie sur le plateau de Chaumont. De plus un espace de respiration plus important est maintenu au niveau du clocher de l'église et la mise en place d'une harmonisation des hauteurs des éoliennes permet de maintenir le clocher comme point d'appel dans ce paysage.



Scénario 2



Scénario retenu

